



République du BENIN



STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)

2008 - 2012



Commission
Européenne

Groupe de la
Banque Africaine
de Développement



Cotonou, Novembre 2007

République du BENIN



Fraternité - Justice - Travail

°_°_°

Conseil National de la Statistique

°_°_°

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

2008-2012

°_°_°

Institut National de la Statistique
et de l'Analyse Economique

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	III
REMERCIEMENTS	IV
PREFACE	V
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	VI
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES GRAPHIQUES	IX
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)	5
CHAPITRE 1. CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF	6
1.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SSN AU BENIN	6
1.2 LE CADRE LEGISLATIF DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	15
CHAPITRE 2. ETAT DES STATISTIQUES NATIONALES	17
2.1. LES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	17
2.2. LES STATISTIQUES SOCIALES	18
2.3. LES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	23
2.4. LES STATISTIQUES RURALES ET ENVIRONNEMENTALES	28
2.5. LES MECANISMES DE COORDINATION STATISTIQUE ET BENINFO	32
CHAPITRE 3. ASPECTS DE LA PRODUCTION/DIFFUSION STATISTIQUE	35
3.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES	35
3.2. ARCHIVAGE	35
3.3. ANALYSE	35
3.4. PUBLICATION ET DIFFUSION	36
3.5. DEMANDE DE STATISTIQUES	38
CHAPITRE 4. EVALUATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES ACTUELLES DU SSN	41
4.1. LES INDICATEURS DE CAPACITE STATISTIQUE DE LA BANQUE MONDIALE	41
4.2. FORCES DU SSN	42
4.3. FAIBLESSES DU SSN	43
4.4. OPPORTUNITES	46
4.5. MENACES	47
DEUXIEME PARTIE : VISION, STRATEGIE ET PLAN D’ACTIONS	48
CHAPITRE 1. PRINCIPES DE BASE ET ORIENTATIONS GENERALES DE LA SNDS	49
1.1. PRINCIPES DE BASE DE LA SNDS	49
1.2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE	50
1.3. ORIENTATIONS GENERALES DE LA SNDS	50
CHAPITRE 2 : PLAN D’ACTIONS	54
2.1. PREMIER AXE STRATEGIQUE : DYNAMISATION INSTITUTIONNELLE DU SSN	54
2.2. DEUXIEME AXE STRATEGIQUE : PRODUCTION STATISTIQUE ADAPTEE	56
2.3. TROISIEME AXE STRATEGIQUE : PROMOTION DE L’UTILISATION ET DE LA CULTURE STATISTIQUE	61
2.4. QUATRIEME AXE STRATEGIQUE : DEVELOPPEMENT QUALITATIF DES RESSOURCES HUMAINES	65
2.5. CINQUIEME AXE STRATEGIQUE : FINANCEMENT DE LA SNDS	67
TROISIEME PARTIE : EVALUATION FINANCIERE DES ACTIONS PROGRAMMEES	69
CHAPITRE 1. BUDGET ET CALENDRIER	70
1.1. METHODOLOGIE D’ESTIMATION DES COUTS	70
1.2. COUT TOTAL DE LA STRATEGIE	70
CHAPITRE 2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	89

2.1 CONTRIBUTION DE L'ÉTAT	89
2.2. CONTRIBUTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	90
CHAPITRE 3. SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS	91
3.1. DEFINITION DES CONCEPTS.....	91
3.2. SUIVI DES ACTIONS	91
3.3. EVALUATION EXTERNE.....	92
CONCLUSION.....	93
ANNEXES.....	94

Avant-propos

Le présent document est le résultat d'une coopération étroite entre toutes les structures productrices de statistiques, les utilisateurs des statistiques et les partenaires techniques et financiers. Elaboré suivant une approche participative, il consigne le diagnostic du système statistique national, la vision, le plan d'actions et l'évaluation financière de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Ce document est destiné à tous les acteurs qui œuvrent au processus du développement de la statistique au Bénin et dont les actions visent la production des indicateurs de performance en vue de mesurer les progrès réalisés sur le sentier de la croissance économique, du développement humain et de la réduction de la pauvreté.

Je suis persuadé que les utilisateurs de ce document tireront de son contenu les actions prévues pour la promotion de la statistique, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Cosme Z. VODOUNOU

Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire
du Conseil National de la Statistique (CNS)

Remerciements

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est élaborée grâce à l'appui financier de l'Union Européenne, de la Banque Africaine de Développement et du Fonds des Nations Unies pour la Population. Nous exprimons toute notre gratitude à l'endroit de ces Partenaires Techniques et Financiers pour leur engagement et leur soutien à la réalisation de ce document.

Nous témoignons particulièrement notre reconnaissance à tous les membres du Conseil National de la Statistique, des Commissions Spécialisées du Conseil National de la Statistique, du Secrétariat Technique Permanent de la SNDS, des comités sectoriels et au collège des consultants.

Nos remerciements vont également à l'endroit de toutes les structures privées, publiques, parapubliques impliquées dans l'élaboration de la SNDS de notre pays pour en avoir facilité la réalisation. Enfin, nous remercions tous les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), ceux de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et de la Cellule du Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Structurelles (CSPRES) actuelle CSPEF (Cellule du Suivi des Programmes Economiques et Financières) impliqués dans la réalisation de ce document de stratégie.

Préface

Le Bénin, a depuis 1990 amorcé le processus de redressement économique avec une accélération de la croissance en 2006 en vue de l'édification d'un Bénin émergent. L'adhésion des différentes couches sociales à cette vision augure d'un développement harmonieux et durable. Dans ce contexte socio-économique, la production des indicateurs statistiques constitue un baromètre pour la mesure de la production et de la gestion de la richesse nationale, gage d'un développement humain durable.

Pour ce faire, l'attention accordée à la production statistique s'est accrue depuis le démarrage du processus de la décentralisation, de la mise en œuvre des budgets-programmes et de l'évaluation de l'action publique. De même, les partenaires techniques et financiers ont fait de la production statistique, une priorité dans l'effort de l'évaluation des progrès réalisés pour le développement.

Pour permettre à l'opinion publique tant nationale qu'internationale d'apprécier, sur une base objective, le progrès socio-économique réalisé ainsi que les perspectives à moyen et long termes de l'économie nationale, le Bénin doit se doter d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique. Cette stratégie vise, entre autres objectifs, la production des statistiques fiables couvrant tous les secteurs d'activité d'une part et une meilleure coordination statistique d'autre part.

Le moment est venu pour les différents acteurs de la production statistique, de s'approprier cette Stratégie Nationale du Développement de la Statistique pour pallier l'insuffisance de la publication des indicateurs nécessaires à la planification, au suivi et à l'évaluation des diverses actions du Gouvernement, des responsables d'entreprises, des partenaires techniques et financiers et de la société civile. Il s'est agi d'élaborer un document unique contenant l'ensemble des programmes de production statistique au cours des cinq (5) premières années en vue de disposer des bases de données indispensables à la promotion de l'utilisation statistique dans tous les domaines socio-économiques.

Cette stratégie servira de référence à toutes les structures productrices de statistiques des administrations publique, parapublique et privée ainsi que des organismes internationaux.

Pascal I. KOUPAKI

Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Président du Conseil National de la Statistique (CNS)

Liste des sigles et abréviations utilisés

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABPF	Agence Béninoise de Planning Familial
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
AMB	Agrégats Monétaires et Bancaires
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATS	Agent Technique de la Statistique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAPE	Cellule d'Analyse de Politique Economique
CARDER	Centre d'Appui Régional de Développement Rural
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CD-ROM:	Compact Disk- Read Only Memory
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFOPR	Centre de Formation et de Recherche en matière de Population
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CERRHUD	Centre de Recherche en Reproduction Humaine et Démographique
CERTI	Cabinet d'Etudes, de Recherches et de Traitements Informatiques
CFUCS	Commission de la Formation et d l'Utilisation des Cadres Statistiques, Démographes et Informaticiens
CIA	Chambre Interdépartementale d'Agriculture
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CNNC	Commission de la Normalisation des Nomenclatures et des Codes
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNSR	Centre National pour la Sécurité Routière
CPEET	Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement
CREDESA	Centre Régional pour le Développement et la Santé
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ex CSPRES)
DAF	Direction Administrative et Financière
DDD	Direction Départementale du Développement
DDPD	Direction Départementale de la Prospective et du Développement
DED	Direction des Etudes Démographiques
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGAEA	Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DGB	Direction Générale du Budget
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGE	Direction Générale de l'Économie
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGER	Direction Générale des Etudes et de la Réglementation
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGI	Direction Générale de l'Industrie
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGSP	Direction Générale du Suivi des Projets/Programmes
DGT	Direction Générale du Travail (ministère du Travail et de la Fonction Publique)
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DNPS	Direction Nationale de la Planification Stratégique
DOFFE	Direction de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospectives
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

DSS	Direction des Statistiques Sociales
DTIP	Direction du Traitement de l'Information et de la Publication
EBC	Enquête Budget Consommation
ECVR	Enquête sur les Conditions de Vie des ménages Ruraux
EDS	Enquêtes Démographiques et de Santé
EFB	Enquête Fécondité au Bénin
ELAM	Enquête Légère auprès des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
END	Enquête Nationale Démographique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
IDH	Indice du Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INRAB	Institut National de Recherches Agronomiques du Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
IREEP	Institut de Recherche Empirique en Economie Politique
ISE	Ingénieur Statisticien Economiste
ITS	Ingénieur des Travaux Statistiques
LEADD	Laboratoire d'Etudes Appliquées aux Dynamiques de Développement
MAE	Ministère des Affaires Etrangères.
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MBP	Manuel de la Balance des Paiements
MCJSL	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs
MDCULRFLEC	Ministère Délégué Chargé de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
MDEF	Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances
MEHU	(ancien) Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
MEPS	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
NCOA	Nomenclature de Consommation Ouest Africaine
NEPAD	Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique
OBSS	Office Béninois de Sécurité Sociale
OCBN	Organisation Commune Bénin Niger
OCS	Observatoire du Changement Social
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OFFE	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONC	Office National des Céréales
ON-DHD	Observatoire National pour le Développement Humain Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAC	Port Autonome de Cotonou
PARIS 21	Programme Statistique au service du Développement au XXI ^e siècle
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIP	Programme d'Investissement Public
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNT	Programme National de la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSMIC	Programme Statistique Minimum Commun
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Bien être de Base
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SC	Société Civile
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SCMSE	Service de la Cartographie, des Méthodes de Sondage et d'Enquêtes
SCVM	Service des Conditions de Vie des Ménages
SEPP	Service de l'Etat et des Perspectives de Population
SGDD	Système Généralisé de Diffusion des Données
SIC	Système d'Information Communal
SIGIES	Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Social
SISD	Service de l'Inspection, de la Statistique et de la Documentation
SI.SOG	Système d'Information Sociale selon le Genre
SIPAGeS	Système National Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques
SMI	Situation Monétaire Intégrée
SMP	Service des Mouvements de Population
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIGS	Système National d'Information et Gestion des Statistiques Sanitaires
SNISA	Système National Intégré de Statistiques Agricoles
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SSE	Service des Statistiques de l'Emploi
SSN	Système Statistique National
SSS	Service des Statistiques Sociales
SSS	Système Statistique Sectoriel
STP	Secrétariat Technique Permanent
TBES	Tableau de Bord Économique et Social
SSE	Service des Statistiques de l'Emploi
TBS	Tableau de Bord Social
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Effectif du personnel du Secrétariat (INSAE) en 2007.....	9
Tableau n° 2 : Principaux producteurs / compileurs de statistiques économiques et financières au Bénin	23
Tableau n° 3 : Principales sources de données pour l'établissement des comptes nationaux	24
Tableau n° 4 : Principaux producteurs de statistiques rurales et environnementales.....	29
Tableau 5 : Nombre de pays mieux classés, aussi bien classés et moins bien classés que le Bénin.....	42

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evaluation des données disponibles dans Beninfo	33
Graphique 2 : Satisfaction des utilisateurs estimée par les producteurs et les utilisateurs de données.....	41

Introduction

A la fin des années 90, les leaders africains ont exprimé leur engagement en faveur du développement, avec la création de l'Union Africaine et l'adoption du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), afin de relever les défis de développement auxquels est confronté ce continent.

Ces leaders ont également exprimé leur détermination à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés, notamment à travers les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et autres plans nationaux de développement. Les partenaires techniques et financiers à travers l'appui budgétaire contribuent à la réalisation de ces plans. La réalisation de ces objectifs requiert l'adoption de méthodes clairement définies et systématiques d'évaluation et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et sur l'impact des politiques et programmes de développement, grâce à des statistiques de qualité. La Déclaration de PARISS fait obligation aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'aider les gouvernements à élaborer les statistiques de performance afin de mesurer les progrès réalisés. De meilleures statistiques permettent de mieux comprendre les défis du développement auxquels l'Afrique est confrontée et sont partie intégrante de l'infrastructure du développement.

En effet, les statistiques sont indispensables et constituent un préalable à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Elles permettent un meilleur ciblage des actions, confèrent une efficacité accrue aux efforts d'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Les statistiques publiques aident à mieux comprendre l'ensemble de la problématique de développement et sont essentielles à la prise de décision politique, à la répartition des ressources souvent rares, au suivi du progrès de la Nation et pour rendre la gestion gouvernementale plus transparente et plus responsable.

La deuxième table ronde internationale sur la gestion du développement axée sur les résultats de février 2004 et le Plan d'Action de Marrakech pour les Statistiques (PAMS) qui en est résulté, ont souligné la nécessité de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) afin d'améliorer les données pour une gestion axée sur les résultats. Ces stratégies vont en effet offrir un cadre essentiel pour développer des statistiques pour le suivi et l'évaluation des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Dans le même ordre d'idée, la deuxième réunion du Forum sur le Développement Statistique en Afrique (FASDEV-II) tenue en avril 2006 à ADDIS ABEBA a recommandé que chaque Etat africain dispose d'un arsenal statistique fort et performant. Pour y parvenir, l'adoption d'un programme national et la coordination statistique par l'entretien d'un dialogue permanent entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques s'avèrent indispensables.

De plus, le contexte économique et social marqué par la décentralisation et la priorité accordée à la réduction de la pauvreté et aux OMD a renforcé la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps.

C'est au regard de ces enjeux que le Conseil National de la Statistique (CNS) en sa session ordinaire du 15 novembre 2005 avait recommandé la mise en place d'un dispositif d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), outil indispensable au calcul des indicateurs retenus dans les DSRP et à la réalisation des OMD. Le contexte socio-politique et économique actuel marqué par la priorité accordée aux

Orientations Stratégiques de Développement (OSD) a renforcé la nécessité absolue d'élaborer cette stratégie afin de disposer des données statistiques.

La vision du Gouvernement de faire du Bénin, un pays phare, économiquement viable, opérationnalisée par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et qui s'appuie sur la disponibilité permanente de données statistiques fiables, a également accéléré la mise en place de la SNDS.

Dans ce cadre et pour disposer des indicateurs socio-économiques pouvant permettre d'évaluer les différents projets et programmes, le Gouvernement a lancé en avril 2007, les travaux d'élaboration de la SNDS en vue d'une meilleure réorganisation du Système Statistique National (SSN).

Le présent document relatif à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Bénin est divisé en trois grandes parties. La première partie traite du diagnostic du SSN ; la deuxième partie présente la vision, les stratégies et le plan d'actions et enfin la troisième partie est consacrée à l'évaluation financière des actions programmées.

La démarche méthodologique qui a caractérisé les travaux d'élaboration de la SNDS se présente en deux étapes comme suit:

Première étape : du dispositif mis en place

Conformément aux recommandations de la session ordinaire du CNS du 15 novembre 2005, le dispositif suivant a été mis en place pour conduire les travaux d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) du Bénin. Il s'agit de :

- 1- Un Secrétariat Technique Permanent (STP) qui a joué le rôle de maître d'œuvre. Il regroupe, sous la conduite d'un coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'INSAE, les rapporteurs des comités sectoriels ad'hoc, choisis parmi les cadres de l'INSAE, un représentant de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et un représentant de la Cellule de Suivi des Programmes de Reformes Economiques et Structurelles (CSPRES) actuelle CSPEF. Le STP, assisté par un consultant international, a organisé les études et travaux techniques nécessaires à l'élaboration de la SNDS et a coordonné les activités des comités sectoriels ;
- 2- Sept (7) Comités Sectoriels ad' hoc chargés de l'élaboration de la stratégie de leurs secteurs respectifs :
 - Comité 1 : Statistiques démographiques et sociales (santé, éducation, emploi, travail et démographie) ;
 - Comité 2 : Statistiques économiques et financières (comptabilité nationale, prix, industrie, échanges commerciaux, autres statistiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles) ;
 - Comité 3 : Statistique du développement rural et de l'environnement (agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, chasse, hydraulique et environnement) ;
 - Comité 4 : Traitement et archivage des données statistiques liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
 - Comité 5 : Publication et diffusion des statistiques intégrant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
 - Comité 6 : Développement institutionnel et ressources humaines (organisation du système statistique et ressources humaines, formation, carrières) ;

- Comité 7 : Stratégies de financement, programmation et mécanisme de suivi et d'évaluation.
- 3- Six (6) consultants dont un international, chef de mission, chargé d'assister chacun des cinq autres et de les orienter dans leurs travaux : ils ont été chargés notamment de l'élaboration des projets du diagnostic sectoriel, des plans d'actions sectoriels et des documents de travail des comités. Les rapporteurs des deux derniers comités sectoriels qui ont un caractère transversal ont préparé les travaux desdits comités.

Deuxième étape : du déroulement des travaux

Après le lancement officiel des travaux d'élaboration de la SNDS le 07 avril 2007, les six (6) consultants ont été mis à la disposition du STP.

Le processus d'élaboration de la SNDS s'est déroulé en quatre phases : la phase du diagnostic ; la phase de la vision, des stratégies et du plan d'actions ; la phase de l'élaboration du document final et la phase des plaidoyers.

Phase 1 : Diagnostic du Système Statistique National (SSN)

Sous la direction du STP, les consultants nationaux ont été chargés d'élaborer les diagnostics sectoriels, de préparer les plans d'actions sectoriels et d'évaluer les actions programmées avec le concours des comités sectoriels mis en place à cet effet. Au cours de la phase du diagnostic, chaque consultant a travaillé avec les principales structures productrices et utilisatrices de statistiques de son secteur. Le consultant est accompagné pendant ses investigations du rapporteur de son comité afin d'assurer la fidélité du diagnostic. Cette étape a permis de mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de chaque structure sectorielle en particulier et en général, du domaine dont le comité a la charge.

A l'issue de la phase diagnostique du système statistique national, cinq (5) rapports sectoriels et un rapport synthèse ont été produits. Ces différents rapports ont été pré-validés par les comités sectoriels et les commissions spécialisées du CNS. Cette phase s'est achevée par la validation des six (6) documents d'une part, et du projet de vision et des axes stratégiques de la SNDS d'autre part, par le CNS.

Phase 2 : Vision, stratégies et plan d'actions

Elle a permis d'élaborer les plans d'actions sectoriels et d'évaluer le coût financier de la SNDS. Conformément à la phase précédente, la même démarche a été suivie et cinq (5) rapports sectoriels et un rapport synthèse sur la vision, les stratégies et le plan d'actions ont été élaborés.

Les documents ainsi obtenus ont fait l'objet d'un atelier de validation qui a regroupé tous les cadres responsables de la production des statistiques dans les différentes structures sectorielles. Cet atelier a permis de vérifier la prise en compte de leurs plans d'actions dans le plan d'actions national et de s'assurer du réalisme de l'évaluation financière proposée. Ces rapports ont été enfin validés par le CNS.

Phase 3 : Elaboration du document final de la SNDS

Les différents documents validés ont servi de base à l'élaboration du document final, lequel a été validé par le CNS. Cette démarche méthodologique témoigne de l'approche participative qui a prévalu tout au long du processus d'élaboration de la SNDS.

Phase 4 : Plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la SNDS

Cette dernière étape a connu d'une part, la rencontre des PTF et d'autre part, l'organisation d'un atelier national de restitution des résultats de la SNDS. Cet atelier a regroupé tous les producteurs et utilisateurs des statistiques, tant du secteur public que privé, les PTF, la Société Civile ainsi que les médias.

Première Partie : DIAGNOSTIC DU
SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)

Chapitre 1. Cadre institutionnel et législatif

1.1 Le cadre institutionnel du SSN au Bénin

Le Conseil National de la Statistique

Le Conseil National de la Statistique a été créé par l'ordonnance N° 73-72 du 16 octobre 1973¹. Son organisation et son fonctionnement ont été redéfinis par la loi N° 99-014 du 12 avril 2000².

Les fonctions du Conseil National de la Statistique

Reprenant les termes de l'ordonnance de 1973, la loi de 2000 confie au CNS six fonctions. Il est en effet chargé de :

1 - définir et promouvoir l'activité statistique et l'information socio-économique et de les centraliser au niveau de l'Etat. Une place centrale est ainsi attribuée au CNS en ce qui concerne la statistique béninoise, avec trois composantes : **définition, promotion et centralisation** ;

2 - aider au développement des activités statistiques des services, organismes publics, semi-publics et privés en procédant à une **normalisation graduelle des formulaires administratifs** afin de rendre leur **exploitation statistique** plus rationnelle ;

3 - définir en fonction des impératifs de développement économique et social, le **programme des études et enquêtes statistiques** à réaliser, fixer les délais de réalisation, arrêter le programme annuel et contrôler l'exécution technique des travaux ;

4 - coordonner les études et enquêtes statistiques des **organismes privés ou internationaux** lorsque celles-ci se déroulent partiellement ou intégralement sur le territoire de la République du Bénin ;

5 - aider au développement du **traitement de l'information** ;

6 - veiller au respect de l'**obligation du secret professionnel en matière statistique**.

On peut noter que l'article 12 implique une fonction additionnelle pour le CNS : **la formation et l'utilisation des cadres statisticiens, démographes et informaticiens**, d'où une commission technique spéciale lui a été dévolue.

La composition du Conseil National de la Statistique

L'article 9 du décret N° 97-168 du 7 avril 1997 indique la composition précise du CNS :

- un représentant du cabinet civil du Président de la République ;
- un représentant du Conseil Economique et Social ;

¹ « Ordonnance N° 73-72 du 16 octobre 1973 portant création du Conseil National de la Statistique et de ses organes pour le développement et la centralisation de l'activité statistique au niveau de l'Etat ». Présidence de la République, République du Dahomey, oct.1973, 9 pp. <http://www.PARISs21.org/documents/2032.pdf>

² « Loi N° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ». 7 pp. http://www.insae-bj.org/INSAE/Pdf/loi_cns.pdf ou <http://www.PARISs21.org/documents/1811.pdf>

- un représentant de l'organe chargé de la statistique dans chacun des départements ministériels ;
- deux représentants des organisations syndicales ;
- deux représentants du corps professoral de l'université ;
- un représentant de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
- un représentant de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ;
- un représentant de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- un représentant de la Direction Nationale du Plan et de la Prospective (DNPP) ;
- un représentant de la Direction Générale de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ;
- un représentant de la Chambre d'Agriculture ;
- deux représentants de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- un représentant unique de l'ensemble des antennes départementales de la statistique ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Notons que cette composition doit être revue eu égard à l'évolution des structures administratives publiques et privées.

Les organes du Conseil National de la Statistique

Conformément aux articles 3 et 18 du décret N° 97-168 du 7 avril 1997, le Conseil National de la Statistique a pour organes :

1. le Secrétariat ;
2. les Structures statistiques des Ministères et des départements à savoir :
 - les antennes départementales de la statistique;
 - les services statistiques des départements ministériels;
 - les observatoires et systèmes intégrés de statistique.

Le Secrétariat

Le Secrétariat du CNS est assuré par l'INSAE.

Les fonctions du Secrétariat

Le Secrétariat du CNS est assuré par l'INSAE. Selon l'article 14 de la loi n° 99-014 du 12 avril 2000, complétant le décret N° 97-168 du 7 avril 1997³, la tâche essentielle du secrétariat du CNS (INSAE) consiste à : « rassembler, dépouiller, analyser et présenter au Gouvernement dans les délais convenus des statistiques sûres, scientifiquement élaborées dont notamment les indicateurs et agrégats macro-économiques de l'évolution de l'économie ou de toutes autres activités nationales ».

³ « Décret N° 97-168 du 7 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ». 12 pp. http://www.insae-bj.org/INSAE/Pdf/Décision_et_Statut.pdf ou <http://www.PARISs21.org/documents/1812.pdf>

L'INSAE « veille aussi à **assurer le traitement ou à aider au traitement** des informations statistiques et comptables **des organismes publics, parapublics et autres** qui lui en font la demande ». Une liste non exhaustive des tâches de l'INSAE est fournie par l'article 15 ci-dessus.

1. Elaborer ou appuyer une méthode scientifique pour les administrations et organismes publics et privés, en vue d'harmoniser les techniques utilisées et de rendre comparables les divers résultats obtenus et, dans ce cadre, contribuer à l'organisation des services statistiques ;

Le décret de 1997 précisait par ailleurs que l'INSAE doit « étudier les possibilités d'améliorer le rendement des services publics et entreprises dans le domaine statistique ».

2. Rassembler, exploiter et analyser les données statistiques provenant des enquêtes par sondage, des statistiques courantes et d'autres sources en vue d'une meilleure connaissance de la situation démographique, économique, financière et sociale de la République du Bénin. Le décret de 1997 mentionnait également les recensements ;

3. Organiser et exécuter les recensements démographiques, agricoles, industriels, socio-économiques et toutes autres enquêtes statistiques ;

Le décret de 1997 mentionnait que la tâche de l'INSAE pouvait se limiter à « aider à la réalisation » de ces recensements et enquêtes. De fait, le recensement agricole et un certain nombre d'enquêtes ne sont pas organisées et exécutées par l'INSAE, mais bénéficient de son soutien.

4. Etudier les projets d'enquêtes ou d'études soumis à visa et d'en faire un rapport à la commission compétente du Conseil National de la Statistique ;

On retrouve ici la fonction de secrétariat du CNS dans le cadre de la procédure de visa.

5. Etudier et suivre la conjoncture économique et financière du pays, établir les comptes économiques et produire les renseignements chiffrés utiles à l'élaboration des programmes de développement économique ;

6. Assurer la publication périodique des informations statistiques sous forme de bulletins, annuaires, revues, répertoires et autres ;

Aucune indication n'est fournie ni sur le contenu ni sur le destinataire de ces publications. Implicitement, toutes les informations statistiques ont vocation à être publiées.

7. Centraliser la documentation existante aussi bien dans le domaine des études statistiques que dans celui des études démographiques et économiques et constituer une bibliothèque d'ouvrages statistiques ;

On a vu qu'en tant que secrétariat du CNS, l'INSAE était dépositaire des résultats de toutes les enquêtes ayant obtenu un visa. La tâche est ici étendue à l'ensemble des études démographiques et économiques. La mention d'une « bibliothèque » indique que le législateur avait plus en tête la constitution d'un ensemble de « documents textes » que l'archivage de bases de données numériques.

8. Assurer la liaison avec les services statistiques des pays Africains et étrangers, les organismes internationaux, et représenter le Bénin aux réunions, conférences et congrès relatifs à la statistique ;

9. Faciliter et encourager la recherche dans les domaines de la statistique, de la démographie et de l'informatique et assurer la formation du personnel technique.

Les domaines mentionnés en 1997 pour la recherche et la formation étaient « la science statistique et les techniques de l'information ». Le nouveau texte est plus précis, certaines techniques de l'information allant bien au-delà des compétences statistiques.

Enfin, le texte de 1997 indiquait également que l'INSAE se devait « d'assurer à tous les niveaux la formation et la spécialisation de ses cadres ».

Le personnel du Secrétariat

Au 1^{er} janvier 2003, l'INSAE comptait un effectif de 102 agents dont 35 contractuels et 67 Agents Permanents de l'Etat (APE). On comptait dans l'effectif global 10 ingénieurs statisticiens économistes, 17 ingénieurs des travaux statistiques, 8 démographes, 3 informaticiens, 8 autres cadres A et 56 autres salariés. Parmi les 43 cadres A, il y avait 25 Agents Permanents de l'Etat et 18 contractuels. Au début de l'année 2007, l'effectif est tombé à 88 agents, dont près des deux tiers sont des hommes (60). En raison du profil des femmes y travaillant, cinq seulement occupent des postes de responsabilité. Sur l'ensemble du personnel, plus de la moitié (47) est constitué des cadres moyens et supérieurs dont 36 sont des cadres de catégorie A.

Tableau 1 : Répartition de l'effectif du personnel du Secrétariat (INSAE) en 2007 selon leur catégorie.

Catégorie	APE	Contractuels	Ensemble
A (Cadres concepteurs)	25	11	36
Ingénieurs Statisticiens Economistes et démographes	16	2	18
ITS	3	4	7
Autres	6	5	11
B (Cadres de maîtrise / d'encadrement)	3	8	11
C (agents d'exécution)	11	6	17
D (agents de liaison)	15	9	24
Ensemble	54	34	88

Source : DAF/INSAE

La baisse des effectifs de l'INSAE n'est pas récente et s'explique par le fait que depuis 1987, l'Etat a mis fin au recrutement systématique des cadres sortis des universités et des instituts. Ce n'est qu'à partir de l'année 2000 que les recrutements ont repris timidement avec un recrutement pour trois départs à la retraite, mais depuis 2005, on est passé à un recrutement pour un départ.

Salaires et perspectives de carrière

Les agents permanents de l'Etat bénéficient d'un plan de suivi de carrière avec, normalement, une progression d'échelon tous les deux ans et un avancement de grade tous les huit ans. Ce n'est pas du tout le cas des contractuels -certains ayant déjà accumulé plus de dix ans de contrat à durée déterminée sans progression de salaire-.

De façon typique, le jeune diplômé réalise un stage (ou deux) non rémunéré(s) à l'INSAE. S'il a donné satisfaction et si l'occasion le permet, un contrat à durée déterminée lui est proposé. Ce contrat peut être renouvelé pour une durée d'un an plusieurs fois. Le jeune diplômé est ainsi dans une situation d'insécurité permanente. Dès qu'une offre plus

intéressante, en termes de salaire, avantages liés à la fonction ou intérêt du travail se présente, le jeune démissionne. Cette situation a affecté la pyramide des âges du personnel qui montre un grand nombre de cadres A aujourd'hui proches de l'âge de la retraite.

De même, le salaire brut mensuel d'un cadre A de niveau Ingénieur Statisticien Economiste (ISE) est d'environ 100 000 FCFA pour un débutant. Si on y ajoute les divers primes et avantages, le revenu net est de l'ordre de 120 000 FCFA par mois. Le salaire d'un ITS est d'environ 30% inférieur à celui d'un ISE.

A niveau équivalent, les salaires offerts par le secteur privé et les organisations régionales et internationales sont beaucoup plus intéressants, et les conditions de travail souvent meilleures.

Ressources financières du Secrétariat

Pour l'année 2003, le budget de fonctionnement exécuté était de 409,4 millions de FCFA dont 76,6 millions de charges de personnel. En 2006, ce budget est passé à 1 201 millions de FCFA et les charges de personnel à 141,5 millions. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Les autres organes du Conseil National de la Statistique

Ce sont :

Les services statistiques départementaux

A l'époque où le Bénin était divisé en six **départements**, chacun d'eux était doté d'un service statistique rattaché à la Direction Départementale de la Prospective et du Développement (DDPD). Ces anciens départements ayant été scindés en deux – soit un total de 12 –, il était prévu de créer six nouveaux services statistiques départementaux. En fait, faute de personnel et de financement, les anciens services servent de façon transitoire deux départements. Ces services ne sont pas des unités de l'INSAE mais participent aux activités de l'Institut au niveau des départements. Leurs activités seront examinées plus loin.

Les services statistiques des ministères

Il est créé un service statistique au sein des ministères. Ce service collecte, traite et diffuse les statistiques sectorielles relevant de ses compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: enseignements primaire et secondaire ; santé ; agriculture, élevage et pêche ; justice ; et artisanat et tourisme. Comme on le verra plus loin, la situation de ces services varie considérablement d'une structure à l'autre.

Les commissions techniques du Conseil National de la Statistique

Selon l'article 12, les membres du CNS travaillent au sein de trois commissions techniques:

- Commission de la Normalisation des Nomenclatures et des Codes (CNNC) ;
- Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) ;
- Commission de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statistiques, Démographes et Informaticiens (CFUCS).

Le fonctionnement du Conseil National de la Statistique

Depuis sa création en 1973, le CNS a surtout été un lieu de rencontres périodiques des producteurs et des utilisateurs de la statistique. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) y assure le Secrétariat qui collecte tant bien que mal les programmes de développement statistique des ministères. Au cours d'une réunion annuelle unique (deux réunions en 1998 et 1999), les participants échangent des informations sur leurs activités, discutent brièvement des implications des changements de classifications, nomenclatures et autres normes statistiques et prennent des résolutions suivies de recommandations. Il joue un rôle modeste d'officialisation de l'harmonisation des concepts, nomenclatures et méthodes. Mais le CNS a parfois pleinement joué son rôle, permettant par exemple la mise en œuvre de la base de données Beninfo.

L'insuffisance du budget alloué au CNS depuis l'exercice 2004 et les problèmes auxquels le Secrétariat doit faire face pour y accéder sont probablement à l'origine de la limitation du nombre d'activités. D'une part, les statuts exigent toute une série d'ateliers, de réunions de comités techniques, de commissions et de sous-commissions pour discuter des aspects techniques et arriver à un consensus présenté au cours des réunions en plénière. D'autre part, le Secrétariat, aurait pu être beaucoup plus impliqué dans la préparation et la confrontation des différents programmes et jouer un rôle plus actif de coordination et d'harmonisation en préparant un véritable plan de développement statistique pluriannuel ainsi qu'un programme de travail annuel de l'ensemble du système statistique national, tout en effectuant une évaluation systématique des activités réalisées.

Les autres organes du Système Statistique National

La BCEAO

Le Service de la Recherche et de la Statistique de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**BCEAO**), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques sont élaborées par les services du Ministère des finances. Au Bénin, la BCEAO nationale a le statut d'observateur au CNS et possède ses stratégies et son plan d'actions propre.

L'Observatoire du Changement Social (OCS)

L'OCS a été créé au début des années 90 dans le but de coordonner, suivre et évaluer les activités dans le domaine de la production et de l'analyse des statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. A la fin des années 90, est apparu nettement le besoin de renforcer le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de faire de l'OCS la structure de référence en la matière, englobant l'ensemble des données statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie, de la production à l'analyse. Le décret n° 2004-082 du 21 février 2004, fait ainsi de l'OCS un organe à part entière de la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP). Il est également chargé de suivre et d'évaluer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Parmi les acquis de l'unité de coordination de l'OCS, les activités d'évaluation d'impact semblaient être les mieux réussies, et il est apparu souhaitable, dans un contexte de gestion axée sur les résultats qui nécessite une responsabilité totale des ministères sectoriels dans le suivi statistique (sous système 1 et 2), que les activités de cette unité soient réorientées essentiellement sur les analyses d'impacts. A cet effet, elle aura besoin d'être fortement appuyée pour réussir cette mission.

Les mécanismes de suivi - évaluation de la SCRP 2007-2009 et le nouveau rôle de la CSPRES et de l'OCS

Conscient des insuffisances du dispositif de suivi de la SRP 2003-05 et résolu à les résoudre pour un suivi plus efficace de la SCRP 2007-2009, le Gouvernement a mis en place vers la fin de l'année 2006 deux structures techniques⁴ :

- la Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Structurelles (CSPRES), avec un Secrétariat Technique « renforcé », chargée d'assurer la coordination générale du dispositif de suivi et évaluation de la SCRP, y compris la coordination du suivi technique, et
- la Direction Générale du Suivi des Projets/Programmes (DGSP), chargée du suivi de l'exécution des programmes et projets⁵.

La coordination du dispositif technique de suivi est assurée par une Unité de Coordination du Suivi Technique placée sous l'autorité du Secrétaire Technique. Cette unité est chargée d'assister le Secrétariat technique dans la coordination du dispositif de suivi. Cette unité légère est composée des principaux acteurs des sous-systèmes techniques (voir ci-après) ainsi que des ministères prioritaires de la SCRP 2007-2009. L'Unité de Coordination doit améliorer l'approche participative, assurer la production à temps des statistiques et rapports d'évaluation et contribuer à une diffusion élargie des documents de toute nature capable de favoriser la compréhension de l'exercice et le plaidoyer autour de la lutte contre la pauvreté. Elle comprend les trois sous-systèmes suivants :

- **Sous-système 1 : Suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social.** Composé des principaux producteurs de statistiques socio-économiques, à savoir l'INSAE, la Direction Générale de l'Économie (DGE), le Comité PIB-TOFE, la BCEAO et les services statistiques des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères, ce sous-système vise à organiser et superviser les activités de suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social. Il s'agit de la production systématique d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le SCRP. A cet effet, ils centralisent les indicateurs : (i) sur l'évolution de la pauvreté; (ii) la croissance et le cadre macroéconomique; (iii) le développement des infrastructures; (iv) le secteur social; et (v) la gouvernance. Il produit (i) un Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Social (SIGIES) et (ii) des Tableaux de Bord Économique et Social (TBES) pour accompagner le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP.

⁴ République du Bénin « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté ». Mars. 2007, viii + 134 pp.

⁵ Décret n° 2006-.616 du 23 Novembre 2006 portant attribution, organisation et fonctionnement du MDEF.

- **Sous-système 2: Suivi de l'exécution des programmes et projets.** Coordonné par la DGSP, le sous-système comprend les DPP des ministères ainsi que les structures centrales telles que la Direction Générale du Budget (DGB), la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), et les Directions Départementales du Développement (DDD). Il est chargé de suivre l'exécution des programmes et projets inscrits dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de la SCRIP, et inclut une base de données sur les projets.
- **Sous-système 3 : Evaluation d'impact des politiques et programmes.** Les membres de ce sous-système, dont les travaux sont coordonnés par l'unité de coordination de l'OCS sont l'INSAE, la DGE, la DGSP, la DGPD, la CAPE et les cellules de suivi-évaluation des secteurs prioritaires. Sa mission est de mesurer les effets des politiques et des actions sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social). Ses produits sont (i) la réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires qui permettent de savoir ce que pensent les populations et les usagers des services qui leur sont « procurés » par les structures administratives ou les entreprises publiques ; (ii) des études sélectives d'impacts des politiques et programmes entreprises selon un cahier de charges révisé annuellement et tenant compte des priorités de la SCRIP ainsi que de la programmation dans les secteurs (révision des stratégies sectorielles ou des programmes particuliers).

Les autres observatoires

Par ailleurs des « observatoires » ont été créés dans le cadre des politiques d'ajustement structurel ou de lutte contre la pauvreté. Ils ont une fonction de collecte et d'analyse de l'information chiffrée dans leurs domaines de compétences respectifs (emploi et formation, changement social.) : on note entre autre, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation, l'Observatoire de la gouvernance ou l'Observatoire National pour le Développement Humain Durable (ON-DHD), etc.

Autres aspects institutionnels

Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques et participation à des programmes plurinationaux

Le Bénin est membre de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne **AFRISTAT**, dont l'objectif est de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres. Il collabore avec les instituts nationaux de la statistique (INS) et leur apporte son soutien pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base et pour la réalisation d'analyses et de synthèses macro-économiques, et joue le rôle de :

- conception de méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques de base ;
- harmonisation des concepts et nomenclature ;
- amélioration de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique ;
- réalisation de travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des pays membres ;
- contribution à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques ;
- appui aux activités des organismes nationaux de statistiques en contribuant à l'instruction de projets financés par des bailleurs de fonds.

AFRISTAT apporte une aide multiforme au SSN béninois. Parmi les contributions les plus importantes, on peut noter :

- Assistance à la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;
- Appui technique au développement de la comptabilité nationale (système ERETES) ;
- Révision de la nomenclature d'activités économiques ;
- Révision de la nomenclature des biens ;
- Participation du Bénin au Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC).

En contrepartie le Bénin s'est engagé à « communiquer à AFRISTAT dans les meilleurs délais toutes les informations nécessaires pour qu'il exerce son activité ». Le site Internet d'AFRISTAT est ainsi devenu, après la base Beninfo du site du CNS, le dépositaire de l'ensemble le plus complet de données sur le Bénin. Mais en juin 2007, les données les plus récentes concernaient l'an 2000 pour l'IHPC, et 1999 ou des années antérieures pour les autres données⁶.

Le Bénin est l'un des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la CEDEAO. Un des objectifs de l'UEMOA étant d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale, elle a défini un ensemble de neuf indicateurs de convergence, ce qui a eu un effet incitatif bénéfique sur la statistique béninoise. Le Bénin participe aussi au programme PARSTAT de l'UEMOA, avec la collaboration d'AFRISTAT.

La branche nationale de la BCEAO, productrice de nombreuses données économiques et financières nationales est considérée ici comme membre du SSN.

Membre des Nations Unies et de ses organisations, le Bénin s'efforce de suivre les recommandations internationales et participe à de multiples programmes mondiaux aux implications statistiques diverses (SGDD du FMI, OMDs, IDH du PNUD, indicateurs de l'Education pour Tous, etc.).

Association nationale de statisticiens

Il existe une «Association des statisticiens et démographes du Bénin» dont les activités et l'influence restent très modestes. A l'origine, elle devrait servir de creuset de rencontre des Statisticiens dans le but d'organiser des séminaires scientifiques, à court terme, et de devenir un centre de recherche par excellence à long terme. En outre, l'association projette de créer un réseau scientifique pour participer aux débats politiques et avoir un siège permanent au sein de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Malheureusement, elle est tombée en léthargie à cause de la défaillance du bureau exécutif. Il importe de la redynamiser par le renouvellement de son instance dirigeante.

La promotion des statistiques et de leur utilisation

Il convient de mentionner tout d'abord les activités qui accompagnent le lancement d'opérations statistiques d'envergure nationale (recensements, enquêtes nationales), que

⁶ Fichiers <http://www.afristat.org/Benin/stats/Tab01.htm> à [Tab43.htm](http://www.afristat.org/Benin/stats/Tab43.htm) (39 fichiers).

sont les publicités à la radio et à la télévision et les communiqués de presse, ainsi que les publications associées⁷.

Il y a aussi les « Journées Africaines de la Statistique », couplées avec les « Journées Portes Ouvertes » qui incluent de nombreuses activités : présentations diverses, expositions et stands de vente de publications, mise à la disposition du public de terminaux permettant d'accéder aux sites statistiques, séances de présentation des débouchés et des carrières possibles de la statistique pour les lauréats du baccalauréat et les étudiants... Ces journées ne concernent pas uniquement l'INSAE car elles permettent aux producteurs sectoriels de présenter leurs activités.

La promotion des statistiques par l'intermédiaire de sites Internet est presque inexistante, et un pourcentage insignifiant (nul dans plusieurs secteurs) de données publiques y est accessible.

Dans l'ensemble, la production statistique au Bénin reste une activité discrète. Cette activité est si discrète qu'elle donne même parfois l'impression d'être secrète. L'idée même d'associer publicité et statistique, de « vendre » des informations gratuites au grand public, d'établir pour l'INSAE une « image de marque », en bref, de « faire du marketing » semble incongrue à beaucoup.

1.2 Le cadre législatif du Système Statistique National

L'obligation statistique

On trouve la seule mention sur l'obligation statistique dans l'article 23 de la Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 : « Les personnes physiques et morales sont tenues de répondre avec exactitude et dans les délais fixés aux questionnaires statistiques revêtus du visa défini à l'article 4 ci-dessus ».

L'article 24 indique les pénalités en cas de refus :

En l'absence de réponse dans les quinze jours suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception ou en cas de réponse délibérément inexacte, les personnes soumises à l'enquête seront punies d'une amende de cinquante mille (50 000) francs à cinq cent mille (500 000) francs et d'un emprisonnement de deux (2) à six (6) mois, ou l'une de ces deux peines.

Le secret statistique

Celui-ci est mentionné à l'article 25 de la même loi :

Les renseignements individuels portés sur les questionnaires d'enquête revêtus du visa prévu à l'article 4 de la présente loi sont couverts du sceau du secret statistique. Les résultats ne peuvent être publiés que sous forme anonyme. Le secret statistique est opposable aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques participant à quelque titre que ce soit aux enquêtes.

⁷ Comme le très aride « Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, février 2002 – Quels produits peut-on en tirer ? » Cotonou, novembre 2002, ii + 9 pp.

Il est interdit aux agents des services publics et des organismes participant aux enquêtes de divulguer de quelque manière que ce soit les renseignements visés à l'alinéa 1er du présent article ou d'en donner connaissance à quiconque.

Les renseignements considérés ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression de quelque sorte que ce soit.

Les infractions au présent article seront punies conformément aux dispositions du code pénal relatives à la violation du secret professionnel.

Les problèmes de secret statistique sont beaucoup plus complexes que cet article ne le laisse apparaître, mais modifier l'article ne semble pas aujourd'hui être une priorité.

Le droit à l'information statistique

Il n'existe pas de législation claire concernant le droit des citoyens béninois, des entreprises et de la société en général à l'accès aux informations statistiques sous forme électronique, et en particulier les données d'enquêtes. Ni la gratuité, ni la facturation éventuelle des données ne sont réglementées. Les réponses faites aux demandeurs d'information semblent varier considérablement selon le type de données demandées, la personne qui en fait la requête, l'organisme concerné et la personne à qui la demande est adressée.

Quand il existe un centre de documentation et que les données requises sont contenues dans une publication, leur accès ne pose pas de problème et est gratuit. Dans de nombreux cas, le demandeur et le détenteur de données se connaissent personnellement et la communication des informations se fait à l'amiable et sans problème. Il n'en reste pas moins que l'opération ne soit considérée comme un droit du demandeur et un devoir du fournisseur mais comme un service rendu, ce qui suppose souvent que le demandeur soit redevable d'un service en retour.

Quand le demandeur et le détenteur n'ont pas de relation particulière, le premier obstacle est pour le demandeur de savoir que les données dont il/elle a besoin existent et sont potentiellement disponibles. Un second obstacle est de trouver le service et/ou la personne susceptible de lui fournir des données. Il semble qu'il n'existe dans la majorité des organes de l'Etat, aucune structure d'accueil pour les demandeurs de données. Là où elles existent, aucun effort (ou très peu) n'est fait pour orienter le demandeur.

La fourniture de données peut se passer normalement sur la base implicite du droit de l'un et du devoir de l'autre. Il a été mentionné cependant, qu'il arrive que le détenteur de données se retranche derrière un prétexte ou l'autre, prétendant que les données n'existent pas, ne sont pas publiques ou demandent trop d'efforts pour être fournies. Dans d'autres cas, un paiement est demandé, soit officiellement, soit informellement. La majorité de nos interlocuteurs reconnaissent que de telles pratiques sont répréhensibles, mais qu'elles ne sont qu'une conséquence déplorable de la faiblesse des rémunérations des agents de l'Etat.

Enfin, si la plupart des utilisateurs de données et nombre de producteurs considèrent que l'obligation de diffusion et l'accès de la société civile aux données sous des conditions claires et précises sont une composante de la transparence et de la démocratie. Ces principes sont loin d'être intériorisés et traduits dans les faits.

Chapitre 2. Etat des statistiques nationales

2.1. Les statistiques démographiques

Le principal producteur de données démographiques au Bénin est l'INSAE. On trouve aussi d'autres producteurs majeurs comme le CEFORP, le LEADD, le CERTI ou le CERRHUD, et bien d'autres.

L'INSAE en application de sa première tâche⁸, a formé et utilisé une grande équipe de cartographes qui a permis de disposer des Zones de Dénombrement (ZD) du premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH1) exécuté en 1979. Les travaux du découpage du territoire en zones de dénombrement et les travaux annexes de la cartographie ont duré 10 mois. Après les travaux du RGPH1, certains de ces cartographes ont été recrutés par l'Institut Géographique National (IGN), les autres ont été convertis en Agents Permanents de l'Etat. Ils ont été utilisés pour former les agents occasionnels cartographes et servir en tant que chefs de détachement pour les révisions cartographiques du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH2) exécuté en 1992 et celles du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) en 2002. Malheureusement, ils partent tous à la retraite les uns après les autres sans qu'on ne puisse pourvoir à leur remplacement.

La conception, la collecte, le traitement et l'analyse des trois opérations relatives au Recensement de la Population (RGPH1, RGPH2 et RGPH3) est la matérialisation de l'accomplissement correcte de la première mission.

L'exécution de la deuxième tâche découle de la première puisque la liste exhaustive des zones de dénombrement obtenue à la suite des travaux de cartographie censitaire sert souvent de base de sondage pour les enquêtes par sondage réalisées aussi bien par l'INSAE que par les autres producteurs de statistique.

Après le RGPH1, beaucoup d'autres enquêtes démographiques par sondage ont été réalisées. Il s'agit notamment, de l'Enquête Fécondité au Bénin (EFB, 1982), l'Enquête Nationale Démographique (END, 1961) qui est une enquête à trois passages avec des modules d'objectifs différents aux 2^{ème} et 3^{ème} passages, l'Enquête sur la Fécondité des Adolescents, l'Enquête sur la Petite Enfance à Cotonou, les trois Enquêtes Démographiques et de Santé ((EDS1,1996), (EDS2,2001) et (EDS3,2006)) et les deux Enquêtes sur la Migration au Bénin, etc.

De même, la conception, la collecte, le traitement et l'analyse des trois recensements de la Population (RGPH1, RGPH2 et RGPH3) est la matérialisation de l'accomplissement correcte de la première tâche.

De même, la conception, la collecte, le traitement et l'analyse de la kyrielle d'enquêtes énumérées plus haut sont également la matérialisation de l'accomplissement correcte de la deuxième tâche.

L'accomplissement de la troisième tâche est le maillon faible de la chaîne. Toutefois, certaines initiatives ont été prises. Le Système d'Information Communal (SIC) est mis en

⁸ Pour les différentes tâches de l'INSAE, se référer aux attributions du Secrétariat du CNS (INSAE)

œuvre à cet effet. Aussi, la Commission Nationale pour la Réforme de l'Etat Civil et le Comité Technique de l'Etat Civil sont à pied d'œuvre pour l'opérationnalisation du projet de Réforme de l'Etat Civil. Désormais, l'INSAE doit pouvoir disposer des volets de naissances pour traiter les données.

La quatrième tâche est accomplie moins bien que les deux premières. En 1994, soit avant l'exécution du RGPH3, une publication sur les projections révisées pour chacun des six anciens départements. Dans la même logique, un atelier méthodologique est actuellement en préparation pour réviser les hypothèses de projection afin d'actualiser les projections démographiques.

Au sein de l'INSAE, les différentes enquêtes démographiques et les recensements de population et d'habitation sont traités et archivés.

Les données des trois recensements généraux de la population et les enquêtes par sondage sont régulièrement publiées et disponibles sur supports papier. Le dernier recensement général de la population est disponible sur CD-ROM. Actuellement, il y a une base intégrée de toutes les opérations de collecte qui est en cours de réalisation avec l'appui technique d'AFRISTAT.

Le CEFORP a réalisé des Enquêtes Nationales de Surveillance de Comportement. La seconde de la 2^{ème} génération est couplée avec la sérologie VIH. Il a réalisé beaucoup d'autres enquêtes régionales comme l'étude de comportement sur le corridor Abidjan - Lagos et l'enquête sur la fracture numérique.

2.2. Les statistiques sociales

L'INSAE accomplit ces trois tâches en réalisant les **Tableaux de Bord Social (TBS)** avec le financement du PNUD. Le rythme annuel qui avait été respecté de 1995 à 2000 a été interrompu quand ce financement a fait défaut. Il a repris en 2005 avec la collaboration de l'Observatoire du Changement Social (OCS). Les TBS des années 2001 à 2003 ont été publiés en un seul volume, comme le seront bientôt ceux des années 2004 à 2006 qui viennent d'être élaborés et dont la publication en un seul volume est en cours. Par ailleurs, l'Institut apporte son **appui technique** aux différentes structures productrices de statistiques du secteur social.

L'INSAE élabore également l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour Cotonou et conduit les travaux de production des statistiques économiques. Il joue un rôle prépondérant dans la réalisation de nombreuses enquêtes auprès des ménages parmi lesquelles on peut citer :

- L'Enquête Budget Consommation (**EBC**) de 1986-1987 ;
- Les éditions successives de l'Enquête Légère auprès des Ménages (**ELAM**) : ELAM 5bis et 6 (1995-1996) et ELAM9 (1999-2000) dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Abomey-Bohicon ;
- L'enquête Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Bien être de Base (**QUIBB**) de 2002-2003 ;
- L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (**EMICoV**) de type budget-consommation. Elle vise à approfondir la connaissance de la pauvreté et de la dynamique de l'emploi, du chômage et du secteur informel au Bénin. Elle est conjointement financée par le Gouvernement béninois, le Millenium Challenge

Account (MCA), l'Ambassade des Pays-Bas, la corbeille commune (DANIDA, coopération Suisse) et le projet OMD-SCRIP-DHD.

Ces enquêtes ont été bien conduites parce qu'elles ont bénéficié d'une capitalisation d'expériences des cadres et du personnel de terrain commis à la réalisation de ces investigations. Elles ont permis à l'Institut de disposer d'une masse assez importante de données sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Bénin. On peut y ajouter le profil de pauvreté réalisé sur la base du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3).

Outre l'INSAE, d'autres structures élaborent des statistiques sociales telles que les statistiques de l'Education, de la Santé, de l'Emploi, etc.

Les Statistiques de l'Education

Loin de constituer un système homogène, les statistiques de l'éducation au Bénin proviennent de deux sources à savoir :

- Les données d'origine administrative du Ministère des différents ordres d'enseignement et de la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DGAEA), dont certaines sont obtenues à partir des projections de population de l'INSAE ;
- Les statistiques obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages, qui fournissent pour la plupart des données sur le niveau d'éducation des adultes et la fréquentation et le niveau scolaire des enfants.

En effet en 2005, la comparaison des taux de scolarisation obtenus des sources administratives avec ceux fournis par les enquêtes auprès des ménages, présente une grande différence. A ce propos, les données récentes de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO sur le taux net de scolarisation et de fréquentation scolaire des enfants d'âge primaire (6-11 ans) donnent des informations intéressantes sur le Bénin.

- Le Bénin est **l'un des pays pour lesquels la différence (17,8%) entre les données administratives (taux de scolarisation primaire de 71,7%) et les données d'enquête (53,9%) est la plus élevée au monde ;**
- La différence entre les données administratives et les données d'enquête serait beaucoup plus élevée au Bénin pour les garçons (85,0% et 61,0%, soit une différence de 24,0%) que pour les filles (58,4 % et 46,8%, soit une différence de 11,6 %).

Il existe toute une série de facteurs qui expliquent les différences observées entre les données de scolarisation élaborées par les ministères en charge de l'éducation et celles issues des recensements et des enquêtes auprès des ménages. Cette situation assez exceptionnelle au Bénin fait penser que des problèmes de fiabilité des données se posent certainement pour les deux types de sources⁹ et que ceux-ci ne sont pas suffisamment analysés.

Pour illustration, le dispositif de collecte des statistiques des enseignements se heurte à de nombreux problèmes : difficultés d'acheminement des questionnaires avec les retards

⁹ Ou trois types de sources, les taux de scolarisation d'origine administrative résultant de la combinaison de données du MEPS et d'estimations de population de la DED/INSAE.

qu'elles impliquent, le mauvais remplissage des fiches et les contrôles insuffisants... tandis que ceux des recensements et des enquêtes peuvent être tributaires de mauvaise déclaration, de représentativité de l'échantillon...

De même, la collecte des statistiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes est confrontée au problème de l'existence d'un grand nombre de centres de formations non déclarés (opérateurs privés, ONGs, centres confessionnels) et à celui des calendriers qui diffèrent selon les centres.

Les statistiques Sanitaires

En dehors des ménages, les fournisseurs de données sur la santé incluent des structures multiples :

- Les diverses formations sanitaires publiques, allant des centres de santé d'arrondissement au Centre National Hospitalier Universitaire Hubert Kotoku Maga (CNHU- HKM) de Cotonou ;
- Les grands programmes de santé (PNLP, PNLS, PNT, P. Ulcère de Burili, P. Lèpre, PEV DNPS... ;
- Les formations sanitaires privées confessionnelles ;
- Certaines formations sanitaires privées libérales ;
- Quelques ONG (ABPF, PSI, Cliniques PROFAM, etc.).

La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Santé collecte, centralise et gère les données statistiques sur toutes ces structures à des fins de planification et de programmation à travers le Système National d'Information et de Gestion des Statistiques Sanitaires (**SNIGS**).

Comme tout système d'informations sanitaires, le SNIGS est un système relativement complexe. Il collecte des informations sur :

- le personnel, les finances, le matériel et les médicaments essentiels (supports de série A) ;
- les soins curatifs (supports de série B) ;
- la santé maternelle et infantile, la planification familiale et la nutrition (supports de série C).

Les données sont à l'origine collectées au moyen d'un ensemble de formulaires standardisés et transmis aux niveaux supérieurs successifs, soit sur support papier, soit sur support électronique. Différents contrôles sont effectués à chaque niveau et les données manquantes sont estimées. Les données sont publiées chaque année dans l'annuaire des statistiques sanitaires du Ministère. Chaque entité dispose de bases de données développées parfois sous Excel ou Access. Les bases de données du SNIGS sont disponibles de 1994 à 2006 au niveau national et départemental.

Les Statistiques de l'Emploi

Il y a deux sources de données sur l'emploi à savoir :

- l'INSAE et ;
- l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF).

Dans le cadre des réalisations, en 2000, une enquête régionale intitulée 1-2-3 a été effectuée dans tous les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Les résultats de cette enquête relatifs à l'emploi ont été publiés la même année. Une enquête modulaire intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) a été réalisée et permettra également de disposer de données sur l'emploi.

Par le passé, l'INSAE apportait beaucoup d'appui technique à l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation qui disposait des moyens financiers mais pas suffisamment de moyen humain pour élaborer le Tableau de Bord de l'Emploi (TBE) sur le Secteur Moderne (Administration Publique non compris). Aujourd'hui, il fait appel à des cabinets d'études privés.

Les Statistiques du Travail

Cinq structures relevant du Ministère du Travail sont productrices des statistiques du travail. Les cinq structures sont indépendantes l'une de l'autre. Les relations qui existent, entre elles, sont des relations interpersonnelles. Il y a nécessité d'arrêter par un programme concerté d'enquêtes qui sera suivi par toutes les structures de production de données.

Les Statistiques de la Protection Sociale

Les statistiques relatives à la famille, la femme et l'enfant sont produites par différents producteurs à savoir :

- Le Service Statistique de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Famille et de l'Enfant (MF) ;
- l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE)¹⁰ qui a conduit une enquête soutenue par l'UNICEF sur la traite des enfants, enquête dont les résultats viennent d'être disséminés. Il prévoit de conduire prochainement une enquête sur la violence faite aux femmes et;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Un Système d'Information Sociale selon le Genre (SISOG) existe mais n'est pas encore opérationnel.

A la CNSS, sont élaborées cinq (5) grandes catégories de statistiques :

- Les statistiques d'ordre général qui portent sur le fonctionnement de la CNSS (statistiques administratives) ;
- Les statistiques relatives au recouvrement renseignant sur le nombre d'immatriculation des employeurs privés, parapublics, les assurés volontaires, le nombre d'immatriculation des travailleurs, les statistiques des gens de maison etc. ;
- Les statistiques relatives aux prestations comme les pensions, les risques de maladies professionnelles, les prestations familiales etc. ;
- Les statistiques financières (recettes et dépenses) et ;
- Les statistiques relatives à l'action sanitaire et sociale.

Ces statistiques sont produites par trimestre.

¹⁰ Aussi appelé Direction de l'Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant (DOFFE).

Les Statistiques de la Justice et des droits de l'homme

La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Justice dispose depuis 2005 d'un Système National Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques (**SIPAGeS**). Ce système a pour rôle principal de collecter, de traiter et de diffuser toutes les informations utiles et jugées nécessaires à la bonne gestion du secteur de la justice.

Les principales statistiques produites depuis 2000 portent sur l'activité des juridictions, l'activité des prisons civiles, la criminalité (activités de la police et de la gendarmerie) et le fonctionnement des structures de l'Administration Centrale. Les informations sur support papier, connaissent quelques retards de transmission.

Deux études ont été menées, l'une porte sur le niveau de satisfaction du justiciable et le niveau de connaissance par la population de ses droits et devoirs, et l'autre sur la situation des droits de l'enfant au Bénin. Mais ces études n'ont pas fait l'objet de méthodologie rigoureuse pour la collecte des données sur le terrain et, probablement, pour l'échantillonnage.

Les Statistiques de la Sécurité Publique

La Direction de la Sécurité Publique (DSP) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique élabore des statistiques. Tous les services de la police nationale font parvenir tous les matins par fax à la DSP, les faits saillants et les faits criminels observés la veille. Le courrier officiel est transmis après. Les fiches collectées sont classées chaque jour. Des comptes rendus sont faits par semaine, par mois et par an. Cela permet d'observer la période où la criminalité est la plus élevée. La DSP dispose d'une équipe de saisie des données. L'archivage des données est défaillant et la publication inexistante car les données manuscrites collectées ne sont pas traitées à l'informatique.

Les Statistiques de la Sécurité Routière

Le Service Informatique, Statistique, Etudes et Documentation du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) produit deux sortes de statistiques : les statistiques dites internes et celles dites externes.

Les statistiques internes concernent les activités quotidiennes à savoir les statistiques des véhicules contrôlés. Les statistiques externes renseignent sur les statistiques liées aux accidents de la route. Un arrêté interministériel régit la collecte des données sur les lieux d'accidents. Les données et les informations recueillies respectent les normes internationales. Le traitement se fait à l'aide du logiciel ISTEEL. L'archivage se fait sur des disques externes de sauvegarde. Les sauvegardes sont faites de façon hebdomadaire. Le CNSR met les données à la disposition des utilisateurs sur simple demande.

Les Statistiques de la Culture, des Sports et Loisirs

Le Service Statistique de la DPP du Ministère de la Culture, des Sports et des Loisirs est la seule structure responsable de la production statistique. Il a pour mission la centralisation des informations relatives à la gestion des projets et programmes en cours d'exécution ainsi que leur suivi évaluation et la maintenance et l'exploitation du système d'information en

liaison avec le Ministère chargé du Développement et le Ministère chargé de la Communication. Mais ce Service ne conduit en fait presque aucune activité statistique.

2.3. Les statistiques économiques et financières

Le premier producteur de statistiques économiques et financières au Bénin est l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Il est responsable de la production des comptes nationaux, donc des statistiques structurelles d'entreprise, et des statistiques des échanges. Il produit également des statistiques des prix et des statistiques conjoncturelles et industrielles.

Ces dernières statistiques sont également produites par la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), principal producteur de statistiques des finances publiques et d'autres données économiques sectorielles (statistique des assurances).

La balance des paiements et l'ensemble des statistiques monétaires et bancaires sont produites par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Il existe d'autres structures produisant des statistiques économiques et financières dans des domaines particuliers (voir tableau ci-après).

Tableau n° 2 : Répartition des principaux producteurs / compilateurs de statistiques économiques et financières au Bénin selon leur structure

Structures Domaines statistiques	Structures Responsables			Autres structures de production/compilation
Comptes nationaux	INSAE			[Sources multiples]
Statistiques des Finances Publiques		DGAE		Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Structurelles (CSPRES)
Statistiques des prix	INSAE		BCEAO	Direction du Commerce Intérieur (DGCI/MCI) ONASA
Statistiques des échanges de biens	INSAE			[Sources : grandes entreprises importatrices et exportatrices, douane]
Statistiques conjoncturelles et industrielles	INSAE	DGAE	BCEAO	Direction Générale de l'Industrie (DGI)
Balance des paiements			BCEAO	
Statistiques monétaires et bancaires			BCEAO	
Statistiques de la Micro finance				Direction de Surveillance du Secteur de la Micro finance (DSSM)
Statistiques des Assurances		DGAE		
Tourisme				Direction Nationale du Tourisme
Transport				Producteurs multiples : Port, DGTT, CNCB, ASECNA, ANAC, etc.

Source : Les auteurs

La comptabilité nationale

Les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux sont collectées auprès d'une multitude de sources dont les principales sont incluses dans le tableau suivant :

Tableau n° 3 : Répartition des principales sources de données pour l'établissement des comptes nationaux selon la structure de production

Types de données	Données collectées/estimées par l'INSAE	Autres sources
Données d'entreprises et d'établissements modernes	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête annuelle (interrompue) • Enquêtes mensuelles • Traitement des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de l'Industrie (DGI)
Secteurs et produits de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ménages : autoconsommation, bois de feu, etc. • Extrapolation du recensement agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Services statistiques et techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche • Office National de Sécurité Agricole (ONASA) • Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) • Office National du Bois (ONAB), etc.
Secteurs particuliers	Estimations de données de transport, énergie, eau (sources multiples), etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) • Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) • Port Autonome de Cotonou (PAC), OCBN, DGTT • BTP : Programme d'Investissement Public (PIP), etc.
Administrations publiques		<ul style="list-style-type: none"> • Tableau des Opérations Financières de l'Etat • Recettes et dépenses des collectivités locales • Caisse Nationale de la Sécurité Sociale • PNUD, etc.
Compte des ménages	Enquêtes auprès des ménages : ECVR, ELAM et ESA, EDM, QUIBB, enquête 1-2-3, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Services statistiques et techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, etc. (autoconsommation)
Commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques du Commerce extérieur • Estimations du commerce informel 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux de la Douane, Fichiers électroniques de déclaration douanière • Port Autonome de Cotonou (PAC)
Prix	IHPC, IPC, etc.	Office National de Sécurité Agricole (ONASA).

Source : INSAE

Beaucoup d'autres sources de données sont mises à contribution, par exemple pour évaluer la production du secteur des transports ou pour la construction du compte des Institutions Privées Sans But Lucratif (IPSBL).

Données des entreprises : depuis quelques années, l'INSAE ne reçoit plus systématiquement des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) des entreprises comme par le passé. Ceci a contraint le Service des comptes nationaux à lier un partenariat avec les services des impôts pour avoir accès aux déclarations des entreprises afin de procéder à leur dépouillement. Cette situation crée un contre temps important pour ce service, les DSF n'étant mises à la disposition du service des comptes qu'après utilisation par les services des impôts.

Au niveau des enquêtes mensuelles et annuelles de collecte de données auprès des entreprises, l'INSAE n'arrive pas à assurer régulièrement ces opérations, du fait du manque de ressources humaines et financières. A titre illustratif, l'enquête annuelle n'a pas été réalisée au cours de l'année 2006.

Données administratives : les difficultés à ce niveau sont liées à la collecte de certaines données administratives pour lesquelles les structures de l'Administration ne sont pas toujours coopératives.

L'élaboration des comptes nationaux au Bénin est actuellement dans une situation transitoire caractérisée par l'existence de deux méthodologies pour l'élaboration des comptes nationaux, chacune ayant son cadre de référence : la première relative au *Système*

de Comptabilité Nationale (SCN) des Nations Unies de 1968 et la deuxième liée au Système Elargi de Comptabilité Nationale (SECN 76).

Depuis Janvier 2003, du fait de la participation du Bénin aux activités statistiques des organisations sous régionales (UEMOA et AFRISTAT), une méthodologie dite «**PIB plus comparable**» des pays de l'UEMOA est entrée en vigueur. Cette méthodologie consacre l'adoption des méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'où l'appellation de «PIB plus comparable». Elle ne remet pas en cause la référence au SCN 68 et au SECN 76 mais harmonise les concepts et estimations divergents entre les pays de l'UEMOA, en attendant l'élaboration des comptes nationaux sur la base du SCN 93 par tous ces pays.

Parallèlement, un chantier d'élaboration des comptes nationaux, avec pour cadre de référence le *Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993*, édité par les Nations Unies a été ouvert, à travers la mise en place du module **ERETES** au Bénin, avec l'appui technique d'AFRISTAT (l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne) sur le financement de l'Union Européenne/ Commission de l'UEMOA et l'appui technique d'AFRITAC du FMI.

Les Statistiques des finances publiques

Les statistiques des finances publiques sont publiées sous deux formes : la 1^{ère} sous la forme de Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) élaboré par la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ex CSPRES) du Ministère chargé des Finances. La seconde se présente sous la forme de statistique élaborée par régie financière par la Direction Générale de l'Economie dans deux publications à savoir TaBEN (Tableau de Bord de l'Economie Nationale) et FINANSTAT (Annuaire statistique des Finances Publiques).

Les données de base utilisées pour l'élaboration des statistiques des finances publiques proviennent principalement des structures techniques de l'Administration que sont : la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Budget (DGB). Ces données sont complétées par celles produites par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), le Fonds Routier (FR), et l'Agence Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les Statistiques des échanges extérieurs de marchandises

Les statistiques officielles des échanges extérieurs de marchandises du Bénin sont compilées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Ces statistiques sont compilées et publiées sur la base de la nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui est une nomenclature adoptée par le Conseil de Coopération douanière et recommandée aux pays par la Commission Statistique des Nations Unies.

Les principales sources d'informations utilisées pour l'élaboration des statistiques des échanges extérieurs de marchandises comprennent : (i) la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ; (ii) la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et (iii) le Port Autonome de Cotonou et quelques grosses entreprises importatrices et/ou exportatrices.

En dehors des statistiques sur les échanges de marchandises, la Direction Générale du Commerce Extérieur tient une base de données sur les entreprises importatrices et exportatrices du Bénin. La principale source d'information pour l'élaboration du répertoire est constituée des déclarations faites par les opérateurs économiques dans le cadre des formalités d'obtention de la carte d'importateur ou d'exportateur. Ces informations sont complétées par des visites de terrain pour vérifier et collecter des données complémentaires. Les échanges de marchandises vers les pays de l'hinterland se font par le biais du port et l'aéroport. Des statistiques sont collectées au niveau de ces structures.

Au niveau du Port Autonome de Cotonou, deux catégories de statistiques sont produites : les statistiques descriptives et les statistiques opérationnelles. Les statistiques descriptives portent sur les caractéristiques et le mouvement des navires, la provenance, la destination et le destinataire ainsi que la nature de la marchandise.

Les statistiques opérationnelles sont relatives aux mouvements de déchargement des marchandises sur le quai et le temps de l'enlèvement, ce qui permet d'évaluer la productivité des installations portuaires.

Les Statistiques conjoncturelles et industrielles

Les statistiques conjoncturelles et les statistiques industrielles sont produites sous plusieurs formes au Bénin et sont généralement publiées à partir des notes de conjoncture, de répertoires d'entreprises, d'indice de production industrielle ou de cahiers d'entreprises. Ces statistiques sont principalement produites par trois structures que sont la Direction Générale de l'Economie (DGE), l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et la Direction Générale de l'Industrie (DGI). L'Agence Nationale de la BCEAO produit également une Note de Conjoncture pour son usage interne. Ces statistiques proviennent des enquêtes organisées par ces structures auprès des entreprises, suivant un échantillon très variable. Cependant, un problème de qualité et de cohérence se pose au niveau de ces productions. Il existe également un manque de coordination de la production statistique entre ces diverses structures.

Les Statistiques de prix

Les statistiques des prix sont élaborées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) sous forme d'indice des prix à la consommation. Mais, il existe également au niveau de la Direction Générale du Commerce Intérieur (DGCI) des statistiques sur les prix administrés (Produits pétroliers, Ciments, etc.), et sur les produits de grande consommation. De même, l'Office National de la Sécurité Alimentaire (ONASA), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), collecte et publie des statistiques sur les prix des produits agricoles vivriers.

L'INSAE produit deux types d'indice des prix à la consommation à savoir l'**Indice Harmonisé des Prix à la Consommation** (IHPC) qui couvre uniquement Cotonou (à l'instar des autres pays de l'UEMOA) et l'**Indice des Prix à la Consommation** (IPC) en milieu urbain (Cotonou et les autres principales villes du pays). Dans les deux cas, le cadre de référence est la « Nomenclature de Consommation Ouest Africaine (NCOA) ». L'indice bénéficie de la méthodologie, des logiciels et des pratiques internationales, mais les pondérations, calculées à partir des résultats de l'enquête budget consommation réalisée en 1995 à Cotonou, sont devenues obsolètes. Enfin, la publication mensuelle régulière de l'IHPC de Cotonou (données

du mois devant paraître à la date du 10 du mois suivant) connaît depuis plusieurs mois des difficultés financières, ce qui explique les retards constatés dans la publication. Pour l'IPC, l'INSAE a dû suspendre la publication en raison de difficultés financières pour la collecte des données dans les quatre villes à savoir : Porto-Novo, Parakou, Abomey-Bohicon et Natitingou. Vers la fin du mois de mai 2007, la dernière publication sur le site Internet de l'INSAE concernait l'IHPC de septembre 2006¹¹.

La Balance des paiements

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée d'élaborer la balance des paiements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Dans ce cadre, la balance des paiements du Bénin est élaborée par l'Agence Nationale de la BCEAO et est depuis 1996 conforme à la 5^{ème} édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5), à l'exception des autres investissements de court et long termes dont seules les données des banques sont disponibles. Avant 1996, le cadre de référence d'élaboration de la balance des paiements est le 4^{ème} Manuel (MBP4) du FMI.

Les principales sources de données sont : la BCEAO, les banques commerciales, l'INSAE, les services techniques de l'Administration publique, les Ambassades, les Organisations Internationales, les entreprises commerciales et industrielles, les ONG, les enseignements primaire, secondaire et supérieur, etc. Les données sont collectées sur une base annuelle à travers des questionnaires spécifiques à chaque groupe. L'échantillon enquêté est composé d'environ 500 structures réparties en 42 groupes. Cet échantillon est actualisé chaque année.

Les Statistiques monétaires et bancaires

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest produit les statistiques monétaires et bancaires des Etats membres de l'Union, sous la forme de Situation Monétaire Intégrée (SMI) et d'Agrégats Monétaires et Bancaires (AMB).

Les principales sources de données utilisées sont : (i) les rapports financiers de l'Agence Nationale de la BCEAO ; (ii) les banques commerciales qui transmettent chaque mois leurs états financiers (DEC 2000) à la BCEAO ; (iii) la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique qui transmet mensuellement les statistiques relatives aux opérations monétaires du Trésor.

Les Autres statistiques économiques

Il existe d'autres types de statistiques économiques et financières telles que les **statistiques des Institutions de Micro finance**. Ces statistiques sont publiées dans les documents ci-après :

- la Note Trimestrielle de Conjoncture de la Micro Finance ;
- les rapports d'activités trimestrielles et annuelles et enfin ;
- le document intitulé "Bilan et Perspectives de la Micro finance".

Les **statistiques sur le secteur des assurances** sont élaborées par la Direction des Assurances de la Direction Générale de l'Economie (DGE) qui publie tous les ans un Rapport sur le Secteur des Assurances.

¹¹ http://www.insae-bj.org/Données/prix/Indice_septembre_2006.pdf , posté sur le site le 5 décembre 2006.

Les **statistiques du secteur des transports** sont produites par les différentes structures des sous-secteurs ci-après :

- Le Port Autonome de Cotonou (PAC), qui produit des statistiques mensuelles sur le trafic portuaire ;
- le Centre National de la Sécurité Routière (CNSR) qui produit les statistiques sur les accidents de la route ;
- La Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) qui produit l'Annuaire des Statistiques des Transports Terrestres ;
- Le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) qui publie depuis 1999 le bulletin annuel « Bulletin Statistique des Transports » ;
- l'Organisation Commune Bénin Niger (OCBN) qui produit les statistiques ferroviaires et ;
- L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), qui produit les statistiques sur l'aviation civile. Ces statistiques portent sur les caractéristiques et les mouvements des avions, le nombre de passagers transportés et le poids total des marchandises.

L'ASECNA élabore également les statistiques liées à la météorologie. Elles renseignent sur la climatologie et la pluviométrie.

Les **statistiques sur le tourisme** collectées et publiées par le Service de l'Inspection, de la Statistique et de la Documentation (SISD) de la Direction Nationale du Tourisme qui publie l'Annuaire des Statistiques du Tourisme et de l'Hébergement.

Les statistiques sur les **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** sont produites par le service statistique de la DPP du Ministère de la Communication et des Technologies nouvelles (MCTIC). Mais ce service n'est pas encore fonctionnel. Toutefois, des collectes de données sont faites auprès des entreprises de téléphonie mobile, des cybers café et des ménages. Les activités entrant dans le cadre de la dynamisation de ce service s'inscrivent dans la stratégie globale de promotion de l'activité statistique au niveau national.

2.4. Les statistiques rurales et environnementales

- L'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux : **ECVR1** (1994-1995) et **ECVR2** (1999-2000), portant sur les ménages ruraux permet de disposer des statistiques rurales et environnementales ;

Les statistiques rurales et environnementales comprennent :

- l'agriculture, l'élevage, la pêche, les eaux et forêts et la chasse, incluant l'hydraulique en zones rurales et les différents systèmes ou plans de rétention des eaux de pluies pour l'irrigation des zones arides ;
- l'environnement en général, y compris les systèmes d'évacuation des eaux usées et l'énergie en zones rurales.

La production des statistiques dans les secteurs rural et environnemental est assurée par une multitude d'opérateurs qui peuvent être regroupés en cinq groupes :

- Les directions chargées de la programmation et de la prospective (DPP) ;
- Les autres directions techniques des ministères intervenant dans ces secteurs ;

- Les grands projets et programmes de développement ;
- Les centres de recherche opérationnelle ;
- Les autres producteurs.

Tableau n° 4 : Répartition des Principaux producteurs de statistiques rurales et environnementales

Statistiques	DPPs	Directions techniques	Autres
Rurales	DPP du MAEP	Directions techniques du MAEP & SSEs	ONASA, ONGs, associations interprofessionnelles
Environnementales	DPP du MEPN et du MUHLRFLEC	SSEs du MEPN et du MUHLRFLEC	DGFRN ; ASECNA ABE ; OUN (utilisateurs).
Hydraulique, rétention des eaux de pluie et énergie	DPP du MMEE	Directions techniques du MMEE ; DGR du MAEP	

Source : Les auteurs

Les Statistiques rurales

La DPP du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est l'organe central chargé de la production des statistiques rurales, les autres producteurs étant les directions techniques et les projets et programmes du MAEP, l'ONASA, les associations interprofessionnelles agricoles et quelques ONG.

La DPP du MAEP a réalisé en 1998 un pré-recensement de l'agriculture dont les résultats servent de base de sondage aux enquêtes. Le recensement national de l'agriculture prévu pour 1999 n'a pas été réalisé, faute de financement. Cette contrainte financière est aujourd'hui levée et le premier recensement agricole du Bénin est en cours de réalisation.

La DPP du MAEP a mis en place un dispositif de collecte géré par les CeRPA, dispositif par lequel des enquêteurs communaux effectuent la collecte des données auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Cet échantillon est tiré de la base de sondage issue du pré-recensement agricole de 1998. A la vétusté de la base de sondage s'ajoutent les problèmes croissants de contrôle du processus de collecte et de recyclage des enquêteurs. Le recyclage des enquêteurs n'a plus été organisé depuis cinq ans et les missions de contrôle se relâchent, faute de moyens financiers.

Il existe également d'autres producteurs de statistiques rurales comme l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) et l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC).

Les Statistiques de l'élevage

Les seules données de structure produites par le département remontent à 1995 et 1999 pour le recensement du cheptel dans le Borgou.

La Direction de l'Élevage du MAEP (DE/MAEP) a mis en place un dispositif de collecte de données sur l'élevage intégré au CeRPA. Dans ce système, chaque agent est responsable

d'un poste vétérinaire, suit les troupeaux dans son rayon d'action, collecte divers paramètres zootechniques, consigne les données sur des fiches standardisées. Ces fiches remplies sont remontées aux communes pour être contrôlées, puis transmises au CeRPA et enfin au SSE. Une synthèse est réalisée à chaque étape. De nos jours, la collecte n'est plus régulière et le dispositif d'enquête s'est effrité à tel point qu'un agent qui contrôlait un poste vétérinaire en contrôle deux ou trois actuellement.

Aucune enquête d'envergure nationale n'a été organisée sur le cheptel au Bénin. Mais des recensements du cheptel ont été effectués dans le Borgou en 1995 et 1999. Les estimations, basées sur des données très anciennes et des procédures ad hoc, sont très peu fiables.

Les Statistiques de la pêche

La Direction des Pêches (DP) du MAEP assure la production des statistiques halieutiques à travers un système permanent de collecte mis en place avec l'appui technique de la FAO.

- En ce qui concerne la pêche maritime industrielle ou moderne, un agent collecte les données sur les prises de poissons dans chaque port de pêche ;
- Quant à la pêche maritime artisanale, les données sont collectées auprès d'un échantillon de pêcheurs ;
- Pour la pêche continentale, le dispositif a cessé de fonctionner depuis plus de cinq ans pour des raisons financières et les données ne sont plus mises à jour.

Les Statistiques de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles

Il n'existe presque pas de statistiques sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles, source essentielle de revenus pour un grand nombre de femmes. De même, la collecte se concentre beaucoup plus sur la production commercialisée que sur l'autoconsommation. Enfin, les flux locaux et transfrontaliers des produits agricoles sont très mal connus. En particulier, très peu d'efforts sont fournis pour estimer les flux transfrontaliers non enregistrés de produits agricoles, parfois illégaux comme dans le cas du bois. Plus généralement, la mise en place de systèmes de collecte et d'estimation de l'économie non observée en est encore à ses balbutiements au Bénin.

Les Statistiques environnementales et urbaines

La DPP du MEPN centralise les statistiques courantes produites par les directions techniques départementales et les organismes sous tutelle (projets, programmes, etc.) du ministère. Elle réalise également chaque année une enquête socio-économique sur trois villes aux fins de rapport de synthèse sur les principaux indicateurs de suivi des performances du budget programme et des politiques. N'ayant pas l'expertise nécessaire pour conduire une telle opération sur le terrain, la DPP fait aussi appel à des consultants. Elle fait également appel à des consultants pour les annuaires et les bulletins trimestriels.

La DPP du MUHRFLEC vient d'être créée et n'est pas encore opérationnelle. Le service statistique de ce ministère devrait entre autres, produire des données relatives aux systèmes d'évacuation des eaux usées, traitement des ordures ménagères, à l'érosion côtière et d'autres données qui viendront compléter celles de l'environnement.

Relevant à l'origine du MAEP, la **Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)** a été transférée au MEPN à la fin du premier semestre 2006. Son service de suivi-évaluation (SSE) assure la collecte des données sur le terrain à travers un dispositif d'agents répartis dans un réseau de postes forestiers couvrant toutes les forêts et aménagements forestiers. Les données sont collectées à la base au moyen des fiches de police forestière concernant les exportations et importations de bois, les superficies reboisées par type d'essence, le nombre d'agréments accordés, l'enrichissement des forêts, les recettes forestières, etc. Elles sont transmises au niveau central pour contrôle et exploitation en vue de l'élaboration d'une synthèse.

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) est chargée de mettre en œuvre la politique environnementale définie par le Gouvernement. Elle joue un rôle important dans la publication des informations sur l'environnement. Elle dispose d'une base de données alimentée via Internet par un réseau dont les points focaux se trouvent dans tous les ministères et consultable via un site Web. L'ABE publie un répertoire des métadonnées sur l'environnement et le développement durable et plan d'action environnemental.

L'Observatoire Urbain National (OUN) est une structure technique du MDCULRFLEC. Il a des relations fonctionnelles avec toutes les institutions productrices de données et informations relatives au secteur urbain. Il est représenté au niveau communal par **l'Observatoire Urbain Local** avec pour mission de « fournir aux pouvoirs publics ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale intéressée, les données et informations nécessaires à la connaissance et à l'analyse du phénomène et du secteur urbain ». Malheureusement, l'OUN ne dispose pas de moyens modernes de stockage et de communication et par conséquent pas de base de données consultable par les utilisateurs.

Les Statistiques liées à l'hydraulique, au système de rétention des eaux de pluie et à l'énergie

La DPP du **Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE)** possède quatre Services dont le Service des statistiques et du traitement de l'information et deux Cellules dont la Cellule de suivi-évaluation des budgets-programmes et de la réforme budgétaire.

La DPP est chargée entre autres activités de : (i) la collecte des informations et la création d'une banque de données +; (ii) l'établissement des statistiques de base nécessaires à la formulation des TDR, des objectifs des projets et pour toutes autres études. Mais elle n'a jamais été pourvue de personnel et n'a jamais été opérationnelle.

Au MMEE, les statistiques sont produites par la Direction Générale de l'Eau, la Direction de l'Hydraulique et la Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et de la Prospective (DESPP). Les données conjoncturelles qu'elles élaborent ne disposent pas d'une situation de référence.

La DESPP réalise annuellement une enquête auprès des entreprises d'hydrocarbure. Aucune information n'est disponible sur le bois de chauffe et le charbon. Enfin, Il n'existe aucune coordination dans ce sous système statistique de manière à mettre en cohérence les données existantes.

La **Direction du Génie Rural (DGR)**, une structure technique du MAEP intervient dans les systèmes de rétention des eaux de pluie. Elle construit des barrages et aménage des bas-

fonds pour le stockage des eaux de pluie. Elle centralise les données sur les systèmes de rétention des eaux de pluie, mais les informations sont incomplètes et les équipements informatiques disponibles sont insuffisants.

2.5. Les Mécanismes de coordination statistique et BenInfo

Le mécanisme de coordination statistique bat de l'aile tant au niveau des DPP que du Secrétariat du CNS.

Mécanismes de coordination statistique

Comme dans les autres secteurs, les statistiques rurales et environnementales sont, ou devraient être, coordonnées par le Secrétariat du Conseil National de la Statistique au niveau national, et par les DPP au niveau de chaque département ministériel.

Le **Système National Intégré des Statistiques Agricoles (SNISA)**, qui regroupe producteurs et utilisateurs a pour rôle fondamental de coordonner toutes les activités statistiques du secteur rural. Il procède à la validation de l'ensemble des statistiques produites au cours de la campagne précédente, donne les nouvelles orientations concernant la collecte pour la campagne agricole suivante et aplanit les divergences éventuelles. Mais le SNISA ne s'est plus réuni depuis cinq ans, et **les conséquences de ce vide institutionnel sont : rétention de l'information, double emploi, multiplicité d'informations parfois incohérentes...**

Le MEHU avait mis en place une commission ministérielle pour régler tous les problèmes concernant les relations entre les différentes structures et assurer une bonne exécution des tâches. A travers ce canal, une revue trimestrielle des indicateurs était organisée au cours de laquelle les données de l'année étaient validées et le prochain programme de collecte était adopté. Aujourd'hui, la scission du ministère a mis en mal le dialogue permanent instauré entre les structures décentralisées, les directions techniques et la DPP de l'ex-MEHU.

De plus en plus, chaque opérateur produit des statistiques sans se soucier des problèmes d'harmonisation, de comparabilité et d'agrégation des résultats au niveau national. La coordination qui devrait régler l'ensemble de ces problèmes fait souvent défaut dans la chaîne de production statistique. Cette situation est déplorée par tous les agents du système statistique national.

L'avènement de BenInfo devait permettre d'aplanir ces dysfonctionnements puisque son objectif premier est de renforcer l'activité statistique sur le plan national.

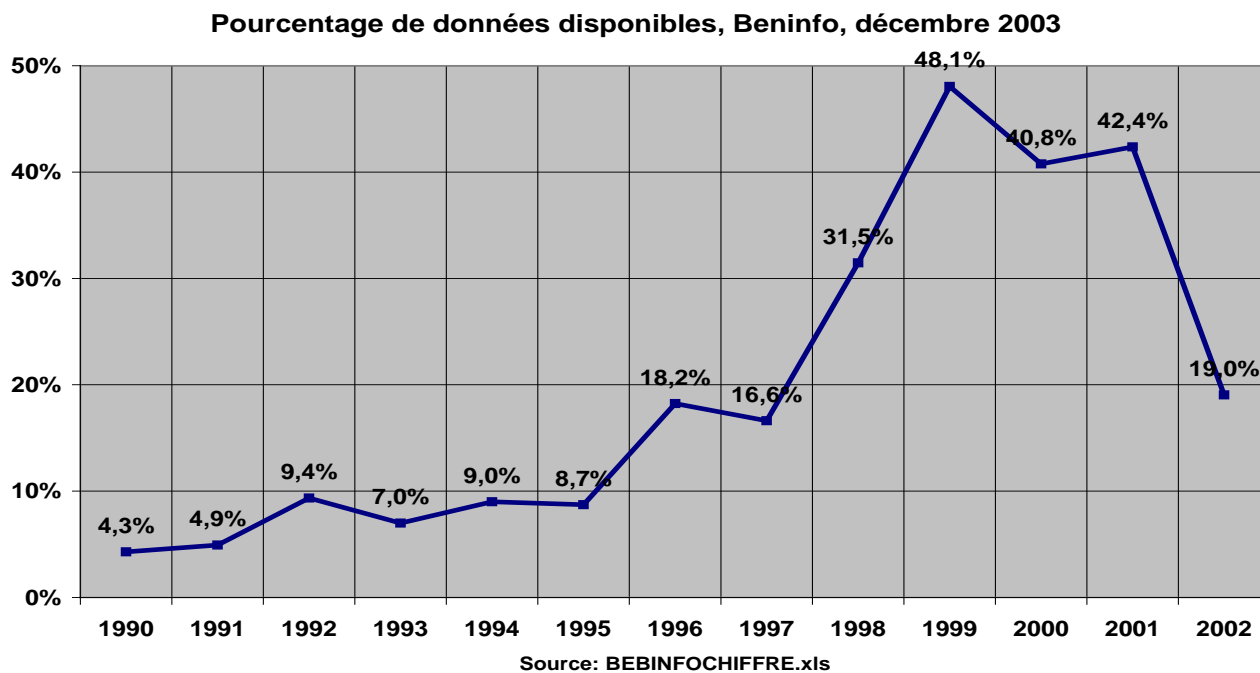
BenInfo

L'objectif principal de BenInfo était de mettre en place un outil de suivi et d'évaluation des OMD et de tous les objectifs inhérents à la réduction de la pauvreté. BenInfo devait permettre de renforcer le rôle des statistiques au Bénin afin de favoriser une analyse plus juste pour la planification des activités de développement. De façon spécifique, BenInfo devait servir non seulement aux décideurs et planificateurs au niveau du Gouvernement, mais également aux Partenaires Techniques et Financiers et à la société civile, comme outil privilégié pour la programmation, le suivi et l'évaluation des objectifs nationaux et internationaux tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les

Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), le Plan Cadre d'Aide des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), etc.

BenInfo comprenait 13 secteurs et 33 sous-secteurs, 523 groupes d'indicateurs et 618 indicateurs, eux-mêmes comprenant plusieurs milliers de sous-indicateurs (les nombres varient selon la définition du terme « indicateur »).

Graphique 1: Evaluation des données disponibles dans Beninfo



La base publiée en décembre 2003 comportait 2 277 indicateurs et sous-indicateurs au niveau national, nécessitant après désagrégation 6 384 données annuelles. Pour les années 1990-2002, seulement 20% des données annuelles étaient disponibles. Les données anciennes étaient les plus rares (seulement 4,3% des données relatives à l'année 1990 étant disponibles). Même les données les plus récentes étaient peu documentées (19% des données de 2002).

Après des débuts très prometteurs, la mise en sommeil du CNS, l'assèchement des ressources financières et les réorganisations institutionnelles concomitantes ont été les causes les plus apparentes de la mise en hibernation de fait de BenInfo depuis près de trois ans. Mais de nombreuses autres critiques ont été formulées :

- La dépendance envers les soutiens extérieurs et l'absence de « position de repli » au cas où ceux-ci viendraient à manquer ;
- La primauté donnée à l'aspect informatique au détriment d'une orientation statistique tournée vers la demande ;
- Le peu d'influence des fournisseurs de données (Ministères, etc.) sur la structure de la base de données ;
- L'absence de priorités claires ;
- La complexité, sinon le gigantisme relatif du système, alors que la plupart des Ministères techniques, et même l'INSAE, ne disposaient pas de base de données opérationnelles ;

- La dépendance du système de la disponibilité d'ingénieurs informaticiens de haut niveau ;
- La place restreinte allouée aux métadonnées.

Enfin, avant même que BenInfo ne soit réellement opérationnel, le Bénin lançait un projet de « Banque des données socio-économiques du Bénin » (Statbank) et son produit d'accompagnement, la « Bibliothèque statistique électronique » (Bibliostat), qui devaient permettre de disposer de données primaires et d'éviter des pertes de données au niveau du Système Statistique National.

Aujourd'hui, bien que personne ne recommande l'abandon total de Beninfo, les opinions divergent sur la meilleure stratégie pour sa remise en route.

Chapitre 3. Aspects de la production/diffusion statistique

3.1. Collecte et traitement des données

La situation de la collecte des données, qu'il s'agisse de données administratives, de données d'enquêtes auprès des ménages ou des opérateurs économiques, de relevés, etc. est très variable. Certains producteurs de données ont une longue expérience de collecte et font preuve d'un grand professionnalisme. D'autres n'y apportent pas assez de rigueur. Dans de nombreux cas, les producteurs de données savent parfaitement que toute collecte nécessite la mise en œuvre de moyens et un système de contrôle et de supervision rigoureux. Mais ils se heurtent à l'insuffisance de ressources financières et à ses conséquences : manque de moyens de transport et/ou de carburant, absence de fonds pour la supervision, enquêteurs ou agents de collecte sous-payés. Dans plusieurs cas, il a été mis fin à des systèmes d'information par manque de financement. De même, on trouve une grande variété dans la qualité du traitement des données. Les outils utilisés vont du logiciel spécialisé à la feuille Excel.

3.2. Archivage

L'archivage des données par les producteurs de statistiques

De l'avis des personnes ressources interviewées, il ressort que :

- beaucoup de structures disposent d'une base de données de leur série ou des études. Mais en réalité, il s'agit dans certains cas soit de bases de données conçues et développées et non alimentées soit d'un ensemble de fichiers représentant chacun les données d'une année ;
- les supports d'archivage de ces bases ou ensemble de fichiers sont généralement les disques durs des ordinateurs sur lesquels se réalise le traitement. D'autres supports tels que les CD-ROM, Flash disk et disquette Zip, sont également utilisés ;
- dans la plupart des cas, les fichiers de données se trouvent dans un ordinateur utilisé pour les opérations quotidiennes ;
- une fois le traitement achevé, les informations ne sont pas souvent transférées à un ordinateur indépendant ;
- aucune structure ne pratique la sauvegarde sur des sites déportés y compris l'INSAE. En outre, aucune des structures productrices visitées ne met les données brutes issues du traitement sur un site Internet en vue de leur utilisation par le public ;
- beaucoup d'unités reconnaissent faire face à des demandes, soit de la totalité ou d'une partie de fichiers de données, soit de traitement spécifique de la part des utilisateurs. Très peu parmi elles satisfont ces demandes.

3.3. Analyse

Vue de l'extérieur, l'analyse des données statistiques semble être un point faible du système statistique béninois. Le Bénin donne en effet, l'impression d'un pays qui, à son niveau de développement, collecte une masse impressionnante de données, mais n'en diffuse qu'une très faible partie souvent sous forme de tableaux avec quelques commentaires et fort peu d'analyse.

De l'intérieur, cette vue se révèle profondément fautive. **Le Système Statistique béninois possède** dans son ensemble **une réelle capacité d'analyse statistique** qu'il utilise – souvent partiellement – mais qui souffre d'un **manque cruel de visibilité et de diffusion**. Dans de nombreuses composantes du système statistique, c'est moins la capacité que la faible visibilité de l'analyse qui pose problème.

Dans le domaine de la démographie, les recensements successifs de la population ont donné lieu à la production de volumes d'analyses thématiques de qualité. Chacune des nombreuses enquêtes auprès des ménages est accompagnée d'un ou de plusieurs rapports analytiques. Les données relatives aux mouvements de la population (natalité, fécondité, migrations et mortalité) font l'objet de multiples analyses et de projections démographiques. A ces activités de l'INSAE se greffent les travaux analytiques d'organismes extérieurs comme le CEFORP.

Que ce soit à l'INSAE ou dans les centres de recherche, on retrouve des démographes très compétents, capables d'utiliser les logiciels les plus performants pour produire des analyses de qualité.

Le Bénin s'est montré capable de produire le Tableau de Bord Social, de réaliser des analyses de haut niveau sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Sa capacité d'analyse des données sociales (santé, éducation, justice, travail, alphabétisation, assistance sociale...) est indéniable. De même, l'expertise et la maîtrise des logiciels existent mais cette capacité est mal répartie. En effet, les services statistiques de certaines DPP ne sont pas opérationnels. D'autres doivent se contenter du logiciel Excel pour effectuer des analyses complexes.

Les mêmes capacités d'analyse existent dans le domaine des statistiques économiques et des statistiques rurales et environnementales. Si la situation est plus mitigée dans le domaine des statistiques rurales et environnementales, la capacité d'analyse y existe aussi, mais reste très fragmentée.

L'analyse statistique au Bénin est confrontée à d'autres types de problèmes. En dehors de sa faible visibilité et de sa faible diffusion on peut citer :

- l'inégalité dans les capacités et les moyens au sein du SSN. Si on exclut les ministères sans DPP réelle, ces inégalités concernent : (i) le niveau de qualification du personnel, (ii) l'équipement et (iii) le logiciel utilisé ;
- les disparités énormes de rémunération et de conditions de travail des analystes en fonction de leur structure d'appartenance (administrations, secteur parapublic, secteur privé et organisations internationales) ;
- les risques inhérents à l'externalisation de l'analyse et de la recherche ;
- la dépendance envers les bailleurs de fonds quant à l'analyse et la faible priorité à lui accorder ;
- la méconnaissance de l'existence et des potentialités des logiciels d'analyse statistique.

3.4. Publication et diffusion

Publication

Dans certaines structures sectorielles, le service statistique produit des données statistiques. A ce niveau, c'est un comité ou une autre structure qui les publie, de même les ressources

humaines et financières restent insuffisantes. Pour les producteurs de statistiques au Bénin, le papier reste de loin le premier support de publication (63%), un quart seulement (26%) des structures utilisent des supports électroniques et le site web reste l'exception (11%).

Les types de publications les plus courants sont les annuaires statistiques, les bulletins mensuels, trimestriels ou semestriels d'information et les notes de rétro-information. Souvent, ces publications ne sont pas régulières ou accusent beaucoup de retard, soit par manque de budget, de personnel ou de matériel. Par exemple, l'INSAE connaît un retard de trois à quatre années de publication de son annuaire statistique. Cependant, quelques Ministères comme les Ministères des Enseignements Primaire et Secondaire, les entreprises publiques (Port autonome de Cotonou, SBEE) ou la BCEAO font régulièrement leurs publications.

Moins de la moitié des producteurs utilisent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans leurs publications. La non-utilisation des TIC résulte du manque de matériel adéquat, de ressources humaines qualifiées et de la faiblesse des ressources financières.

Diffusion

Chez de nombreux producteurs, la diffusion des données n'est pas bien organisée. La mise en application de la décentralisation (les collectivités locales) et le développement des activités de la société civile (Groupement, ONG, etc.) exigent que ces organisations soient informées de la situation économique et sociale du pays et des problèmes de développement les concernant. Pour satisfaire à ces exigences, il faut procéder à une large diffusion des publications.

Les institutions de l'Etat (avec plus de 28%) demeurent les principaux points de diffusion habituellement utilisés par les producteurs. Les autres points de diffusion importants sont tous locaux et le papier reste le principal support de diffusion et le support électronique est très peu utilisé.

Peu de producteurs disposent comme l'INSAE d'un service chargé de la publication et de la diffusion. D'une manière générale, les producteurs éditent de façon plus ou moins régulière des annuaires et bulletins statistiques et produisent des publications occasionnelles en fonction des opérations réalisées sur le terrain. Parfois, il existe des retards dans la disponibilité des données dus au manque de ressources financières.

Par exemple, de 2004 à 2006, le Tableau de Bord Social et les annuaires statistiques de l'INSAE n'ont pas été diffusés. Il en est de même des annuaires du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Seul le Ministère de l'Enseignement Primaire diffuse régulièrement ses publications.

La diffusion est l'un des domaines du Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) adopté par les États membres d'AFRISTAT. Le Système Statistique National doit lui accorder une attention particulière pour sa meilleure visibilité. Le CNS n'a pas encore utilisé les capacités informatiques et les outils de promotion de la publication et de la diffusion tels que les bases de données en ligne et les sites web afin de changer l'image de marque du SSN.

Intégration des TIC dans la publication et la diffusion

Certains producteurs se sont déjà engagés sur la voie de l'adoption de supports modernes de mise à disposition de l'information (CD-ROM simple ou interactif, bases de données, sites web). Nous avons par exemple, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Enseignement Primaire, l'INSAE ou les instituts de recherche comme le LEADD.

Le site du CNS qui a fonctionné de fin 2003 à mai 2004, a été abandonné depuis plus de trois ans. Le *site de l'INSAE* contient un certain nombre de documents, de rapports, d'études et de publications périodiques, mais la mise à jour n'est pas systématique. La dernière mise à jour date de décembre 2006 (voir encadré).

Les sites web du CNS et de l'INSAE

Début juin 2007, le site <http://www.cnsbenin.org> contenait 65 pages html, 40 documents pdf, deux présentations Powerpoint ainsi que le compendium Beninfo en format Access et une feuille Excel de données Beninfo, tous deux datant de 2003.

Sur les 109 fichiers, 28 dataient de fin 2003, 68 de mars 2004, 11 d'avril 2004 et 2 de mai 2004.

Les « actualités » concernaient des ateliers tenus entre 1999 et 2002.

A la même date, le site de l'INSAE (<http://www.insae-bj.org>) contenait 99 fichiers html « substantifs » et 76 documents pdf. Le document le plus récent était le rapport sur l'indice des prix de septembre 2006, rapporté au site en décembre 2006.

La diffusion des données à l'aide des TIC rend d'énormes services aux utilisateurs en leur permettant un accès rapide aux informations et ce à moindre coût.

3.5. Demande de statistiques

Catégories actuelles de la demande de statistiques

Pendant longtemps, les organes centraux de l'Etat, en charge de la planification centralisée de l'économie, étaient de loin les premiers utilisateurs (demandeurs) de statistiques publiques au Bénin¹². Ensuite, s'ajoutent à ceux-ci les organisations internationales, presque uniquement intéressées par des données nationales annuelles. Aujourd'hui, l'Etat et les organisations internationales restent les principaux utilisateurs, mais leur demande a évolué, en raison d'un rééquilibrage entre statistiques économiques et statistiques sociales et de l'importance croissante donnée à la gestion axée sur les résultats. De plus, le développement d'autres utilisateurs de statistiques s'est accru et continuera de s'accroître. Il s'agit entre autres de :

1. **la BCEAO ;**
2. **le secteur privé**, avec le rôle croissant du libéralisme économique, le développement économique dépend de façon croissante des initiatives des opérateurs privés, dont les besoins en statistiques s'accroissent de plus en plus;
3. **la société civile, ses organisations et les citoyens**, en raison de la démocratisation des institutions et des besoins d'informations pour la prise de décisions, une attention particulière doit leur être accordée en matière de demande de statistiques ;

¹² A noter qu'au sein d'un système statistique national de nombreuses unités sont à la fois consommatrices et productrices de données (comptabilité nationale) ou d'informations connexes (modèles de prévision).

4. **les organes décentralisés de l'Etat**, avec la promotion de la décentralisation, les besoins des autorités départementales et des collectivités locales en matière de statistiques sont de plus en plus croissants ;
5. **les observatoires** ;
6. **les organisations internationales et les bailleurs de fonds**. Ces derniers ont besoin d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de leurs programmes ;
7. **les chercheurs et universitaires** ;
8. **les bureaux d'études privés**.

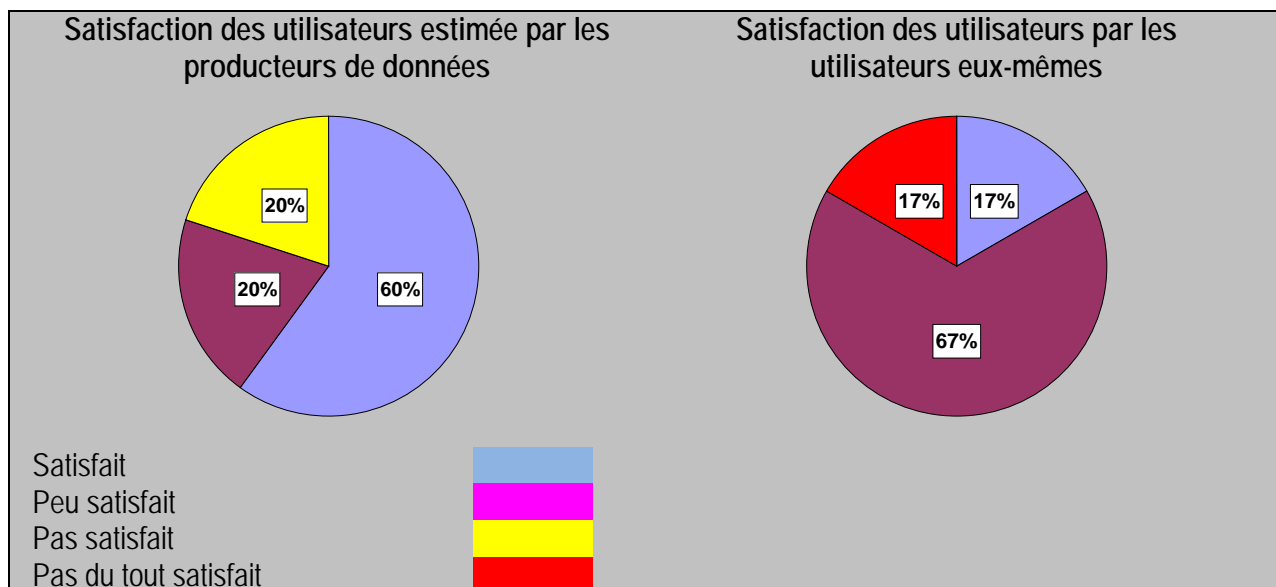
Chaque utilisateur a des besoins spécifiques de statistiques que les producteurs doivent satisfaire. Ceci requiert une hiérarchisation dans l'établissement des priorités.

La satisfaction des utilisateurs

Une enquête rapide sur un échantillon de producteurs et d'utilisateurs de données à propos de la satisfaction de ces derniers, a mis en relief une situation contrastée représentée dans le graphique ci-dessous.

Globalement, 60% des producteurs ont déclaré que les utilisateurs sont satisfaits de leurs prestations tandis que seulement 17% des utilisateurs ont déclaré être satisfaits des prestations des producteurs. Enfin, 82% des utilisateurs estiment que les données qu'ils obtiennent ne font pas l'objet d'une diffusion suffisante de la part des producteurs. En d'autres termes, ils déplorent l'absence d'une concertation régulière entre eux et les producteurs.

Graphique 2 : Satisfaction des utilisateurs estimée par les producteurs et les utilisateurs de données



Au nombre des plaintes des utilisateurs enregistrées, on peut citer :

- la non disponibilité des données ;
- la difficulté d'obtenir des données pourtant publiques ;
- la vétusté des données (les données disponibles sont parfois si obsolètes qu'elles sont inutilisables) ;
- l'incohérence entre données ou entre données différentes fournies par différents organismes ;

- l'absence de programme de publication ;
- etc.

Clairement, le Secrétariat du CNS béninois a besoin d'une meilleure écoute des utilisateurs, d'une meilleure coordination et des efforts considérables dans le domaine de la diffusion des données.

Chapitre 4. Evaluation des forces et des faiblesses actuelles du SSN

4.1. Les indicateurs de capacité statistique de la Banque

Mondiale

La capacité statistique d'un pays est par nature multidimensionnelle et ne peut être réellement « mesurée » à l'aide d'un indicateur unique ni même par un nombre restreint d'indicateurs. Toutefois, dans le but de faciliter les comparaisons internationales et de suivre les progrès réalisés, le Groupe des Données pour le Développement (Development Data Group) de la Banque Mondiale calcule pour chaque pays trois mesures simples de trois aspects cruciaux de la capacité statistique¹³ :

1. la pratique statistique – capacité de mettre en œuvre les normes et méthodes recommandées au niveau international ;
2. la collecte de données – fréquence des enquêtes et recensement, Etat Civil, etc. ;
3. la disponibilité d'indicateurs – disponibilité et fréquence des indicateurs socio-économiques clés.

Les informations sont obtenues à partir des métadonnées fournies par les pays et les diverses organisations internationales (Banque Mondiale, FMI, Nations Unies, UNESCO et OMS). Les indicateurs peuvent prendre des valeurs allant de 0 à 100. Leur moyenne arithmétique fournit un indicateur global.

Les scores ne sont calculés que pour les pays en développement, les pays en transition et un très petit nombre de pays développés.

La position du Bénin est assez honorable en ce qui concerne la **disponibilité des indicateurs** : 39^{ème} pays au niveau mondial sur 143 pays, 10^{ème} en Afrique sur 51 pays.

Pour la **collecte des données**, la position du Bénin reste assez acceptable : 51^{ème} sur 143 au niveau mondial, 11^{ème} en Afrique sur 51 pays.

Par contre, le classement du Bénin en matière de **pratiques statistiques** est nettement moins bon : 93^{ème} sur 143 au niveau mondial, 23^{ème} sur 51 en Afrique – seuls 16 pays africains sont moins bien classés que le Bénin.

Globalement, le Bénin est classé 70^{ème} au niveau mondial, avec pratiquement autant de pays mieux classés que de pays moins bien classés, et 14^{ème} en Afrique, dans le premier tiers des pays pour lesquels les indicateurs sont disponibles.

¹³ Une description des indicateurs est fournie par Development Data Group (05-2006). "Statistical Capacity Improvement in IDA Countries – Progress Report" May 16, 2006, 41pp. http://siteresources.worldbank.org/SCBINTRANET/Resources/Progress_Report-May16_2006.pdf ou http://siteresources.worldbank.org/SCBINTRANET/Resources/Statistical_Capacity_Improvement_in_IDA_Countries-May16_2006.pdf . Les données par pays sont disponibles sur le site <http://web/worldbank/org>.

Tableau 5 : Répartition des pays selon les critères «mieux classés, aussi bien classés et moins bien classés » que le Bénin en matière de capacité statistique, au niveau mondial et en Afrique, 2006

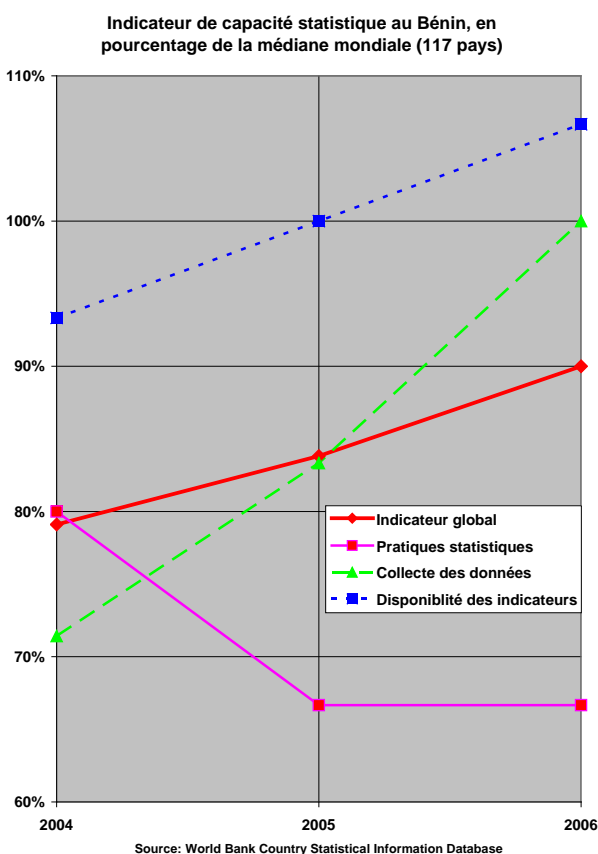
	Disponibilité des indicateurs	Collecte des données	Pratiques statistiques	Score global
Niveau mondial				
Mieux classés	38	50	92	69
Même classement	21	19	24	6
Moins bien classés	84	74	27	68
Total	143	143	143	143
Pays d'Afrique				
Mieux classés	9	10	22	13
Même classement	8	10	13	5
Moins bien classés	34	31	16	33
Total	51	51	51	51

Pour 117 pays, les indicateurs sont disponibles pour les années 2004 à 2006. Pour comparer la performance du Bénin aux autres pays, on a calculé, pour chaque indicateur et chaque année le ratio entre la valeur de l'indicateur pour le Bénin et la médiane de cet indicateur pour ces 117 pays.

Le graphique montre bien que, relativement au « reste du monde », la performance du Bénin

- s'est nettement améliorée pour la collecte des données ;
- s'est améliorée pour la disponibilité d'indicateurs ;
- s'est détériorée en matière de pratiques statistiques.

L'indicateur global a ainsi montré une progression de 2004 à 2006, passant de 79 % à 90 % de la médiane des 117 pays considérés.



4.2. Forces du SSN

- Il existe une structure majeure reconnue, l'INSAE, dont les produits statistiques, bien que mal diffusés, inspirent assez confiance chez la majorité des producteurs et utilisateurs. Dans la plupart des secteurs, la qualité des données produites par l'INSAE peut être considérée comme relativement bonne car respectant les normes régionales et internationales. L'INSAE pourrait, s'il résolvait ses difficultés techniques, organisationnelles, de coordination, de moyens financiers et des ressources humaines

et matérielles adéquats, jouer un rôle beaucoup plus important dans le développement du SSN, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un CNS revitalisé et indépendant.

- Par ailleurs, il existe d'autres services statistiques performants, notamment :
 - ➔ le Service Statistique de la Documentation et de la Recherche Opérationnelle du Ministère de la Santé avec son SNIGS souvent auto évalué par les acteurs du système. Malgré les problèmes d'adéquation des sources et de fiabilité des données produites, le SNIGS fait montre d'un professionnalisme certain ;
 - ➔ le Service Statistique du Ministère de l'Enseignement Primaire dont les produits sont régulièrement publiés ;
 - ➔ le service Statistique du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, qui se distingue par le dynamisme du SIPAGeS et la qualité de ses publications ;
 - ➔ la BCEAO, producteur de données statistiques relativement fiables, cohérentes et régulières ;
 - ➔ les instituts d'études et de recherche dont certains atteignent aujourd'hui une stature internationale : le CEFORP, le LEADD, l'IREEP et d'autres encore, actifs non seulement dans l'analyse des données, mais aussi dans la collecte.

On peut également mentionner :

- la volonté politique affirmée du gouvernement qui fait de la statistique une de ses priorités ;
- l'impact positif de la démocratisation, des efforts de transparence, de la promotion de la gestion axée sur les résultats et de la politique de décentralisation.

Le SSN du Bénin dispose également d'autres atouts tels que: l'existence

- de textes législatifs et d'organismes de coordination, au premier rang desquels le Conseil National de la Statistique ;
- de différents Comités consacrés à la coordination ou à la validation des données produites (SNISA, Comité PIB-TOFE, Comité de la Balance des Paiements, Comité de validation des données du Commerce Extérieur, etc.) plus ou moins fonctionnels ;
- de la base de données Beninfo.

4.3. Faiblesses du SSN

Absence de coordination effective et de programmation

Nombreux sont les producteurs de statistiques qui mentionnent comme faiblesse du système statistique béninois, le manque de ressources financières, de personnel et de matériel. Il existe également un manque de coordination du système.

En effet, il est reconnu qu'une coordination effective, accompagnée de la mise en œuvre d'un programme national concerté d'activités statistiques est un préalable indispensable pour une production statistique de qualité.

La **législation** existante souffre également de nombreuses déficiences. En effet,

- les décrets d'application de la loi relative au Conseil National de la Statistique (CNS) n'ont jamais été pris ;
- la loi statistique comporte de nombreuses insuffisances : par exemple, l'obligation de réponse aux enquêtes est régulièrement bafouée, et peu de confiance est accordée à la garantie de confidentialité des informations individuelles. Ces insuffisances engendrent

des difficultés techniques majeures de non-réponse aux enquêtes statistiques et la faible fiabilité de nombreuses données collectées. En général, le SSN souffre d'une absence d'obligation déclarative de la part des répondants aux enquêtes statistiques.

Le fonctionnement du **Conseil National de la Statistique (CNS)**, est peu satisfaisant. En effet :

- de nombreux producteurs de données n'ont plus (ou n'ont jamais eu) de programmes de collecte assortis d'un plan de travail ;
- pour ceux qui en ont, il n'existe pas de suivi ni d'évaluation ;
- l'INSAE assure le secrétariat du CNS, cependant, il ne prévoit pas de ressources budgétaires pour son fonctionnement. De plus, il n'a ni la capacité, ni le pouvoir de contrôler les programmes annuels de production statistique des différents ministères ;
- le CNS n'a pas été capable de résoudre les problèmes de chevauchement d'attributions entre certaines structures de production statistique, comme dans le cas des statistiques conjoncturelles et industrielles entre la DGE, l'INSAE et la DGI ;
- la coordination, et l'harmonisation statistique restent embryonnaires et restreintes au sein de l'INSAE. Peu d'efforts sont exercés pour réconcilier les données d'enquêtes et les données administratives (par exemple les données sur la fréquentation scolaire). Il y a aussi très peu de concertations sur les méthodologies et concepts statistiques. Plusieurs problèmes d'harmonisation de concepts, définitions et classifications statistiques demeurent ;
- le CNS ne joue plus aucun rôle de coordination, ni de mobilisation des ressources financières bilatérales et multilatérales dans le domaine de la statistique.

Plusieurs des organes de coordination sectorielle font face à des problèmes et des crises plus ou moins graves : le SNISA a ainsi suspendu ses activités, et plusieurs comités de coordination ont du mal à accomplir leur mission. Dans certains cas, les problèmes de coordination se posent au sein même de certains ministères où il n'existe pas de cadre de concertation intra-ministériel pour la production statistique et la validation des données.

Des données parfois inexistantes

Dans plusieurs domaines, les données sont simplement inexistantes. Par exemple, les indices de prix à la consommation ne sont disponibles que pour Cotonou, ce qui pose un problème pour le calcul du déflateur des agrégats macroéconomiques. Aucun dispositif permanent de collecte des informations n'existe dans les domaines des statistiques de l'environnement (ordures ménagères, eaux usées, déchets industriels, chasse et espaces cynégétiques, pollution, feux de brousse, déforestation...). De même, les décideurs au niveau départemental ne disposent que de très peu de données. Le Bénin peut produire plusieurs types de données, mais il importe de faire une bonne coordination afin d'éviter les doubles comptes.

Ressources budgétaires limitées

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seul l'INSAE déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, dont la majeure partie est destinée aux frais de personnel. A quelques exceptions près, le montant des ressources allouées est nettement insuffisant et sa disponibilité pose parfois des problèmes. Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques a des impacts négatifs sur les processus de collecte, de traitement, d'analyse, d'archivage et de publication/diffusion de l'information.

Dans de nombreux cas, des activités statistiques ont été suspendues ou même annulées faute de financement ou parce que les moyens étaient insuffisants (collecte des données de prix). Dans d'autres cas, des phases essentielles de la production statistique sont par force négligées (contrôle des agents de terrain, archivage, traitement, analyse et diffusion des données). On trouve même le cas d'une enquête réalisée mais non traitée par manque de fonds, ou d'une publication terminée mais non diffusée par «manque de ressources financières pour l'impression».

L'insuffisance des ressources budgétaires et leur incertitude impliquent un recours au financement extérieur. Cela laisse penser qu'il est normal que l'Etat ne finance que les activités de base récurrentes et laisse les grandes opérations statistiques aux bailleurs de fonds.

Enfin, comme noté précédemment, ce sont probablement les problèmes de financement du CNS qui sont à la base de son inefficacité.

Ressources humaines insuffisantes

L'ensemble des structures de production statistique de l'Etat se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités régulières. Cette insuffisance est prononcée dans certains ministères. Par contre, l'INSAE dispose d'un personnel hautement compétent mais insuffisant pour remplir l'ensemble des tâches. Des activités consommatrices de temps comme la diffusion de l'information ou la formation du personnel externe à l'INSAE sont négligées. Dans d'autres structures, les travaux statistiques sont confiés à des personnes sans formation appropriée. Il faut noter que l'insuffisance de personnel qualifié ne concerne pas que les cadres. Elle affecte l'ensemble des personnes impliquées : agents de collecte, cadres analystes de données, cadres concepteurs, personnel affecté au traitement, etc.

Une cause majeure de cette situation délicate de ressources humaines est l'absence d'un cadre incitatif pour les statisticiens. A l'INSAE, la plupart des Agents Permanents de l'Etat sont à moins de 5 ans de leur retraite, alors que les cadres plus jeunes connaissent une forte mobilité, du fait de la faiblesse de la rémunération et du système de motivation peu favorable aux agents. La déperdition du personnel n'est pas aussi intense dans certaines unités hors de l'INSAE. Cependant, l'insuffisance numérique du personnel de ces structures, est aggravée par l'insuffisance des activités de formation et de recyclage.

Un des problèmes majeurs auquel le SSN est amené à faire face durant les années à venir est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique et de l'informatique. Une autre priorité du SSN est de mettre en place une politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, incluant les formations de base et continue, des rémunérations compétitives comme dans le secteur privé, les organismes régionaux et internationaux, et un plan de carrière pour le statisticien.

Il se pose également le problème de l'utilisation optimale des ressources humaines. En effet, certains cadres de haut niveau se consacrent plus à des tâches d'exécution qu'aux tâches de conception.

Un cadre de travail à améliorer

Les locaux mis à la disposition des structures de production statistique de même que la logistique des opérations de collecte – quand elles existent – sont parfois insuffisants et/ou inadaptés. L'accès à l'Internet, de même qu'au téléphone, devenus indispensables pour le travail, ne sont pas souvent faciles. Cependant, la situation varie d'un service sectoriel à un autre.

Une rigueur méthodologique à consolider

La rigueur méthodologique nécessite le respect des normes requises pour la fiabilité et la comparabilité des données, ce qui suppose un renforcement des capacités du personnel chargé de la collecte et de l'analyse de l'information. En la matière, l'INSAE en général et les services statistiques de certains ministères sont en avance sur les autres structures. L'INSAE et les structures de suivi-évaluation de la SRP / SCRП pourraient jouer un rôle dans le domaine du renforcement des capacités techniques statistiques en initiant des activités de formation, éventuellement en partenariat avec des centres de formation extérieurs qualifiés.

Faible partenariat entre les producteurs et les utilisateurs

La majorité des utilisateurs sont peu satisfaits des prestations des producteurs. De nombreux facteurs de la demande des utilisateurs sont très peu connus par les producteurs de statistiques, notamment :

- la façon dont les statistiques interviennent dans leurs prises de décision ;
- les données qui leur sont utiles ;
- leur appréciation de la qualité et de l'accessibilité des données ;
- leurs relations avec les principaux producteurs de statistiques et leur contribution au développement du Système Statistique National (SSN) ;
- leurs besoins présents et futurs, leurs priorités, les déficits, et ;
- la façon dont leurs besoins peuvent être satisfaits par la SNDS.

La faible accessibilité et la faible visibilité des données

De l'avis des utilisateurs et de nombreux producteurs eux-mêmes, la diffusion et la mise à jour des données et métadonnées restent insuffisantes. Dans la plupart des structures, il n'existe pas de réelle politique de publication, de diffusion et de dissémination des statistiques. Il arrive même que les utilisateurs soient obligés d'utiliser leurs relations personnelles avec des individus dans les structures de production pour disposer des informations voulues. Certaines structures de production de statistiques dotées d'un site Web ne mettent pas en ligne les données produites, et attendent que les utilisateurs en manifestent la demande.

4.4. Opportunités

- La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП) de même que le concept de gestion axée sur les résultats adoptés par le Gouvernement, constituent des opportunités à saisir. En effet, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que la préparation de sa mise à jour, fournissent un cadre cohérent de développement du SSN ;
- L'adhésion du Bénin à divers engagements internationaux notamment les OMD et le NEPAD constitue également des opportunités à saisir. En effet, l'obligation de satisfaire

aux exigences de ces cadres de développement exige que le SSN du Bénin dispose de données fiables, cohérentes, harmonisées, produites à temps et régulièrement mises à jour ;

- La volonté des bailleurs de fonds à appuyer le Bénin dans le développement et le renforcement des capacités statistiques est une opportunité comme en témoigne leur appui à l'élaboration de la SNDS ;
- Au niveau sectoriel, plusieurs opportunités sont également à saisir comme : les engagements internationaux en matière d'éducation ou de santé, le recensement national de l'agriculture et celui de la population ;
- La politique de décentralisation, le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre nécessitent des statistiques désagrégées, ce qui constitue une opportunité pour le SSN ;
- L'existence d'une législation et d'institutions de coordination de la statistique est également une opportunité pour le développement du SSN.

4.5. Menaces

Plusieurs phénomènes constituent des menaces pour le Système de Statistique National. Il s'agit de :

- l'insuffisance de volonté politique en matière de promotion des activités statistiques;
- l'ajournement de la dynamisation du CNS et sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures¹⁴ ;
- le manque de financement extérieur pour certaines activités statistiques;
- la déperdition probable des agents expérimentés ;
- les départs à la retraite, la faiblesse de la rémunération ainsi que la détérioration du cadre de travail ;
- la maîtrise du fonctionnement d'un service par un seul agent.

¹⁴ Un de nos interlocuteurs nous a proposé la boutade suivante : « Un pays c'est un drapeau, un hymne, une armée et un système statistique. Il ne peut être indépendant s'il ne maîtrise pas ces quatre éléments ».

Deuxième Partie : VISION, STRATEGIE
ET PLAN D' ACTIONS

Chapitre 1. Principes de base et orientations générales de la SNDS

1.1. Principes de base de la SNDS

La production et l'utilisation des statistiques sont sous-tendues par un certain nombre de principes qui permettent de respecter leur caractère scientifique ; il s'agit du principe de la double optique, de celui de la norme de qualité définie, du principe de ressources minimales, du principe d'adaptation continue et de celui de la cohérence optimale et de la concordance de sources.

Le principe de la double optique (production/utilisation) : ce principe consacre le fait que la production statistique doit répondre à un besoin exprimé par les utilisateurs et ne doit pas être une finalité en soi. Ainsi donc, il devra s'établir entre producteurs et utilisateurs, un rapport de partenariat mutuellement enrichissant qui soumet toute production statistique à l'épreuve de la vérité.

Le principe d'adaptation continue : ce principe veut que la production statistique soit en mesure de répondre aux besoins toujours renouvelés des utilisateurs. Ceci demande que la production statistique soit structurée pour faire face aussi bien à la demande régulière qu'à la réalisation d'opérations de nature irrégulière ou ponctuelle, sans altérer la production « habituelle ».

Le principe de la norme de qualité définie : ce principe consacre le fait que pour la production statistique que retiendra la SNDS, il est nécessaire de définir la norme de qualité et de faire respecter les procédures édictées, afin d'asseoir une culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision. Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept qu'il est censé représenter ou la réalité que l'on veut décrire ou analyser. La norme de qualité est quant à elle définie si la statistique est: (i) de source définie et certifiée, (ii) sans biais ou a un biais négligeable, (iii) de niveau de signification géographique ou thématique requis (localité, commune, cercle, région, zone, pays), (iv) de période de référence adéquate, (v) reconnue comme ayant une erreur de sondage (pour les statistiques d'enquêtes) acceptable pour le niveau de signification requis et (vi) disponible à temps.

Le principe de la cohérence optimale et de la concordance des sources : La cohérence de la production statistique est optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Le respect de ce principe passe par la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information et l'utilisation harmonisée d'outils statistiques (nomenclatures, codes, définition de concepts, référentiel temps et espace). Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique et contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.

Le principe de ressources minimales : Le principe de ressources minimales incite à mettre en avant la recherche méthodologique permettant de garantir la qualité jugée acceptable pour définir le coût minimum correspondant. Il invite aussi à la rationalisation des opérations statistiques. A titre illustratif, il s'agit à travers ce principe, de pérenniser les dispositifs de collecte en rendant leur financement plus supportable.

1.2. Les principes fondamentaux de la statistique officielle

Le développement de la SNDS du Bénin s'est aussi inspiré des 10 principes fondamentaux¹⁵ de la statistique officielle adoptés en 1994 par l'ONU. Ces principes sont les suivants :

- Principe 1 : Pertinence, impartialité et égalité d'accès ;
- Principe 2 : Normes professionnelles et déontologie ;
- Principe 3 : Responsabilité, transparence et diffusion des métadonnées¹⁶ ;
- Principe 4 : Promotion de l'utilisation correcte des données et prévention des abus ;
- Principe 5 : Sources, qualité, actualité, coût et charge de travail imposée aux fournisseurs de données officielles ;
- Principe 6 : Confidentialité ;
- Principe 7 : Législation ;
- Principe 8 : Coordination nationale ;
- Principe 9 : Utilisation des normes internationales ;
- Principe 10 : Coopération internationale.

1.3 Orientations générales de la SNDS

Enoncé de la vision

A partir des discussions avec les différents acteurs du système statistique national, la vision du système statistique a été formulée ainsi qu'il suit :

« Disposer d'ici à l'horizon 2012, d'un SSN intégré et fonctionnel incluant des bases de données et contribuant à la promotion d'une plus grande utilisation de l'information statistique pour la gestion courante et planifiée tant dans le secteur public que dans le secteur privé en vue d'un pays émergent »

Cette vision inclut de nombreux éléments :

- Elle fait référence aux « **besoins d'un pays émergent** ». Il s'agit en effet d'inscrire le SSN dans la dynamique de la transition d'un pays pauvre et économiquement sous-développé vers un pays moderne, dynamique et intégré à l'économie mondiale ;
- La vision indique que le SSN se doit d'être **intégré**, soulignant ainsi l'insuffisance de la coordination de celui du Bénin ;
- Si la vision mentionne le caractère **fonctionnel** du système à obtenir, c'est pour insister sur le fait que le SSN n'est pas une fin en soi et qu'il n'a de valeur que lorsqu'il fonctionne ;
- La mention de l'existence de « **bases de données** » peut paraître de prime abord superflue. Elle est destinée à donner un contenu concret à la vision. Pour chaque producteur de statistiques, il ne suffira pas de prétendre en 2012, avoir mis en place un système

¹⁵ Les définitions de chacun de ces principes se trouvent dans le rapport synthèse : Vision, stratégies et plan d'actions de la SNDS du Bénin.

¹⁶ A l'époque de la rédaction des Principes, le terme « métadonnées » n'était pas encore couramment utilisé.

statistique fonctionnel. Il faudra également pouvoir présenter la base (ou les bases) de données donnant aux utilisateurs l'accès aux statistiques ;

- Comme l'a souligné le diagnostic, l'une des faiblesses du SSN actuel du Bénin est moins l'absence de données que leur insuffisante utilisation. En indiquant que le SSN doit **promouvoir une plus grande utilisation de l'information statistique**, la vision indique non seulement qu'un accent particulier doit être mis sur l'**utilisation effective** des statistiques officielles, mais aussi qu'il incombe au SSN, la **promotion** de cette utilisation¹⁷ ;
- L'utilisation des statistiques est destinée à une **gestion courante et planifiée**. Alors que l'utilisation des données pour la planification est relativement « traditionnelle », la vision souligne le rôle des statistiques pour la gestion courante. Cela impose aux données d'être mises à jour fréquemment ;
- Le texte indique que les utilisateurs de statistiques incluent à la fois le **secteur public et le secteur privé**. Bien sûr, ces deux secteurs incluent les organisations régionales et internationales, les associations, les ONGs, etc. et couvrent tous les niveaux géographiques ;
- Pour des raisons pratiques, l'**horizon 2012** a été choisi pour le plan d'actions, car cette année correspond au futur plan triennal de croissance et de réduction de la pauvreté 2010-2012. Cela permet également la préparation d'un plan quinquennal.

Dans le domaine statistique, les besoins d'un Bénin émergent se définissent ainsi qu'il suit :

- produire et analyser les indicateurs macro-économiques et socio-démographiques (PIB/tête, statistiques du commerce extérieur, taux de croissance, indice des prix, taux d'investissement et de pression fiscale, indicateurs de compétitivité économique, indicateurs de choix des secteurs clés de l'économie...);
- simuler l'impact des politiques économiques et sociales.

Axes stratégiques et objectifs stratégiques de la SNDS

Le plan de développement de la statistique du Bénin, destiné à réaliser la vision exposée précédemment, se fera ainsi selon cinq **axes stratégiques** comportant chacun plusieurs **objectifs stratégiques** (ou objectifs opérationnels) :

- **Axe stratégique 1. Dynamisation institutionnelle du SSN**

Au niveau de cet axe stratégique, il s'agit de mettre à jour et de diffuser le cadre réglementaire et législatif qui régit les activités statistiques, d'optimiser l'organisation du SSN et de rendre fonctionnelle la coordination statistique. Il comprend également le renforcement en personnel des structures de production statistique.

- ☞ **Objectif stratégique 1.1.** Assurer la diffusion de la loi n°99-014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN ;

- ☞ **Objectif stratégique 1.2.** Optimiser l'organisation du SSN en rendant fonctionnels tous les services statistiques des ministères ;

¹⁷ Sous certains aspects, le SSN peut être comparé à une entreprise de production. En ce sens, il doit pouvoir à la fois posséder :
son « département de production » (en fait, de multiples départements de production coordonnés),
son « département de marketing » pour signaler aux utilisateurs potentiels l'existence et les potentialités de ses produits, et les inciter à « consommer » plus et mieux les statistiques disponibles, et même
son « service après-vente » de formation à l'utilisation des données.

- ☞ **Objectif stratégique 1.3.** Rendre fonctionnelle la coordination statistique et assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique.

- **Axe stratégique 2. Production statistique adaptée**

Il s'agit d'assurer la production régulière de statistiques de qualité qui respectent les normes internationales et qui sont adaptées aux besoins des utilisateurs dans un pays émergent. Cet axe stratégique comporte deux volets : [1] l'amélioration de la normalisation statistique et [2] la mise en place d'une production statistique adaptée et régulière, qui inclut la disponibilité des équipements et fournitures nécessaires.

- ☞ **Objectif stratégique 2.1.** Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique ;
- ☞ **Objectif stratégique 2.2.** Assurer la production régulière de statistiques de qualité, et adaptées aux besoins des utilisateurs (investigation à moindre coût).

- **Axe stratégique 3. Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique**

Il s'agit de favoriser l'accès aux données et informations statistiques, d'assurer la mise en place des bases de données idoines et de promouvoir la culture statistique.

- ☞ **Objectif stratégique 3.1.** Améliorer l'accès aux données et informations statistiques (accès aux fichiers d'enquête, diffusion directionnelle, promotion de l'analyse approfondie) ;
- ☞ **Objectif stratégique 3.2.** Assurer la mise en place de bases de données et l'archivage de l'information statistique ;
- ☞ **Objectif stratégique 3.3.** Etablir un partenariat Producteurs/Utilisateurs (promotion des analyses approfondies des données).

- **Axe stratégique 4. Développement qualitatif des ressources humaines**

A ce niveau, il sera élaboré et mis en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines, de revalorisation de la profession de statisticien, incluant les professions assimilées (démographes, informaticiens, géographes...).

- ☞ **Objectif stratégique 4.1.** Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines ;
- ☞ **Objectif stratégique 4.2.** Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés ;
- ☞ **Objectif stratégique 4.3.** Promouvoir l'enseignement des statistiques dans les différentes facultés universitaires.

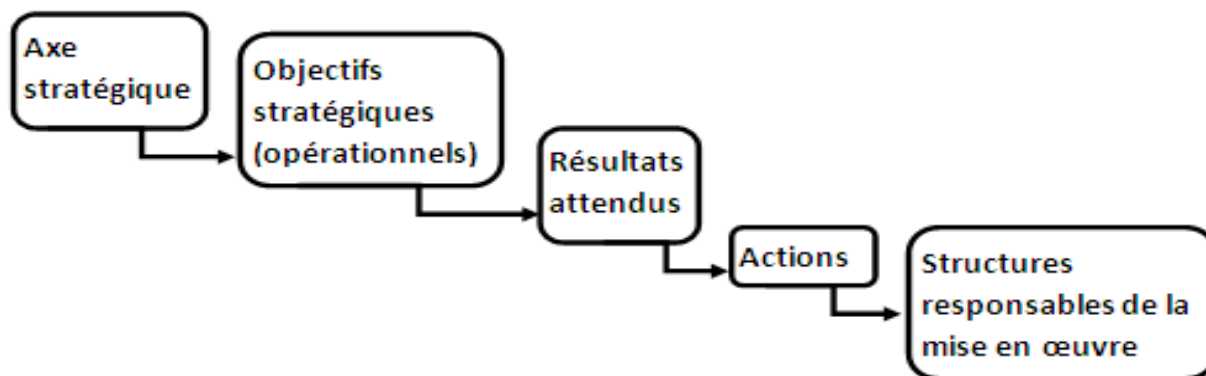
- **Axe stratégique 5. Financement de la SNDS**

Cet axe stratégique vise à assurer et pérenniser le financement des opérations statistiques, qu'elles soient courantes ou non.

- ☞ **Objectif stratégique 5.1.** Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations de statistiques courantes ;

☞ **Objectif stratégique 5.2.** Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations d'enquêtes spéciales.

A chaque objectif stratégique seront associés des **résultats** attendus dont la réalisation sera obtenue grâce à des **actions**. La structure responsable de la mise en œuvre de chaque action sera précisée. Dans certains cas, la structure bénéficiaire de l'action pourra être différente de celle assurant sa mise en œuvre. Ce sera souvent le cas des actions assurées par le Conseil National de la Statistique qui bénéficient à d'autres structures. Le cadre logique sera ainsi le suivant :



Les codes suivants ont été adoptés pour faciliter la lecture du document.

- DS Statistiques **D**émographiques et **S**ociales
- EF Statistiques **E**conomiques et **F**inancières
- ARE Statistiques **A**gricoles, **R**urales et **E**nvironnementales
- TA Traitement et **A**rchivage des données
- P **P**ublication et diffusion

Par exemple le Résultat EF 1.2.2 correspondra au deuxième résultat concernant les statistiques économiques et financières dans le cadre de l'objectif stratégique 1.2. A ce résultat seront associées les actions EF 1.2.2.1, EF 1.2.2.2, etc.

Dans le cas des statistiques agricoles, rurales et environnementales, le MAEP a souhaité décomposer chaque Objectif Stratégique en « Objectifs Opérationnels », eux mêmes conduisant à des Résultats obtenus par des Actions. Dans ce domaine, chaque « Résultat » correspondra à un couple « Objectifs Opérationnels X Résultat associé » du rapport sectoriel. Pour conserver le lien avec ce dernier rapport, les résultats et actions comporteront un chiffre supplémentaire ; par exemple, Résultat ARE 2.1.1.3 est le résultat n° 1.3 associé à l'objectif stratégique 2.1.

Chapitre 2 : Plan d'actions

2.1. Premier axe stratégique : Dynamisation institutionnelle du SSN

Cet axe est organisé autour de trois objectifs stratégiques qui visent à dynamiser le Système Statistique National en assurant son renforcement institutionnel, la diffusion des textes de loi qui régissent le cadre légal de la production statistique et le fonctionnement effectif de la coordination statistique.

Comme indiqué précédemment, les objectifs stratégiques retenus sont :

OS1.1 : Assurer la diffusion de la loi n°99 014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN

OS1.2 : Optimiser l'organisation du SSN et rendre fonctionnelle la coordination statistique

OS1.3 : Assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique

Résultats attendus	Actions	Structures*
OS1.1 : Assurer la diffusion de la loi n°99 014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN		
Résultat 1.1.1 : Les contours du Système statistique Béninois sont clairement définis	Action 1.1.1.1 : Créer un Groupe de Travail au sein du CNS qui inventorie les entités, agents et activités composant le SSN Béninois et couvertes par la législation statistique.	CNS
Résultat 1.1.2 : La loi statistique et les autres textes relatifs à la production statistique sont portés à la connaissance de tous les acteurs de la production et sont effectivement appliqués.	Action 1.1.2.1 : Créer un Groupe de Travail sur la Législation statistique au sein du CNS. Faire le point des textes régissant le domaine statistique et des modifications éventuelles nécessaires. Faire le point de l'application des textes actuels par les membres du SSN. Action 1.1.2.2 : Multiplier et distribuer les textes législatifs et les propositions de décrets à tous les membres du SSN. Action 1.1.2.3 : Organiser une réunion générale de sensibilisation, d'information et d'appropriation du contenu de la loi en vue de l'adhésion de tous les acteurs de la production statistique. Action 1.1.2.4 : Produire un rapport annuel de suivi de la loi statistique et de son application.	CNS
OS1.2 : Optimiser l'organisation du SSN et rendre fonctionnelle la coordination statistique		
Résultat DS 1.2.1 - Un système de coordination au niveau des producteurs privés est développé	Action DS 1.2.1.1 - Créer un réseau de collaboration entre producteurs privés.	INSAE et Producteurs privés
Résultat DS 1.2.2 - Un système de coordination au sein d'un même ministère est développé	Action DS 1.2.2.1 – Créer un réseau de collaboration entre producteurs d'un même ministère (MFTP, MFE, MMEE).	INSAE et ministères concernés.
	Action DS 1.2.2.2 : Créer un réseau de producteurs du domaine de la population et du développement	DED, CEFORP, Producteurs privés.
Résultat EF 1.2.1 - La coordination sectorielle de la production statistique est fonctionnelle	Action EF 1.2.1.1 - Mettre en place et dynamiser les structures de coordination statistique au niveau sectoriel (statistiques économiques et financières) et au niveau des départements ministériels	INSAE
Résultat EF 1.2.2 - La concertation sur les projections et analyses macroéconomiques est renforcée	Action EF 1.2.2.1 - Organiser des réunions régulières du Comité PIB-TOFE (concertation, harmonisation des données et des projections, préparation d'une position commune sur les agrégats avant les négociations avec les bailleurs)	CSPRES (INSAE, DGE, BCEAO, DGPD)
	Action EF 1.2.2.2 - Mettre en place un groupe de réflexion composé des cadres des structures nationales impliquées dans la modélisation des outils et organiser des rencontres périodiques	CSPRES (INSAE, DGE, BCEAO, DGPD, OCS)
Résultat ARE 1.2.1 - Le Système National Intégré de Statistiques Agricoles (SNISA) est réhabilité et opérationnel	Action ARE 1.2.1.1 : Réhabiliter le SNISA et lui permettre de jouer son rôle de coordination	DPP/MAEP
Résultat ARE 1.2.2 : Un comité ministériel de coordination pour les statistiques de l'hydraulique, de l'énergie	Action ARE 1.2.2.1 - Créer et faire organiser les sessions annuelles du comité	DPP/MMEE

Résultats attendus	Actions	Structures*
et de la rétention des eaux de pluie, est créé au sein du MMEE et est opérationnel et dynamique.		
Résultat P 1.2.1 - Chaque structure du SSN dispose d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) ou Unité de Coordination (UC) pour répercuter les décisions du Secrétariat Technique Permanent (STP) et d'une Unité de Publication et de Diffusion au sein de sa structure.	Action P 1.2.1.1 - Elaborer les projets d'arrêtés portant création, organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) ou Unité de coordination (UC) et de l'Unité de Publication et Diffusion (UPD) au sein de chaque structure.	Chaque structure sectorielle**
Résultat P 1.2.2 - Les publications et diffusions des produits statistiques sont régulières	Action P 1.2.2.1 - Créer une Unité de Publication et de diffusion d'autorité au sein de chaque structure	Id.
Résultat P 1.2.3 - La coordination statistique est rendue fonctionnelle grâce à l'installation des STPS.	Action P 1.2.3.1 - Créer un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et installé dans le local de l'UPD.	Id.
OS1.3 : Assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique		
Résultat DS 1.3.1 : La structure centrale et toutes les structures sectorielles de production sont dotées progressivement de cadres statisticiens et assimilés.	Action DS 1.3.1.1 - Recruter à partir de 2008 jusqu'en 2012 et par année 2 cadres statisticiens pour chaque structure sectorielle de production et 4 pour l'INSAE pour doter les structures de production Statistique en moyen humain adéquat.	CNS.
Résultat EF 1.3.1 : Les méthodes d'élaboration des statistiques économiques et financières sont pérennisées	Action EF 1.3.1.1 - Renforcer l'équipe de comptables nationaux par le recrutement de personnel additionnel : 2 ISE, 4 ITS et 2 ATS	INSAE
	Action EF 1.3.1.2 - Renforcer l'équipe de la DGE par le recrutement de personnel additionnel : 2 ISE, 2 ITS et 2 économistes	DGE
	Action EF 1.3.1.3 - Renforcer l'équipe de la Direction du Développement Touristique par le recrutement de personnel additionnel : 1 ISE	DDT
Résultat ARE 1.3.1 : Les structures de production statistique et les dispositifs de collecte disposent de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant	Action ARE 1.3.1.1 - Recruter ou former des cadres statisticiens, informaticiens et des adjoints techniques de la statistique pour : DPP/MAEP : 4 ISE, 20 ITS, 14 informaticiens, 34 adjoints techniques de la statistique ; SSE/ Elevage : 2 ISE ; 8 ITS SSE/ Pêches : 1 ISE ; 6 ITS DGR : 3 ITS ONASA : 2 ITS et 2ATS	MAEP
Résultat ARE 1.3.2 : Le dispositif de collecte sur le terrain est renforcé et opérationnel	Action ARE 1.3.2.1 - Concrétiser le recrutement des adjoints techniques de la statistique prévus pour le renforcement du dispositif de terrain : SSE/Elevage : 257 agents DPP/MAEP : 25 ITS	MAEP
	Action ARE 1.3.2.2 - Mettre à la disposition du MEPN des cadres statisticiens et informaticiens : DPP : 1 ITS ; 2 ATS et 1 informaticien SSE/DGFRN : 2 ITS	MEPN
	Action ARE 1.3.2.3 - Recruter ou mettre à la disposition des structures productrices de statistique du MMEE (bureau central et/ou services départementaux) des cadres statisticiens : DPP : un ISE, 13 ITS, 2 informaticiens et un documentaliste ; DESPR : 1ISE ; 2 ITS	MMEE
	Action ARE 1.3.2.4 - Doter la DPP du MDCULRFLEC de 2 ITS	MULRFLEC
Résultat ARE 1.3-3 : Un observatoire des pêches est créé et est opérationnel à la Direction des Pêches	Action ARE 1.3.3.1 : Rénover trois bureaux de la Direction des Pêches et les équiper en mobiliers et matériels.	DP/MAEP
Résultat TA 1.3.1 : Le personnel de traitement et d'archivage de données statistiques est renforcé	Action TA 1.3.1.1 - Définir en liaison avec la Fonction Publique et le Budget, les modalités des concours de recrutement et son calendrier et suivre le plan de recrutement en actualisant chaque année avec les structures productrices la satisfaction des besoins	CNS
Résultat P.1.3.1 - Chaque structure statistique en particulier chaque UPD ainsi que l'INSAE est doté d'un effectif	Action P.1.3.1.1 - Recruter le personnel minimum (10 cadres précités) pour chaque UPD. Action P.1.3.1.2 - Recruter en plus des 10, deux techniciens en	Ministère du travail et de la fonction publique

Résultats attendus	Actions	Structures*
minimum pour leur fonctionnalité	marketing et deux maintenanciers pour l'INSAE.	

2.2. Deuxième axe stratégique : Production statistique adaptée

Cet axe stratégique porte sur la réalisation d'une production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins de tous les utilisateurs. A cet effet, deux objectifs stratégiques ont été définis sous cet axe à savoir :

OS 2.1 : Assurer le respect des normes internationales en matière statistique

OS 2.2 : Assurer la production régulière des statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs

Note Technique
<p>Cahier des charges : Il définit quelles statistiques doivent être produites avec spécification du niveau géographique, de la périodicité, des délais de mise à disposition et à partir de quel type de source (administrative, enquête, recensement).</p>
<p>Manuel de procédure : Il précise par statistique, la définition précise, la nature et la qualification de l'officiant, les règles générales pour réduire les erreurs et les omissions y compris celles liées à la nature de la source, le protocole recueil.</p>

Résultats	Actions	Structures
OS 2.1 : Assurer le respect des normes internationales en matière statistique		
Résultat DS 2.1.1 - Les statistiques produites dans toutes les structures de production respectent les normes internationales.	Action DS 2.1.1.1 - Rédiger et valider des cahiers de charges de normalisation qui deviennent la référence pour l'élaboration des statistiques du secteur (Etat civil, conditions de vie des ménages et Pauvreté, Emploi, Travail, Eau et Energie, Sports et Loisirs, Famille, Femmes et enfants, Justice et Droit de l'Homme, Sécurité Sociale, Sécurité publique et Sécurité routière)	CNS
Résultat DS 2.1.2 - Les normes de production et de diffusion des statistiques du secteur des statistiques démographiques et sociales sont définies et le consensus y afférent est obtenu.	Action DS 2.1.2.1 - Élaborer et valider un manuel de procédures de collecte, traitement et analyse pour chaque opération courante. Action DS 2.1.2.2 - Élaborer et valider un manuel de procédures pour chaque opération statistique spéciale (RGPH, EMICoV, EDS, Enquête 1, 2, 3).	CNS
Résultat DS 2.1.3 - Les autres outils de normalisation des statistiques sont élaborés et mis à la disposition des producteurs	Action DS 2.1.3.1 - Rediffuser et faire appliquer NAEMA et NOPEMA (Nomenclatures d'activité et de produits) Action DS 2.1.3.2 - Consacrer l'usage des nomenclatures géographiques du RGPH3 Action DS 2.1.3.3 - Elaborer et diffuser la nomenclature des professions	CNS

Résultats	Actions	Structures
Résultat EF 2.1.1 :-Les outils normalisés de production et de diffusion des statistiques économiques et financières sont mis à la disposition des producteurs et des utilisateurs	Action EF 2.1.1.1 - Vulgariser et faire appliquer les nomenclatures de branches d'activité et de produits élaborées pour les pays membres d'AFRISTAT Action EF 2.1.1.2 - Elaborer et vulgariser les définitions et les concepts utilisés en statistiques économiques et financières Action EF 2.1.1.3 - Elaborer ou réviser les outils méthodologiques pour la collecte et le traitement des statistiques économiques et financières	CNS CNS CNS
Résultat ARE 2.1.1 - Les documents disponibles en matière de normes nationales sont actualisés et fournis aux producteurs.	Action ARE 2.1.1.1 - Actualiser les documents disponibles en matière de normes nationales et les mettre à la disposition de tous les producteurs	CNS avec INSAE
Résultat ARE 2.1.2 - Les documents disponibles en matière de normes internationales ont fait l'objet d'une large diffusion	Action ARE 2.1.2.1 - Sensibiliser et former les producteurs sur l'application des normes nationales et internationales	CNS avec INSAE
Résultat ARE 2.1.3 - Un manuel sur la méthodologie d'élaboration du bilan alimentaire et sur les normes de consommation alimentaire est rendu disponible	Action ARE 2.1.3.1 - Actualiser la méthodologie d'élaboration du bilan alimentaire ainsi que les normes de consommation alimentaire et former les cadres de l'ONASA et de la DPP/MAEP	DPP/MAEP et ONASA
Résultats ARE 2.1.4 - Les concepts et définitions sont harmonisés et adoptés par tous les producteurs des systèmes sectoriels de production statistique	Action ARE 2.1.4.1 : Elaborer un manuel sur les concepts et définitions en matière de statistiques agricoles et environnementales et en faire une large diffusion Action ARE 2.1.4.2 : Former les cadres de l'ensemble des systèmes sectoriels	DPP et SSE/ (MAEP/MEPN) DPP et SSE (MAEP/MEPN)
Résultat TA 2.1.1 - Les normes de traitement et d'archivage des données statistiques sont définies et font l'objet de consensus.	Action TA 2.1.1.1 - Elaborer le manuel de procédures de traitement et d'archivage des données statistiques.	CNS
Résultat P.2.1.1 - Un numéro d'immatriculation international est attribué à chaque publication statistique.	Action P.2.1.1.1 – Retirer auprès de la Bibliothèque Nationale, l'ISSN du document à publier. Action P.2.1.1.2 - Transcrire l'ISSN sur le document à l'édition (l'ISSN pour la publication en série, périodiques, revues) et l'ISBN pour les documents et livres à publier Action P.2.1.1.3 - Effectuer le dépôt légal du document édité en quatre exemplaires à la Bibliothèque Nationale	Chaque structure du SSN
OS 2.2 : Assurer la production régulière des statistiques de qualité adaptées aux besoins des utilisateurs		
Résultat 2.2.1 : Les besoins en informations statistiques pour le suivi des politiques économiques, financières et sociales d'un pays émergent sont identifiés	Action 2.2.1.1 : Réaliser une étude sur les besoins en informations statistiques nécessaires pour les politiques économiques, financières et sociales à mettre en œuvre dans le cadre de la vision du gouvernement.	CNS
Résultat DS 2.2.1 - Les indicateurs démographiques sont disponibles pour des études socio-économiques.	Action DS 2.2.1.1 - Faire les analyses spécifiques du RGPH3.	INSAE
Résultat DS 2.2.2 - Les éléments pour la constitution de la base de sondage des ménages pour les enquêtes futures sont disponibles.	Action DS 2.2.2.1 - Préparer et exécuter le RGPH4 de 2012 Action DS 2.2.2.2 - Elaborer et publier les estimations annuelles de la population et de sa structure par âge et par sexe, par département et par milieu de résidence.	INSAE
Résultat DS 2.2.3 - Les indicateurs de suivi des conditions de vie des ménages et la réduction de la pauvreté sont disponibles	Action DS 2.2.3.1 - Parachever l'analyse de l'EMICoV1 2006. Action DS 2.2.3.2 - Préparer et exécuter les enquêtes légères intégrées de EMICoV 1 et EMICoV2. Action DS 2.2.3.3 - Préparer et exécuter l'enquête de base de EMICoV2 2011 Action DS 2.2.3.4 . Préparer et exécuter EDSB-IV en 2011 Action DS 2.2.3.5 . Exécuter l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel	INSAE

Résultats	Actions	Structures
Résultat DS 2.2.4 - Les indicateurs socio démographiques sont disponibles pour le suivi-évaluation des SRP, les OMD et les études sur les conditions de vie des ménages.	Action DS 2.2.4.1 - Elaborer les TBS au niveau des départements. Action DS 2.2.4.2 - Améliorer les statistiques de la protection sociale Action DS 2.2.4.3 - Améliorer les statistiques d'état civil Action DS 2.2.4.4 - Améliorer les statistiques de l'éducation Action DS 2.2.4.5 - Améliorer les statistiques judiciaires et pénitentiaires Action DS 2.2.4.6 - Améliorer les statistiques de la sécurité publique Action DS 2.2.4.7 - Améliorer les statistiques des accidents de circulation. Action DS 2.2.4.8. Améliorer les statistiques des sports, de la vie associative et loisirs Action DS 2.2.4.9. Améliorer les statistiques sanitaires Action DS 2.2.4.10. Elaborer les statistiques sociales en matière de transports rural et urbain	INSAE Tous les ministères concernés
Résultat DS 2.2.5 - Les indicateurs socio démographiques sont disponibles pour le suivi évaluation des SRP et des OMD.	Action DS 2.2.5.1 - Améliorer les statistiques du Travail	MTFP INSAE
Résultat DS 2.2.6 - Les statistiques produites sont adaptées aux besoins.	Action DS 2.2.6.1 - Concevoir un système de programmes glissants de statistiques sectorielles et mettre en œuvre un système de suivi annuel afin de tenir compte des changements de priorités	Tous les ministères concernés
Résultat EF 2.2.2 : Les comptes économiques sont aux normes internationales (SCN93) et adaptés aux besoins des politiques nationales	Action EF 2.2.2.1 : Poursuivre l'élaboration des comptes nationaux conformément au SCN 93 et à partir d'un outil informatique approprié Action EF 2.2.2.2 : Concevoir et mettre en œuvre la méthodologie d'élaboration des comptes économiques régionaux ou locaux Action EF 2.2.2.3 : Concevoir et mettre en œuvre la méthodologie d'élaboration des comptes économiques trimestriels	INSAE
Résultat EF 2.2.3 : Les comptes économiques sont élaborés selon les normes définies, analysés pour décrire les situations et sont judicieusement gérés	Action EF 2.2.3.1 : Former/recycler les cadres des structures membres du Comité PIB – TOFE à la mise en œuvre du SCN 93 Action EF 2.2.3.2 : Former/recycler les cadres de l'INSAE à l'utilisation du module ERETES	INSAE
Résultat EF 2.2.4 : Les statistiques conjoncturelles et industrielles sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.4.1 : Préparer et réaliser le Recensement Général des Entreprises (RGE) Action EF 2.2.4.2 : Mettre à jour la base « SATUNE » et le répertoire des entreprises Action EF 2.2.4.3 : Sensibiliser les opérateurs économiques à la nécessité de répondre aux questionnaires statistiques Action EF 2.2.4.4 : Elaborer et publier régulièrement l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle et l'Enquête Harmonisée de l'Opinion dans l'Industrie Action ; EF 2.2.4.5 : Concevoir de nouveaux indicateurs d'analyse conjoncturelle Action ; EF 2.2.4.6 : Elaborer et publier régulièrement la Note de Conjoncture trimestrielle	INSAE INSAE INSAE et DGE INSAE DGE
Résultat EF 2.2.5 : Les statistiques des prix sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.5.1 : Elaborer et publier régulièrement l'Indice des prix à la consommation en milieu urbain Action EF 2.2.5.2 : Mettre en place une base de données sur les prix à la consommation Action EF 2.2.5.3 : Réaliser annuellement une étude sur les déterminants de l'évolution des prix à la consommation	INSAE INSAE/DCI INSAE
Résultat EF 2.2.6 : Les statistiques sur les échanges internationaux sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.6.1 : Elaborer et publier les statistiques officielles des échanges internationaux et élaborer les Indices du Commerce Extérieur Action EF 2.2.6.2 : Organiser une enquête nationale sur le commerce extérieur non enregistré et les circuits commerciaux Action EF 2.2.6.3 : Concevoir et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des échanges extérieurs non enregistrés ou informels	INSAE

Résultats	Actions	Structures
Résultat EF 2.2.7 : Les statistiques sur les finances publiques sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.7.1 : Former/Recycler les cadres des structures membres du Comité PIB – TOFE sur les méthodes d'élaboration du TOFE Action EF 2.2.7.2 : Assurer la migration du TOFE actuel vers le MSFP 2001 du FMI Action EF 2.2.7.3 : Mettre en place une méthode harmonisée de projection du TOFE et des données des régies financières Action EF 2.2.7.4 : Mettre en place une base de données pour la gestion des données du TOFE Action EF 2.2.7.5 : Mettre en place un système pour l'automatisation de l'élaboration du TOFE à partir de la balance générale du Trésor (interface ASTER/SIGFIP) Action EF 2.2.7.6 : Redynamiser le TaBEN Action EF 2.2.7.7 : Elaborer et publier régulièrement FINANSTAT	CSPRES SCPRES/DGE SCPRES/DGE SCPRES DGE DGE
Résultat EF 2.2.8 : Les statistiques du secteur des transports sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.8.1 : Mettre en place une base de données sur les statistiques du secteur des transports Action EF 2.2.8.2 : Assurer le respect des normes méthodologiques internationales dans la production des statistiques du secteur des transports Action EF 2.2.8.3 : Produire, analyser et publier périodiquement les indicateurs de suivi de la performance du secteur des transports	DPP/MDCTTP – PR
Résultat EF 2.2.9 : La Direction du Développement Touristique dispose d'un système de collecte et de traitement des données fonctionnels et adapté au Compte Satellite du Tourisme	Action EF 2.2.9.1 : Assurer le respect des recommandations de l'OMT sur la production des statistiques du secteur du tourisme Action EF 2.2.9.2 : Editer chaque année l'annuaire statistique du tourisme et de l'hôtellerie	DDT
Résultat EF 2.2.10 : Les statistiques sur la télécommunication, la poste, les médias et les TIC sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.10.1 : Mettre en place une base de données sur les statistiques de télécommunication, de la poste, des médias et des TIC et créer le système d'informations Action EF 2.2.10.2 : Assurer le respect des normes méthodologiques internationales dans la production des statistiques des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC Action EF 2.2.10.3 : Assurer le respect des recommandations de l'UIT et de l'UPU en matière de production des statistiques des secteurs de la télécommunication, de la poste, des médias et des TIC Action EF 2.2.10.4 : Organiser une enquête nationale respectivement dans le domaine des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC Action EF 2.2.10.5 : Editer chaque année l'annuaire statistique des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC	DPP/MCTIC -PR
Résultat ARE 2.2.1 - Les statistiques sur l'élevage sont actualisées à travers un recensement	Action ARE 2.2.1.1 - Concevoir et réaliser le recensement du cheptel	MAEP SSE/DE
Résultat ARE 2.2.2 - Des calculs détaillés et des analyses approfondies des données disponibles sur le cheptel sont réalisés	Action ARE 2.2.2.1 - Produire un manuel technique sur le processus de calcul des besoins carnés, incluant les normes nationales de consommation	MAEP SSE/DE
Résultat ARE 2.2.3 - La productivité des troupeaux et la sécurité alimentaire sont mieux suivies	Action ARE 2.2.3.1 - Collecter régulièrement les données à travers le dispositif réhabilité	SSE/DE
Résultat ARE 2.2.4 -Un Registre de pêcheurs a été conçu et installé dans les villages permettant de disposer d'une base de sondage permanente et fiable	Action ARE 2.2.4.1 - Concevoir un registre adapté au secteur des pêches, sensibiliser les autorités administratives et les personnalités leaders sur l'utilité d'un tel registre Action ARE 2.2.4.2 - Former les acteurs au remplissage et à la mise à jour du registre Action ARE 2.2.4.3 - Equiper le SSE/DP	SSE/DP
Résultat ARE 2.2.5 -Une étude sur les populations exposées à l'insécurité alimentaire est réalisée	Action ARE 2.2.5.1 - Préparer et réaliser une étude sur les populations exposées à l'insécurité alimentaire	ONASA

Résultats	Actions	Structures
Résultat ARE 2.2.6 - Les structures statistiques sectorielles de production statistique sont équipées en matériel technique et logistique	Action ARE 2.2.6.1 - Acquérir des équipements et matériels d'enquête pour : a) Matériel technique d'enquête : DPP : 200 GPS ; 600 boussoles ; 200 calculatrices programmables DGR : 15 GPS b) Matériel roulant : DPP : 6 Pick up bâchés tout terrain SSE/Pêches : 1 Pick up bâché tout terrain SSE/Elevage. : 2 Pick up bâchés tout terrain	DPP, DGR SSE/Elevage et Pêches
Résultat ARE 2.2.7 - Les impacts de nuisances environnementales que sont les déchets et les pollutions de l'air dans les grandes métropoles du Bénin sont connus.	Action ARE 2.2.7.1 - Réaliser l'étude d'impacts socio-économiques des nuisances environnementales pour actualiser les indicateurs disponibles	DPP/MEPN
Résultat ARE 2.2.8 - Les indicateurs de suivi des ressources naturelles sont disponibles	Action ARE 2.2.8.1 - Effectuer une étude sur la commercialisation et la consommation du bois d'œuvre dans les grandes villes Action ARE 2.2.8.2 - Effectuer une étude d'impacts socio-économiques du déboisement sur l'écosystème	MEPN / DGFRN
Résultat ARE 2.2.9 - Une enquête sur la production et la consommation de bois de chauffe et de charbon est réalisée ; la base de données est actualisée et enrichie.	Action ARE 2.2.9.1 - Préparer et réaliser une enquête de production et de consommation de bois de chauffe et du charbon	MMEE / DESPR
Résultat ARE 2.2.10 - Une enquête sur le carburant frelaté est réalisée avec une analyse de l'incidence de la vente sur les recettes de l'Etat	Action ARE 2.2.10.1 : Effectuer une enquête sur le carburant frelaté et analyser l'incidence de la vente sur les recettes de l'Etat	MMEE / DESPR
Résultat ARE 2.2.11 - Des méthodologies adaptées sont élaborées et testées pour améliorer la qualité des données produites par le MMEE et un consensus y afférent est obtenu	Action ARE 2.2.11.1 - Préparer la méthodologie et les fiches de remontée des statistiques administratives	DPP/MMEE
Résultat ARE 2.2.12 - Les utilisateurs de données du MMEE sont mieux éclairés sur la base des enquêtes organisées	Action ARE 2.2.12.1. - Réaliser l'étude d'impacts socio-économiques de l'électrification des zones rurales Action ARE 2.2.12.2 - Organiser l'atelier de dissémination des résultats Action ARE 2.2.12.3 - Réaliser une étude d'impacts socio-économiques de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	DPP/MMEE
Résultat ARE 2.2.13 - Les utilisateurs de données du MDCULRFLEC sont mieux éclairés sur la base des enquêtes organisées	Action ARE 2.2.13.1 - Concevoir et réaliser une étude d'impacts du projet de gestion urbaine décentralisée Action ARE 2.2.7.3.2 - Concevoir et réaliser une étude de clarification des indicateurs de performance dans les domaines couverts par le département Action ARE 2.2.7.3.3 - Concevoir et réaliser une étude d'évaluation du taux de couverture en réseau de voirie et d'assainissement urbain	DPP / MDCULRFLEC
Résultat ARE 2.2.14 - Les exploitants agricoles sont recensés et des données fiables par filière sont disponibles.	Action ARE 2.2.14.1 : Dénombrer les exploitants agricoles par filière et alimenter la base de données.	CNA (Chambre d'Agriculture)
Résultat ARE 2.2.15 - Une enquête permanente pour le suivi des paramètres zootechniques est instaurée.	Action ARE 2.2.15.1 - Elaborer et tester la méthodologie et les documents techniques, affiner les concepts, définitions et former le personnel de terrain, lancer l'opération.	MAEP / SSE/DE
Résultat ARE 2.2.16 - Le dispositif de collecte de données sur la pêche continentale est réhabilité	Action ARE 2.2.16.1 - Actualiser la méthodologie de collecte et suivre les efforts de pêches auprès de 300 pêcheurs	MAEP / SSE/DP
Résultat ARE 2.2.17 - Le dispositif de suivi des marchés est réhabilité et fonctionnel	Action ARE 2.2.17.1 - Former 80 agents pour le suivi régulier des marchés vivriers	ONASA

Résultats	Actions	Structures
Résultat ARE 2.2.18 - Les statistiques de production agricole sont élaborées selon les normes définies.	Action ARE 2.2.18.1 - Réhabiliter l'enquête agricole permanente.	MAEP / DPP
Résultat ARE 2.2.19 - L'information d'excellente qualité produite par le MEPN est rendue accessible pour la planification et la prise de décision.	Action ARE 2.2.19.1 Collecter, traiter et publier des données statistiques relatives aux domaines d'activité du ministère	DPP/MEPN
Résultat TA 2.2.1 - Un système de traitement et d'archivage de données performant est assuré.	Action TA 2.2.1.1 - Former les agents aux outils efficaces de traitement de données statistiques	CNS
Résultat P.2.2.1 - Les unités de publication et de diffusion (UPD) sont équipées en TIC pour assurer la production régulière de statistiques de qualité.	Action P.2.2.1.1 - Doter chaque UPD en bibliothèque analogique et l'équiper de trois (03) ordinateurs en réseau (2 pour la consultation et 1 pour le Responsable) Action P.2.2.1.2 - Doter chaque cadre de l'UPD d'un ordinateur Action P.2.2.1.3 - Doter chaque UPD d'équipements de communication moderne	Chaque UPD avec l'assistance de l'INSAE
Résultat P.2.2.2 - L'Unité de Publication et de Diffusion de l'INSAE est équipée de matériel lourd de reprographie permettant l'impression des publications régulières (annuaires et bulletins statistiques, plaquettes de diffusion, etc.)	Action P.2.2.2.1 - Doter l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie	Idem

2.3. Troisième axe stratégique : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique

Le diagnostic du Système Statistique National a révélé entre autres l'inexistence d'un cadre de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, mettant exergue la primauté de « l'optique production » dans la raison d'être des structures de production statistique. En outre, même lorsqu'elles sont produites, ces informations sont dans la majorité des cas, difficilement accessibles aux utilisateurs. Or, l'utilisateur doit être considéré comme étant au début et à la fin de la production statistique, au début pour exprimer ses besoins et à la fin pour faire usage de la production statistique.

C'est pour cette raison, qu'en complément à l'adaptation de la production statistique aux besoins des utilisateurs pris en charge dans l'axe précédent, un effort sera fait pour promouvoir la culture statistique et renforcer l'utilisation des données statistiques. Cela permettra la réalisation d'analyses et d'études approfondies afin de rendre très compréhensibles les phénomènes économiques et sociaux que décrivent ces statistiques et la diffusion de l'information statistique par des canaux appropriés pour atteindre le maximum d'utilisateurs.

OS 3.1 : Améliorer l'accès aux données et informations statistiques

OS 3.2 : Assurer la mise en place de base de données et l'archivage de l'information statistique

OS 3.3 : Réaliser des analyses approfondies des phénomènes socio-économiques décrites et établir un partenariat Producteur/utilisateur

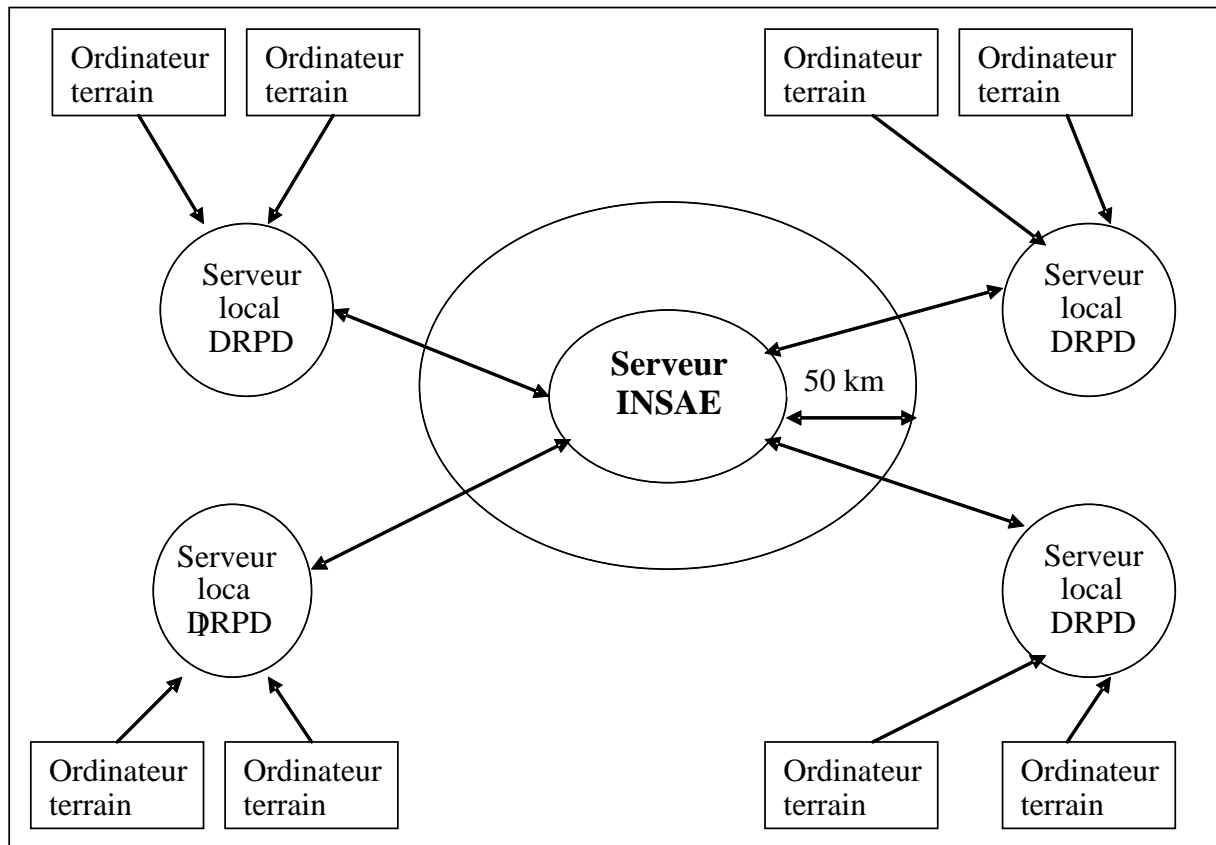
Résultats attendus	Actions/Activités	Structures*
OS 3.1 : Améliorer l'accès aux données et informations statistiques		
Résultat EF 3.1.1 : Un plan de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production et est rigoureusement respecté	Action EF 3.1.1.1 : Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et le rendre public (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, Commerce extérieur, statistique des entreprises etc.)	INSAE
	Action EF 3.1.1.2 : Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par la DGE et le rendre public (FINANSTAT, TaBEN, Note de conjoncture, etc.)	DGE
	Action EF 3.1.1.3 : Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études produites par la DPP du Ministère en charge des transports	MDCTTP-PR
	Action EF 3.1.1.4 : Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études produites par la Direction du Développement Touristique	DDT
Résultat ARE 3.1.1 - Un système d'information sur l'environnement a été installé à la DPP/MEPEN rendant les informations environnementales accessibles pour la planification	Action ARE 3.1.1.1 : Commettre un consultant pour concevoir le système d'information Action ARE 3.1.1.2 : Installer le système d'information ; collecter régulièrement les données pour alimenter le système et élaborer les indicateurs de suivi des actions environnementales	DPP MEPEN
Résultat TA 3.1.1 - Les données et informations statistiques sont faciles d'accès	Action TA 3.1.1.1 - Définir et faciliter l'accès des données.	CNS, INSAE
Résultat P.3.1.1 - Les décideurs et les politiciens sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques	Action P.3.1.1.1 - Organiser un séminaire gouvernemental par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique). Action P.3.1.1.2 - Organiser un séminaire parlementaire par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique). Action P.3.1.1.3 - Organiser pour les administrateurs et les responsables des collectivités locales un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité.	INSAE en collaboration avec les structures sectorielles
Résultat P.3.1.2 - Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation de la statistique	Action P.3.1.2.1 - Faire participer les professeurs et responsables non statisticiens des services techniques et administratifs aux activités de la journée statistique africaine Action P.3.1.2.2 - Faire une rencontre débat avec le public médiatisée à l'occasion de la journée statistique africaine	Id.
Résultat P.3.1.3 - Les cursus des facultés et écoles supérieures et des cours secondaires comportent un module approprié de cours de statistique.	Action P.3.1.3.1 - Appuyer le ministère en charge de l'éducation dans l'élaboration du programme d'enseignement de la statistique Action P.3.1.3.2 - Aider à élaborer des outils didactiques à l'intention des écoles Action P.3.1.3.3 - Donner conseil et assistance au plan de l'utilisation des données et de l'analyse statistique, aux étudiants en stage ou en cours de rédaction de mémoire de fin de cycle.	Id.
Résultat P.3.1.4 - Un plan de publication et de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production statistique	Action P.3.1.4.1 - Elaborer, valider et diffuser le plan de publication et de diffusion et ses modalités de mise en œuvre Action P.3.1.4.2 - Elaborer un plan de communication approprié.	Chaque structure sectorielle (UPD), INSAE
Résultat P.3.1.5 - L'information statistique est accessible suivant des vecteurs de publication et de diffusion appropriés	Action P.3.1.5.1 - Améliorer la visibilité de l'information statistique par la publication régulière et à temps de bulletins de références bibliographiques Action P.3.1.5.2 - Améliorer le fonctionnement des services de documentation dans les structures de production statistique (base de données bibliographiques, numériques, etc.). Action P.3.1.5.3 - Rechercher et appliquer des modes et vecteurs de publication et de diffusion appropriés pour les personnes analphabètes, personnes rurales notamment (les radios communautaires, les crieurs publics, etc.). Action P.3.1.5.4 - Procéder au développement des sites web (CNS, INSAE) et à l'ouverture d'un site portail sur le site web de l'INSAE et du ministère	Id.

Résultats attendus	Actions/Activités	Structures*
	Action P.3.1.5.5 - Assurer le maintien du contact permanent avec les utilisateurs au moyen des médias et de l'Internet	
Résultat P.3.1.6 - la coopération sous-régionale, régionale et internationale par des produits statistiques adaptés aux exigences de l'intégration est renforcée	Action P.3.1.6.1 - Participer aux forums de discussion sur le web et procéder aux échanges d'informations statistiques Action P.3.1.6.2 - Assister toujours à toutes les rencontres sous-régionales, régionales et internationales sur les statistiques	L'INSAE en liaison avec les structures sectorielles
Résultat TA 3.2.1 - La Base de Données des recensements RGPH 1-2 et 3 est mise en place, les enquêtes et études sont réalisées et des indicateurs harmonisés sont disponibles	Action TA 3.2.1. - Réorganiser professionnellement les archives et mettre en place une base de données intégrant l'ensemble des données de base collectées issues des recensements et des grandes enquêtes organisées par l'INSAE.	CNS, INSAE
Résultat TA 3.2.2 - La Base de données des séries temporelles est mise en place.	Action TA 3.2.2. - Disposer et reconstruire des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socioéconomique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés aussi bien par l'INSAE que d'autres institutions. Stocker sur des supports adéquats les séries de données et des indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national.	Structure en charge de l'étude, appui technique de l'INSAE et des DPP dans leur domaine respectif.
Résultat TA 3.2.3 - Une Base de Données méthodologiques des différentes investigations de l'INSAE est mise en place.	Action TA 3.2.3. - Constituer un support électronique disponible en temps réel de toutes ces méthodologies et garantir la transparence en matière méthodologique du calcul des indicateurs.	INSAE
Résultat TA 3.2.4 - Un Système d'Information Communale (SIC) est mis en place.	Action TA 3.2.4.1 - Etendre l'expérience du SIC à l'ensemble des communes et actualiser périodiquement au niveau des communes l'information statistique qui serve d'outil d'autoévaluation pour les élus locaux	INSAE
Résultat TA 3.2.5 - La Base de données Beninfo est mise à jour.	Action TA 3.2.5. : Collecter au niveau des structures identifiées, les données sur les indicateurs de BenInfo ou au besoin celles primaires nécessaires à leur calcul en les exploitant, tout en prenant soin d'archiver les documents et les fichiers traités. Former les producteurs de données statistiques à l'exploitation de Beninfo ; suivre et évaluer les indicateurs des OMD et du DSCR. Rendre disponibles les données relatives aux indicateurs de BenInfo en temps réel en vue de contribuer à la prise de décisions en temps réel ;	INSAE
Résultat TA 3.2.6 - La Base de données des structures statistiques sectorielles est mise en place.	Action TA 3.2.6. - Disposer et reconstruire dans chaque secteur des séries statistiques longues permettant une bonne analyse socio-économique, stocker sur des supports adéquats les séries de données et des indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national.	Structure en charge de l'étude, appui technique de l'INSAE et des DPP dans leur domaine respectif.
Résultat TA 3.2.7 - Un réseau informatique est mis en place	Action TA 3.2.7. - Etudier et conceptualiser le système réseau informatique adapté au Bénin en tenant compte des normes internationales actuelles (voir les actions proposées en commentaire)	INSAE, CNS
Résultat P.3.2.1 - L'accès local et à distance aux bases de données relationnelles et leur mise à jour régulière sont assurés au niveau de chaque structure sectorielle.	Action P.3.2.1. - Procéder à la mise en ligne des bases de données relationnelles des structures statistiques Action P.3.2.1. - Alimenter le site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel.	Chaque structure en collaboration avec l'INSAE
Résultat P.3.2.2 - L'accès local et à distance aux cinq bases de données de l'INSAE et leur mise à jour régulière sont assurés	Action P.3.2.2. - Procéder à la mise en ligne des cinq bases de données de l'INSAE par la réalisation des interfaces correspondantes	INSAE DPP/MAEP

OS 3.3 : Réaliser des analyses approfondies des phénomènes socio-économiques décrites et établir un partenariat Producteur/Utilisateur

Résultats attendus	Actions/Activités	Structures*
Résultat 3.3.1 - Les décideurs sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques.	Action 3.3.1.1 - Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité. Action 3.3.1.2 - Organiser un séminaire parlementaire de statistique par an sur des thèmes d'actualité	CNS et INSAE
Résultat 3.3.2 - Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation des statistiques	Action 3.3.2.1 - Faire une rencontre débat avec la presse à l'occasion de la journée africaine de la statistique. Action 3.3.3.2 - Faire participer des professeurs d'université non-statisticiens, des responsables non- statisticiens, des services techniques et administratifs ainsi que des étudiants et élèves aux activités de la journée statistique.	CNS et INSAE
Résultat DS 3.3.1 – Les analyses explicatives sont réalisées et les liens de causalité des phénomènes observés sont recherchés pour donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs	Action DS 3.3.1.1 - Élaborer un programme d'analyse et de recherche et définir les modalités de mise en œuvre. Action DS 3.3.1.2 - Signer des conventions de recherche avec des structures de recherches compétentes tant étrangères que nationales dont les écoles de statistique et de démographie Action DS 3.3.1.3 - Faire l'analyse approfondie des données du RGPH3 Action DS 3.3.1.4 - Faire l'analyse approfondie des données de l' EDS3 Action DS 3.3.1.5 Faire l'analyse approfondie des données de l'enquête QUIBB, Enquête1, 2, 3. Action DS 3.3.1.6 - Faire l'analyse approfondie des données de l'enquête EMICoV1 Action DS 3.3.1.7 - Faire l'analyse des statistiques de la Santé Action DS 3.3.1.8 - Faire l'analyse des statistiques de l'éducation. Action DS 3.3.1.9 - Faire une sensibilisation au niveau central (gouvernement, institutions de la République, média) et décentralisé (Préfets, Maires et CA)	CNS INSAE autres
Résultat EF 3.3.1 - Les analyses économiques ainsi que les études d'évaluation des politiques publiques sont réalisées	Action EF 3.3.1.1 - Construire une nouvelle Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) tous les trois ans	INSAE
	Action EF 3.3.1.2 - Elaborer des modèles de projection macroéconomique	INSAE/ DGPD
	Action EF 3.3.1.3 - Réviser et renforcer le MOSARE pour améliorer le cadrage macroéconomique du budget et l'évaluation de l'impact des politiques de croissance sur la pauvreté	DGE
	Action EF 3.3.1.4 - Réviser et compléter les outils conçus pour l'allocation budgétaire suivant les priorités du SCRP (liens entre le CDMT central et les CDMT sectoriels)	CSPRES/DGE /DGPD
	Action EF 3.3.1.5 - Réaliser chaque année, des études économiques et financières sur un secteur porteur de l'économie nationale	INSAE/ DGE
Résultat EF 3.3.2 - Des partenariats producteurs/ utilisateurs sont mis en place dans chaque secteur et sont fonctionnels	Action EF 3.3.2.1 - Organiser tous les 3 trois ans, un forum national sur la production et l'utilisation des statistiques économiques et financières	CNS
Résultat P 3.3.1 - Des réseaux de collaboration et de partenariat entre producteur et utilisateur sont créés et fonctionnels.	Action P 3.3.1.1 - Réunir tous les acteurs du SSN (producteurs, utilisateurs, etc.) pour mettre en place le(s) réseaux de partenariat et faire enregistrer ce(s) réseaux au ministère de l'intérieur.	Secrétariat Technique Permanent du CNS

Schéma du système



Le principal atout du projet est la possession d'un corpus technologique par rapport aux TIC à l'INSAE et d'un gestionnaire de réseau qualifié. Mais l'existence des besoins internes et l'exigence pour produire une information de qualité en temps réel concourent à la pertinence du présent exercice. De plus, la nécessité de s'arrimer aux institutions internationales exige l'adhésion à un tel projet. Cependant, des contraintes non négligeables peuvent handicaper la mise en œuvre du projet. Ces contraintes peuvent être levées si on procède au renforcement des capacités du personnel de l'INSAE et des structures décentralisées.

2.4. Quatrième axe stratégique : Développement qualitatif des ressources humaines

Le plan d'actions consiste dans un premier temps à inventorier les ressources humaines disponibles en matière de statistique (collecte, traitement, archivage, analyse...) et dans les domaines connexes : démographie, informatique et technologies de l'information et de la communication, spécialistes de bases de données ou de systèmes d'information géographique.

Dans un second temps, il sera procédé au renforcement des capacités humaines nécessaires à la SNDS. Un système de motivation comprenant la possibilité de choisir une filière pour faire carrière, la motivation pécuniaire, sociale et psychologique sera mis en place. En effet, la motivation pécuniaire est certes nécessaire mais non suffisante.

OS 4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines

OS 4.2 : Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés.

OS 4.3 : Promouvoir l'enseignement des statistiques dans les différentes facultés universitaires

Résultats	Actions	Structures*
OS 4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines		
Résultat 4.1.1 – Un plan de formation des ressources humaines dans le domaine de la statistique et des domaines connexes est élaboré.	Action 4.1.1. – Prolonger l'inventaire de l'Action 1.1.1 par un inventaire des ressources humaines disponibles en matière de statistique et domaines connexes. Evaluer les besoins de formation. Préparer un programme général de formation des ressources humaines.	CNS
Résultat DS 4.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques démographiques et sociales sont améliorées.	Action DS 4.1. – Recycler les personnels des directions des statistiques démographiques et sociales	SSN et INSAE
Résultat EF 4.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques économiques et financières sont améliorées.	Action EF 4.1.1. – Recycler les personnels des statistiques économiques et financières.	SSN et INSAE
Résultat ARE 4.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques agricoles, rurales et environnementales sont améliorées.	Action ARE 4.1.1.1 – Former/Recycler le personnel en statistique, informatique, en techniques de collecte, d'élaboration du bilan alimentaire et en analyse. Action ARE 4.1.2.1 - Former et recycler périodiquement le personnel de terrain en technique de collecte et en statistique. Action ARE 4.1.5.1 - Organiser un voyage d'étude vers les Systèmes d'Alerte Précoce des pays du CILSS ¹⁸ .	DPP, SSE/Elevage, SSE/Pêches et ONASA
Résultat TA 4.1.1 - La formation de nouveaux cadres statisticiens /informaticiens est faite. Le recyclage /mise à niveau en interne et en externe des cadres est régulièrement fait conformément aux itinéraires de carrière.	Action TA 4.1.1. - Former périodiquement en informatique les statisticiens ayant à se spécialiser en traitement des données. Elaborer et organiser des programmes de formation en interne des cadres en traitement et archivage de données. Signer des conventions de stage en traitement et archivage des données avec des structures statistiques étrangères; organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique pour les cadres non statisticiens des structures statistiques.	INSAE, DPP
OS 4.2 : Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés.		
Résultat 4.2.1 - Une Convention Collective des statisticiens et assimilés du SSN et de l'INSAE en particulier est adoptée. Les statisticiens et assimilés en service dans l'administration voient leur situation améliorée et plus stable, parce que plus motivés.	Action 4.2.1.1 - Mettre sur pied un comité interministériel de rédaction du document cadre de négociation avec le gouvernement. Action 4.2.1.2 - Valider la convention au cours d'un atelier. Action 4.2.1.3 - Faire adopter la convention collective du SSN et de l'INSAE par le Gouvernement.	CNS, en collaboration avec l'INSAE
Résultat 4.2.2 - Des filières de formation et de carrière sont proposées au personnel statistique et assimilé. Un système de motivation économique psychologique et sociale est mis en œuvre	Action 4.2.2.1 – Contractualiser les postes. Définir, adopter et appliquer des itinéraires de formation du personnel cadre technique de la statistique. Associer aux itinéraires de formation des plans de recyclage et de mise à niveau. Appliquer une grille de rémunération incitative pour le personnel. Mettre en place un système interne innovant d'entraide sociale	CNS, en collaboration avec l'INSAE et les DPP
OS 4.3 : Promouvoir l'enseignement des statistiques dans les différentes facultés universitaires		

¹⁸ Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.

Résultats	Actions	Structures*
Résultat 4.3.1 – Les cadres expérimentés des ministères sont mis à contribution dans la formation pratique en statistique des étudiants	Action 4.3.1. – Faire participer les cadres expérimentés des ministères à la rédaction des curricula	CNS, en collaboration avec l'INSAE

2.5. Cinquième axe stratégique : financement de la SNDS

Le diagnostic du SSN a souligné à maintes reprises le caractère central du problème du financement des activités statistiques au Bénin. Trop souvent, l'activité statistique est considérée comme d'importance secondaire parce que considérée comme improductive. Dans ce cadre, il a été recommandé que les coûts directs de production des statistiques soient assimilés à des coûts d'investissement, et qu'il conviendrait donc de les imputer au budget d'investissement. De nombreux documents (tel ceux de la deuxième Table Ronde Internationale sur la Gestion du Développement axée sur les résultats tenue en Février 2004 à Marrakech) qualifient d'ailleurs d'investissement les dépenses de statistique officielle.

Le diagnostic a aussi montré que les dépenses et le financement des statistiques était mal connu, tout comme les circuits financiers associés. Suite à l'inventaire des unités et agents du SSN précédemment mentionné (Action 1.1.1), le groupe de travail du CNS s'engagera dans une analyse portant sur les années passées :

- des dépenses de la statistique nationale
- des sources de financement et
- des circuits financiers au sein du SSN.

L'exercice ne sera pas simple et devra probablement être restreint au départ aux principaux agents du SSN.

OS 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations statistiques courantes (et des statistiques administratives)

OS 5.2 : Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations statistiques spéciales

Résultats attendus	Actions	Structures *
OS 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations statistiques courantes (et des statistiques administratives)		
Résultat 5.1.1 : L'Analyse des dépenses, des sources de financement et des circuits financiers de la statistique nationale et l'établissement d'un programme de financement sont réalisés	Action 5.1.1 : Créer un groupe de travail au sein de la CNS. Action 5.1.2 : Produire un rapport d'étude, des recommandations sur les procédures et mécanismes requis et un programme de financement des opérations courantes.	CNS
Résultat 5.1.2 : Le budget programme du CNS est suivi et mis à jour	Action 5.1.2.1 : Mettre en place une cellule de financement au sein du CNS. Action 5.1.2.2 : Suivre et mettre à jour le plan de financement	CNS
OS 5.2 : Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations statistiques spéciales		

<p>Résultat 5.2.1 – Un mécanisme de financement des opérations de statistiques spéciales existe et les ressources financières sont mises à disposition à temps</p>	<p>Action 5.2.1.1 - Produire un rapport d'étude, des recommandations sur les procédures et mécanismes requis et un programme de financement des opérations spéciales. Action 5.2.1.2 - Développer un plan de financement des opérations spéciales de l'ensemble des structures du SSN. Action 5.2.1.3 : Suivre la progression du plan et le mettre à jour.</p>	<p>CNS en collaboration avec les structures du SSN</p>
<p>Résultat 5.2.2 – L'utilisation optimale des ressources financières extérieures pour les opérations statistiques est effective</p>	<p>Action 5.2.2.1 – Réaliser un inventaire des sources potentielles de financement extérieur des opérations statistiques. Action 5.2.2.2 - Prospector systématiquement les bailleurs de fonds et obtenir des engagements de moyen terme</p>	<p>Idem</p>

Troisième Partie : EVALUATION FINANCIERE
DES ACTIONS PROGRAMMEES

Chapitre 1. Budget et calendrier

1.1. Méthodologie d'estimation des coûts

De façon générale, l'évaluation des coûts a été faite en tenant compte des postes de dépenses relatives à l'assistance technique (nationale et internationale), aux missions d'études (pays de l'UEMOA et hors pays de l'UEMOA), aux équipements et mobiliers (micro-ordinateurs, imprimante, copieur, moto, mobiliers de bureau et autres), à l'organisation des ateliers/séminaires (à Cotonou ou hors Cotonou), aux frais de collecte (enquêteurs, superviseurs, frais de transport et autres) et les frais de publication. Pour chaque action, par rubrique de dépense, des quantités et coûts unitaires ont été appliqués. Les coûts des tâches effectuées sont relatifs à la tarification établie par PARIS 21 et les prix de référence publiés par le Ministère chargé du Budget. Sur cette base, les coûts par résultat puis par objectif stratégique ont été évalués.

Pour certaines actions ayant fait l'objet d'évaluation financière par les structures de production elles mêmes, les coûts ont été considérés comme tels dans l'évaluation financière.

1.2. Coût total de la stratégie

Le premier élément de coût de la stratégie résulte de l'accélération considérable des activités du CNS. Le comité aura en effet à mettre en œuvre un grand nombre d'actions, particulièrement la première année, de façon à reconstruire – ou même à construire – un système statistique national efficace et performant.

Le coût de la plupart des actions proposées a été estimé, et on trouvera le détail des estimations dans les rapports sectoriels. Les coûts des nombreuses actions que le CNS doit réaliser n'ont pas été budgétisés parce que couverts par le budget global du CNS.

Coût total du Plan d'actions (milliers de FCA)

	An1	An2	An3	An4	An5	Total
CNS (Mise en œuvre de la SNDS)	90 000	60 000	40 000	40 000	40 000	270 000
Axe stratégique 1. Dynamisation institutionnelle du SSN						
O.S. 1.1. Assurer la diffusion de la loi n°99-014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN	5 026	0	0	0	0	5 026
O.S. 1.2. Optimiser l'organisation du SSN et rendre fonctionnelle la coordination statistique	2 751 809	40 291	40 291	40 291	40 291	2 912 973
O.S. 1.3. Assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique	948 302	937 784	937 932	938 086	938 244	4 700 348
Sous total Axe 1	3 705 137	978 075	978 223	978 377	978 535	7 618 347
Axe stratégique 2. Production statistique adaptée						
O.S. 2.1. Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique	213 356	105 726	145 226	100 726	145 226	710 259
O.S. 2.2. Assurer la production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs	3 764 420	1 998 419	2 249 959	3 080 750	5 713 340	16 806 887
Sous total Axe 2	3 977 776	2 104 145	2 395 185	3 181 476	5 858 566	17 517 146
Axe stratégique 3. Promotion de l'utilisation et de la culture statistique						
O.S. 3.1. Améliorer l'accès aux données et informations statistiques	342 290	294 350	263 425	258 750	258 750	1 417 565
O.S. 3.2. Assurer la mise en place de bases de données et l'archivage de l'information statistique	2 802 779	431 679	420 846	420 846	420 846	4 496 996
O.S. 3.3. Etablir un partenariat Producteurs/Utilisateurs (promotion des analyses approfondies des données)	160 000	78 650	78 650	102 250	78 650	498 200
Sous total Axe 3	3 305 069	804 679	762 921	781 846	758 246	6 412 761
Axe stratégique 4. Développement qualitatif des ressources humaines						
O.S. 4.1. Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines	272616	237884	237884	237884	237884	1224152
O.S.4.2 Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés	102530	107100	100000	100000	100000	509630
Sous total Axe 4	375 146	344 984	337 884	337 884	337 884	1 733 782
Axe stratégique 5. Financement de la SNDS						
O.S. 5.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations de statistiques courantes	PM	PM	PM	PM	PM	PM
O.S. 5.2. Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations d'enquêtes spéciales	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous total Axe 5	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Total	11 453 128	4 291 883	4 514 213	5 319 583	7 973 231	33 552 036

O.S : Objectif Stratégique

Budget et calendrier

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat - Le Conseil National de la Statistique est rendu dynamique et efficace.	Actions - Réalisation des tâches incombant au CNS ainsi que toutes les actions indiquées ci-dessus, mises en œuvre par le CNS et non budgétisées séparément.	90 000	60 000	40 000	40 000	40 000	270 000
Axe stratégique 1 : Dynamisation institutionnelle du SSN							
Objectif stratégique 1.1 : Assurer la diffusion de la loi n° 99-014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN							
Résultat 1.1.1 - Les contours du Système Statistique National sont clairement définis	Action 1.1.1.1 - Créer un Groupe de Travail au sein du CNS qui inventorie les entités, agents et activités composant le SSN Béninois, et couvertes par la législation statistique.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat 1.1.2 - La loi statistique et les autres textes relatifs à la production statistique sont portés à la connaissance de tous les acteurs de la production et sont effectivement appliqués.	Action 1.1.2.1 - Créer un Groupe de Travail sur la Législation statistique au sein du CNS. Faire le point des textes régissant le domaine statistique et des modifications éventuelles nécessaires. Faire le point de l'application des textes actuels par les membres du SSN.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action 1.1.2.2 - Multiplier et distribuer les textes législatifs et les propositions de décrets à tous les membres du SSN.	26	0	0	0	0	26
	Action 1.1.2.3 - Organiser une réunion générale de sensibilisation, d'information et d'appropriation du contenu de la loi en vue de l'adhésion.	5 000	0	0	0	0	5 000
	Action 1.1.2.4 - Produire un rapport annuel de suivi de la loi statistique et de son application.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total OS 1.1		5 026	0	0	0	0	5 026
Objectif stratégique 1.2 : Optimiser l'organisation du SSN et rendre fonctionnelle la coordination statistique							
Résultat DS 1.2.1 – Un système de coordination au niveau des producteurs privés est mis en place et développé.	Action DS 1.2.1.1 - Création d'un réseau de collaboration entre les producteurs privés	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat DS 1.2.2 – Un Système de coordination au niveau des producteurs d'un même ministère est disponible.	Action DS 1.2.2.1 - Création d'un réseau de collaboration entre producteurs d'un même ministère: MTFP, MFFE, MMEE	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 1.2.2.2 - Création d'un réseau de producteurs du domaine de la population et développement	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Statistiques économiques et financières							
Résultat EF 1.2.1 - La coordination sectorielle de la production statistique est fonctionnelle	Action EF 1.2.1.1 - Organiser chaque année, 2 ateliers de coordination de la production statistique, l'un pour l'adoption du programme de production et l'autre pour son évaluation	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat EF 1.2.2 - La concertation sur les projections et analyses macroéconomiques est renforcée	Action EF 1.2.2.1 - Organiser des réunions régulières du Comité PIB-TOFE (concertation, harmonisation des données et des projections, préparation d'une position commune sur les agrégats avant les négociations avec les bailleurs)	13 200	13 200	13 200	13 200	13 200	66 000
	Action EF 1.2.2.2 - Mettre en place un groupe de réflexion composé des cadres des structures nationales impliquées dans la modélisation des outils et organiser des rencontres périodiques	12 750	12 750	12 750	12 750	12 750	63 750
Résultat ARE 1.2.1 - Le Système National Intégré de Statistiques Agricoles (SNISA) est réhabilité et opérationnel	Action ARE 1.2.1.1 - Organiser les sessions du SNISA (2 sessions par an)	8 268	8 268	8 268	8 268	8 268	41 340
Résultat ARE 1.2.2 - Un comité ministériel de coordination est créé au MEE	Action ARE 1.2.2.1 - Organiser la session annuelle du comité (1session par an)	4 073	4 073	4 073	4 073	4 073	20 365
Résultat P 1.2.1 - Chaque structure du SSN dispose respectivement d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) ou Unité de Coordination (UC) et d'une Unité de Publication et de Diffusion au sein de sa structure	Action P 1.2.1.1 - Faire les projets d'arrêtés portant création, organisation et fonctionnement respectivement du Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) ou Unité de coordination (UC) et de l'Unité de Publication et de Diffusion (UPD) au sein de chaque structure.	36	0	0	0	0	36
Résultat P 1.2.2 - Les publications et diffusions des produits statistiques sont régulières	Action P 1.2.2.1 - Créer une Unité de Publication et de diffusion d'autorité au sein de chaque structure (essentiellement construction de bâtiments)	2 700 000	PM	PM	PM	PM	2 700 000
Résultat P 1.2.3 - La coordination statistique est rendue fonctionnelle grâce à l'installation des STPS.	Action P 1.2.3.1 - Créer un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et l'installer dans le local de l'UPD.	11 482	0	0	0	0	11 482
Sous-total OS 1.2		2 751 809	40 291	40 291	40 291	40 291	2 912 973
Objectif stratégique 1.3 : Assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique							
Résultat DS 1.3.1 - La structure centrale et toutes les structures sectorielles de production sont dotées progressivement de cadres statisticiens et assimilés.	Action DS 1.3.1.1 - Recruter par an 2 cadres statisticiens ou informaticiens pour chaque structure de production sectorielle et 4 pour l'INSAE pour doter les structures de production statistique en moyen humain adéquat	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat EF 1.3.1 - Les statistiques économiques et du tourisme disposent d'un personnel adéquat.	Action EF 1.3.1.1 - Disposer d'une équipe stable de comptables nationaux bien formés et motivés (recrutement de 2 ISE, 4 ITS et 2 ATS)	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action EF 1.3.1.2 - Renforcer l'équipe de la DGE par le recrutement de personnel additionnel : 2 ISE, 2 ITS et 2 économistes	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
	Action EF 1.3.1.3 - Renforcer l'équipe de la Direction du Développement Touristique par le recrutement de personnel additionnel : 1 ISE	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat ARE 1.3.1.1 - Les structures de production statistique et les dispositifs de collecte disposent de ressources humaines suffisantes	Action ARE 1.3.1.1.1 - Pourvoir les structures de cadres statisticiens et informaticiens.	160 920	160 920	160 920	160 920	160 920	804 600
Résultat ARE 1.3.1.2 - Les dispositifs de collecte sont renforcés en personnel	Actions ARE 1.3.1.2.1 à 4 - Concrétiser le recrutement des agents prévus dans le cadre du renforcement des dispositifs de collecte	230 112	230 112	230 112	230 112	230 112	1 150 560
Résultat ARE 1.3.2.1 - Un observatoire est créé à la Direction des Pêches	Action ARE 1.3.2.1.1 - Rénover 3 bureaux et les équiper en mobilier	10 662	0	0	0	0	10 662
Résultat TA 1.3.1 - Renforcement en personnel de traitement et d'archivage de données statistiques	Action TA 1.3.1.1 - Définir en liaison avec la Fonction Publique et le Budget, les modalités des concours de recrutement et son calendrier et suivre le plan de recrutement en actualisant chaque année avec les structures productrices la satisfaction des besoins	4 808	4 952	5 100	5 254	5 412	25 526
Résultat P 1.3.1 - Chaque structure statistique en particulier chaque UPD ainsi que l'INSAE est doté d'un effectif minimum pour leur fonctionnalité	Action P 1.3.1.1 - Recruter le personnel minimum (10 cadres précités) pour chaque UPD.	534 600	534 600	534 600	534 600	534 600	2 673 000
	Action P 1.3.1.2 - Recruter en plus des 10 deux techniciens en marketing et deux maintenanciers pour l'INSAE.	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	36 000
Sous-total OS 1,3		948 302	937 784	937 932	938 086	938 244	4 700 348
Sous total Axe 1		3 705 137	978 075	978 223	978 377	978 535	7 618 347
Axe stratégique 2 : Production statistique adaptée							
Objectif stratégique 2.1 : Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique							
Résultat DS 2.1.1 - Les statistiques produites dans toutes les structures de production respectent les normes internationales.	Action DS 2.1.1.1 - Rédiger et valider des cahiers de charges de normalisation qui deviennent la référence pour l'élaboration des statistiques du secteur (état civil, conditions de vie des ménages et pauvreté, emploi, travail, eau et énergie, sports et loisirs, famille, femmes et enfants, justice et droit de l'Homme, sécurité sociale, sécurité publique et sécurité routière)	20 000	0	0	0	0	20 000
Résultat DS 2.1.2 - Les normes de production et de diffusion des statistiques du secteur des statistiques démographiques et sociales sont définies et le consensus est fait autour.	Action DS 2.1.2.1 - Elaborer et valider un manuel de procédures de collecte, traitement et analyse pour chaque opération courante	19 700	0	0	0	0	19 700
Résultat DS 2.1.3 - Les autres outils de normalisation des statistiques sont élaborés et mis à la disposition des	Action DS 2.1.2.2 - Elaborer et valider un manuel de procédures pour chaque opération statistique spéciale (RGPH, EMICoV, EDS, Enquête 1, 2, 3).	0	5 000	0	0	0	5 000

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
producteurs	Action DS 2.1.3.1 - Rediffuser et faire appliquer NAEMA et NOPEMA (Nomenclatures d'activité et de produits).	10 250	0	10 250	0	10 250	30 750
	Action DS 2.1.3.2 - Consacrer l'usage des nomenclatures géographiques du RGPH3	3 000	0	3 000	0	3 000	9 000
	Action DS 2.1.3.3 - Elaborer et diffuser la nomenclature des professions	6 500	0	2 500	0	2 500	11 500
Résultat EF 2.1.1 - Les outils normalisés de production et de diffusion des statistiques économiques et financières sont mis à la disposition des producteurs et des utilisateurs	Action EF 2.1.1.1 - Vulgariser et faire appliquer les nomenclatures de branches d'activité et de produits, élaborées pour les pays membres d'AFRISTAT	11 250	0	11 250	0	11 250	33 750
	Action EF 2.1.1.2 - Elaborer et vulgariser un recueil de concepts et définitions utilisés en statistiques économiques et financières	7 000	0	7 000	0	7 000	21 000
	Action EF 2.1.1.3 - Elaborer ou réviser les outils méthodologiques pour la collecte et le traitement des statistiques économiques et financières	10 500	0	10 500	0	10 500	31 500
Résultat ARE 2.1.1.1 - Les documents disponibles en matière de normes nationales sont actualisés et fournis aux producteurs	Action ARE 2.1.1.1.1 - Actualiser les documents disponibles en matière de normes nationales et les mettre à la disposition des producteurs (travail à faire en externe par 2 cadres en trois semaines)	1 800	0	0	0	0	1 800
Résultat ARE 2.1.1.2 - Les documents disponibles en matière de normes internationales ont fait l'objet d'une large diffusion	Action ARE 2.1.1.1.2 - Sensibiliser/Former les producteurs sur l'utilisation des normes (3 jours de formation pour 60 personnes)	10 700	0	0	0	0	10 700
Résultat ARE 2.1.1.3 - Un manuel sur la méthodologie d'élaboration du bilan alimentaire et sur les normes de consommation est rendu disponible	Action ARE 2.1.1.3.1 - Actualiser la méthodologie d'élaboration du bilan alimentaire ainsi que les normes de consommation alimentaire et former les cadres de l'ONASA et de la DPP/MAEP	1 800	0	0	0	0	1 800
	Action ARE 2.1.1.3.2 - Former les cadres de l'ONASA et de la DPP/MAEP	5 020	0	0	0	0	5 020
Résultat ARE 2.1.2.1 - Les concepts et définitions sont harmonisés et adoptés par tous les producteurs	Action ARE 2.1.2.1.1 - Elaborer un manuel sur les concepts et définitions en matière de statistiques agricoles et environnementales et en faire une large diffusion	1 200	0	0	0	0	1 200
	Action ARE 2.1.2.1.2 - Former les cadres de l'ensemble des systèmes sectoriels	3 900	0	0	0	0	3 900
Résultat TA 2.1.1 - Les normes de traitement et d'archivage des données statistiques sont définies et le consensus est fait autour	Action TA 2.1.1.1 - Elaborer le manuel de procédures de traitement et d'archivage des données statistiques	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat P 2.1.1 - Un numéro d'immatriculation international est attribué à chaque publication	Action P 2.1.1.1 - Se rapprocher de la Bibliothèque Nationale pour obtenir l'ISSN du document à publier.	10	0	0	0	0	10
	Action P 2.1.1.2 - Transcrire l'ISSN sur le document à l'édition. (l'ISSN pour la publication en série (périodiques, revues) et l'ISBN pour les documents et livres à publier)	363	363	363	363	363	1 814
	Action P 2.1.1.3 - Effectuer le dépôt légal du document édité en 04 exemplaires à la Bibliothèque Nationale	363	363	363	363	363	1 814
Sous-total OS 2.1		213 356	105 726	145 226	100 726	145 226	710 259
Objectif stratégique 2.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs							
Résultat 2.2.1 - Les besoins en informations statistiques pour le suivi des politiques économiques, financières et sociales d'un pays émergent sont identifiés	Action 2.2.1.1 - Réaliser une étude sur les besoins en informations statistiques nécessaires pour les politiques économiques, financières et sociales à mettre en œuvre dans le cadre de la vision du Chef de l'Etat.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat DS 2.2.1 - Les indicateurs démographiques sont disponibles pour des études socio économiques.	Action DS 2.2.1.1 - Faire les analyses spécifiques du RGPH 3	9 400	9 400	0	0	0	18 800
Résultat DS 2.2.2 - Les éléments pour la constitution de la base de sondage des ménages pour les enquêtes futures sont disponibles.	Action DS 2.2.2.1 - Préparer et exécuter le RGPH 4 en 2012	0	400 000	500 000	2 000 000	4 000 000	6 900 000
	Action DS 2.2.2.2 - Elaborer et publier les estimations annuelles de la population et de sa structure par âge et par sexe, par département et par milieu de résidence	1 500	0	1 500	0	1 500	4 500
Résultat DS 2.2.3 - Les indicateurs de suivi des conditions de vie des ménages et la réduction de la pauvreté sont disponibles.	Action DS 2.2.3.1 - Parachever l'analyse de l'enquête de base 1 de l'EMICoV 1	0	8 400	0	0	0	8 400
	Action DS 2.2.3.2 - Préparer et exécuter les enquêtes légères intégrées de EMICoV 1	150 000	150 000	150 000	150 000	0	600 000
	Action DS 2.2.3.3 - Préparer et exécuter l'enquête de base de EMICoV 2	0	0	0	0	650 000	650 000
	Action DS 2.2.3.4 - Préparer et exécuter EDSB-IV en 2011	0	0	15 000	30 000	0	45 000
	Action DS 2.2.3.5 - Exécuter l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel	80 600	80 600	80 600	80 600	80 600	403 000
Résultat DS 2.2.4 - Les indicateurs socio démographiques sont disponibles pour le suivi évaluation des DSCR, des OMD et les études sur les conditions de vie des ménages.	Action DS 2.2.4.1 - Améliorer l'élaboration à rythme annuel du TBS	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	16 250
	Action DS 2.2.4.2 - Améliorer les statistiques de protection sociale (Femme, Enfant et Famille)	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	101 500
	Action DS 2.2.4.3 - Améliorer les statistiques d'état civil	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	101 500
	Action DS 2.2.4.4 - Améliorer les statistiques de l'éducation	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	101 500
	Action DS 2.2.4.5 - Améliorer les statistiques judiciaires et pénitentiaires	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	101 500

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
	Action DS 2.2.4.6 - Améliorer les statistiques de la sécurité publique	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	51 000
	Action DS 2.2.4.7 - Améliorer les statistiques des accidents de circulation	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	51 000
	Action DS 2.2.4.8 - Améliorer les statistiques des sports, de la vie associative et loisirs	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	51 000
	Action DS 2.2.4.9 - Améliorer les statistiques sanitaires	60 900	60 900	60 900	60 900	60 900	304 500
Résultat DS 2.2.5 - Les indicateurs socio démographiques sont disponibles pour le suivi évaluation des DSCRП et les OMD	Action DS 2.2.5.1 - Améliorer les statistiques du travail	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	101 500
Résultat DS 2.2.6 - Les statistiques produites sont adaptées aux besoins.	Action DS 2.2.6.1 - Concevoir un système de programmes glissants de statistiques sectorielles et mettre en œuvre un système de suivi annuel afin de tenir compte des changements de priorités	0	0	0	0	0	0
Résultat EF 2.2.1 - Les besoins en informations statistiques pour le suivi des politiques économiques, financières et sociales d'un pays émergent sont identifiés	Action EF 2.2.1.1 - Réaliser une étude sur les besoins en informations statistiques nécessaires pour les politiques économiques, financières et sociales à mettre en œuvre dans le cadre de la vision du Chef de l'Etat	14 000	0	0	0	0	14 000
Résultat EF 2.2.2 - Les comptes économiques sont aux normes internationales (SCN93) et adaptés aux besoins des politiques nationales	Action EF 2.2.2.1 - Poursuivre l'élaboration des comptes nationaux selon le SCN 93, avec le module ERETES	32 100	32 100	32 100	32 100	32 100	160 500
	Action EF 2.2.2.2 - Concevoir et mettre en œuvre la méthodologie d'élaboration des comptes économiques régionaux ou locaux	22 400	9 800	9 800	9 800	9 800	61 600
	Action EF 2.2.2.3 - Concevoir et mettre en œuvre la méthodologie d'élaboration des comptes économiques trimestriels	25 400	8 800	8 800	8 800	8 800	60 600
Résultat EF 2.2.3 - Les comptes économiques sont élaborés selon les normes définies, analysés pour décrire les situations et sont judicieusement gérés	Action EF 2.2.3.1 - Former/recycler les cadres des structures membres du Comité PIB – TOFE à la mise en œuvre du SCN 93	14 250	0	14 250	0	14 250	42 750
	Action EF 2.2.3.2 - Former/recycler les cadres de l'INSAE à l'utilisation du module ERETES	34 500	34 500	34 500	34 500	34 500	172 500
Résultat EF 2.2.4 - Les statistiques conjoncturelles et industrielles sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.4.1 - Préparer et réaliser le Recensement Général des Entreprises (RGE)	1 060 023	0	0	0	0	1 060 023
	Action EF 2.2.4.2 - Mettre à jour la base « SATUNE » et le répertoire des entreprises	0	18 000	18 000	18 000	18 000	72 000
	Action EF 2.2.4.3 - Sensibiliser les opérateurs économiques à la nécessité de répondre aux questionnaires statistiques	13 250	0	13 250	0	13 250	39 750
	Action EF 2.2.4.4 - Elaborer et publier régulièrement l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle et l'Enquête Harmonisée de l'Opinion dans l'Industrie	36 130	36 130	36 130	36 130	36 130	180 650

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
	Action EF 2.2.4.5 - Concevoir de nouveaux indicateurs d'analyse conjoncturelle	6 750	0	0	0	0	6 750
	Action EF 2.2.4.6 - Elaborer et publier régulièrement la Note de Conjoncture trimestrielle	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
	Action EF 2.2.4.11. Elaborer les statistiques sociales en matière de transports rural et urbain						
Résultat EF 2..2.5 - Les statistiques des prix sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.5.1 - Elaborer et publier régulièrement l'Indice des prix à la consommation en milieu urbain	24 325	24 325	24 325	24 325	24 325	121 624
	Action EF 2.2.5.2 - Mettre en place une base de données sur les prix à la consommation	3 760	0	0	0	0	3 760
	Action EF 2.2.5.3 - Réaliser annuellement une étude sur les déterminants de l'évolution des prix à la consommation	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Résultat EF 2.2.6 - Les statistiques sur les échanges internationaux sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.6.1 - Elaborer et publier les statistiques officielles des échanges internationaux et élaborer les Indices du Commerce Extérieur	11 240	11 240	11 240	11 240	11 240	56 200
	Action EF 2.2.6.2 - Organiser une enquête nationale sur le commerce extérieur non enregistré et les circuits commerciaux	304 140	304 140	304 140	0	0	912 420
	Action EF 2.2.6.3 - Concevoir et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des échanges extérieurs non enregistrés ou informels	5 800	0	0	0	0	5 800
Résultat EF 2.2.7 - Les statistiques sur les finances publiques sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.7.1 - Former/Recycler les cadres des structures membres du Comité PIB – TOFE sur les méthodes d'élaboration du TOFE	10 950	0	10 950	0	10 950	32 850
	Action EF 2.2.7.2 - Assurer la migration du TOFE actuel vers le MSFP 2001 du FMI	10 950	0	0	0	0	10 950
	Action EF 2.2.7.3 - Mettre en place une méthode harmonisée de projection du TOFE et des données des régies financières	0	0	0	0	0	0
	Action EF 2.2.7.4 - Mettre en place une base de données pour la gestion des données du TOFE	4 135	0	0	0	0	4 135
	Action EF 2.2.7.5 - Mettre en place un système pour l'automatisation de l'élaboration du TOFE à partir de la balance générale du Trésor (interface ASTER/SIGFIP)	0	0	0	0	0	0
	Action EF 2.2.7.6 - Redynamiser le TaBEN	22 825	20 000	20 000	20 000	20 000	102 825
	Action EF 2.2.7.7 - Elaborer et publier régulièrement FINANSTAT	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Résultat EF 2.2.8 - Les statistiques du	Action EF 2.2.8.1 - Mettre en place une base de données sur les statistiques du secteur des transports	11 825	0	0	0	0	11 825

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
secteur des transports sont élaborées et analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Action EF 2.2.8.2 - Assurer le respect des normes méthodologiques internationales dans la production des statistiques du secteur des transports	9 750	0	9 750	0	9 750	29 250
	Action EF 2.2.8.3 - Produire, analyser et publier périodiquement les indicateurs de suivi de la performance du secteur des transports	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Résultat EF 2.2.9 - La Direction du Développement Touristique dispose d'un système de collecte et de traitement des données fonctionnel et adapté au Compte Satellite du Tourisme	Action EF 2.2.9.1 - Assurer le respect des recommandations de l'OMT sur la production des statistiques du secteur de tourisme	7 500	0	7 500	0	7 500	22 500
	Action EF 2.2.9.2 - Editer chaque année l'annuaire statistique du tourisme et de l'hôtellerie	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700	18 500
Résultat EF 2.2.10 : Les statistiques sur la télécommunication, la poste, les médias et les TIC sont élaborées et analysées	Action EF 2.2.10.1 : Mettre en place une base de données sur les statistiques de télécommunication, de la poste, des médias et des TIC et créer le système d'informations	30 000	0	0	0	0	30 000
	Action EF 2.2.10.2 : Assurer le respect des normes méthodologiques internationales dans la production des statistiques des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action EF 2.2.10.3 : Assurer le respect des recommandations de l'UIT et de l'UPU en matière de production des statistiques des secteurs de la télécommunication, de la poste, des médias et des TIC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action EF 2.2.10.4 : Organiser une enquête nationale respectivement dans le domaine des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC	60 000	10 000	160 000	10 000	160 000	400 000
	Action EF 2.2.10.5 : Editer chaque année l'annuaire statistique des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Résultat ARE 2.2.1.1 - Les statistiques sur l'élevage sont actualisées	Action ARE 2.2.1.1.1 - Concevoir et réaliser le recensement du cheptel	0	273 954	0	0	0	273 954
Résultat ARE 2.2.1.2 - Des calculs détaillés et des analyses approfondies des données disponibles sur le cheptel sont réalisés	Action ARE 2.2.1.2.1 - Produire un manuel technique sur le processus de calcul des besoins carnés, incluant les normes nationales de consommation	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat ARE 2.2.1.3 - La productivité des troupeaux et la sécurité alimentaire sont mieux suivies	Action ARE 2.2.1.3.1 - Collecter régulièrement les données à travers le dispositif réhabilité	0	0	154 800	0	0	154 800

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat ARE 2.2.2.1 - Un registre de pêcheurs est créé dans les villages servant de base de sondage	Action ARE 2.2.2.1.1 - Concevoir et faire imprimer un registre de pêcheurs	1 750	0	0	0	0	1 750
	Action ARE 2.2.2.1.2 - Former les acteurs sur le remplissage et la mise à jour du registre	3 280	0	0	0	0	3 280
	Action ARE 2.2.2.1.3 - Equiper le SSE/DP	33 884	0	0	0	0	33 884
Résultat ARE 2.2.3.1 - Les caractéristiques des populations exposées à l'insécurité alimentaire sont connues	Action ARE 2.2.3.1.1 - Concevoir et réaliser une étude sur les populations urbaines exposées à l'insécurité alimentaire	8 195	0	0	0	0	8 195
Résultat ARE 2.2.4.1 - Les structures statistiques sectorielles de production statistique sont équipées en matériel technique et logistique	Action ARE 2.2.4.1.1 - Acquérir des équipements et matériels d'enquête	368 550	0	0	0	0	368 550
Résultat ARE 2.2.5.1 - Les impacts de nuisances environnementales sont mesurés dans les grandes métropoles du pays	Action ARE 2.2.5.1.1 - Concevoir et réaliser une étude d'impacts socio-économiques des nuisances environnementales	9 961	0	0	0	0	9 961
Résultat ARE 2.2.6.1 - Les indicateurs de suivi des ressources naturelles sont disponibles	Action ARE 2.2.6.1.1 - Concevoir et réaliser une étude sur la commercialisation et la consommation de bois d'œuvre dans les grandes villes du Bénin	8 993	0	0	0	0	8 993
	Action ARE 2.2.6.1.2 - Effectuer une étude d'impacts socio-économiques du déboisement sur l'écosystème	0	0	12 691	0	0	12 691
Résultat ARE 2.2.6.2 - Une enquête de production et de consommation de bois de chauffe et de charbon est réalisée	Action ARE 2.2.6.2.1 - Préparer et réaliser une enquête de production et de consommation de bois de chauffe et de charbon	12 332	0	0	0	0	12 332
Résultat ARE 2.2.6.3 - Une enquête sur le carburant frelaté et une analyse des résultats sont réalisées	Action ARE 2.2.6.3.1 - Effectuer une enquête sur le carburant frelaté et analyser l'incidence de la vente sur les recettes de l'Etat	0	0	9 932	0	0	9 932
Résultat ARE 2.2.7.1 - Des méthodologies adaptées à la remontée des statistiques administratives sont élaborées et testées	Action ARE 2.2.7.1.1 - Préparer et tester la méthodologie et les fiches de remontée des données	3 500	0	0	0	0	3 500
Résultat ARE 2.2.7.2 - Les utilisateurs sont mieux éclairés par les données et les analyses produites	Action ARE 2.2.7.2.1 - Réaliser l'étude d'impacts socio-économiques de l'électrification en zone rurale	16 716	0	15 956	0	0	32 672
	Action ARE 2.2.7.2.2 - Organiser l'atelier de dissémination des résultats	0	0	7 100	0	0	7 100
	Action ARE 2.2.7.2.3 - Réaliser une étude d'impacts socio-économiques de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	0	0	0	23 225	0	23 225
Résultat ARE 2.2.7.3 - Les utilisateurs de	Action ARE 2.2.7.3.1 - Concevoir et réaliser une étude d'impacts du projet de gestion urbaine décentralisée	25 000	0	0	0	0	25 000

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
données du MUHRFLEC sont mieux éclairés sur la base des enquêtes organisées	Action ARE 2.2.7.3.2 - Concevoir et réaliser une étude de clarification des indicateurs de performance dans les domaines couverts par le ministère	0	0	17 000	0	0	17 000
	Action ARE 2.2.7.3.3 - Concevoir et réaliser une étude d'évaluation du taux de couverture en réseau de voirie et d'assainissement urbain	0	0	0	25 000	0	25 000
Résultat ARE 2.2.8.1 - Les exploitants agricoles sont recensés et des données fiables par filière disponibles	Action ARE 2.2.8.1.1 - Dénombrer les exploitants agricoles par filière et alimenter la base de données (80agentsx12mois)	18 000	0	0	0	0	18 000
Résultat ARE 2.2.9.1 - Une enquête permanente pour le suivi des paramètres zootechniques est instaurée	Action ARE 2.2.9.1.1 - Elaborer et tester la méthodologie et les documents techniques, affiner les concepts, définitions et former le personnel de terrain, lancer l'opération	400	0	0	0	0	400
Résultat ARE 2.2.10.1 - Le dispositif de collecte de données sur la pêche continentale est réhabilité	Action ARE 2.2.10.1.1 - Actualiser la méthodologie de collecte et suivre les efforts de pêches auprès de 300 pêcheurs	3 615	0	3 615	0	3 615	10 845
Résultat ARE 2.2.10.2 - Le dispositif de suivi des marchés est réhabilité et fonctionnel	Action ARE 2.2.10.2.1 - Former 80 agents pour le suivi régulier des marchés de produits vivriers	30 080	30 080	30 080	30 080	30 080	150 400
Résultat ARE 2.2.11.1 - L'information d'excellente qualité est rendue accessible pour la planification et la prise de décision	Action ARE 2.2.11.1.1 - Collecter, traiter et publier les statistiques courantes couvrant les domaines d'activité du ministère	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Résultat TA 2.2.1 - Le système de traitement et d'archivage de données performant et assuré.	Action TA 2.2.1.1 - Former les agents aux outils efficaces de traitement et d'archivage de données statistiques	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
Résultat P 2.2.1 - Les Unités de Publication et de Diffusion (UPD) sont équipées en TIC	Action P 2.2.1.1 - Doter chaque UPD en bibliothèque analogique et l'équiper de trois (03) ordinateurs en réseau (2 pour la consultation et 1 pour le Responsable)	116 861	0	0	0	0	116 861
	Action P 2.2.1.2 - Doter chaque cadre de l'UPD d'un ordinateur	340 038	0	0	0	0	340 038
	Action P 2.2.1.3 - Doter chaque UPD d'équipements de communication moderne	208 812	0	0	0	0	208 812
Résultat P 2.2.2 - L'Unité de Publication et de Diffusion de l'INSAE est équipée de matériel lourd de reprographie permettant l'impression des publications régulières (annuaires et bulletins statistiques, plaquettes de diffusion, etc.)	Action P 2.2.2.1 - Doter l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie	PM	0	0	0	0	0
Sous-total OS 2.2		3 764 420	1 998 419	2 249 959	3 080 750	5 713 340	16 806 887

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Sous total Axe 2		3 977 776	2 104 144	2 395 184	3 181 475	5 858 565	17 517 145
Axe stratégique 3 : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique							
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer l'accès aux données et informations statistiques							
Résultat EF 3.1.1 - Un plan de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production et est rigoureusement respecté	Action EF 3.1.1.1 - Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et le rendre public (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, commerce extérieur, statistique des entreprises etc.)	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	6 250
	Action EF 3.1.1.2 - Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par la DGE et le rendre public (FINANSTAT, TaBEN, Note de conjoncture, etc.)	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	6 250
	Action EF 3.1.1.3 - Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études produites par la DPP du Ministère en charge des transports	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	6 250
	Action EF 3.1.1.4 - Elaborer et exécuter un plan de diffusion des statistiques et études produites par la Direction Générale du Tourisme	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	6 250
Résultat ARE 3.1.2.1 - Les informations environnementales sont rendues accessibles pour la planification	Action ARE 3.1.1.1.1 - Commettre un consultant pour concevoir le système d'information	5 940	0	0	0	0	5 940
	Action ARE 3.1.1.1.2 - Installer le système d'information et élaborer les indicateurs de suivi des actions environnementales	18 000	0	0	0	0	18 000
Résultat TA 3.1.1 – L'accès aux données et informations statistiques est facile	Action TA 3.1.1.1 - Définir et faciliter l'accès des données.	42 200	42 200	11 275	6 600	6 600	108 875
Résultat P 3.1.1 - Les décideurs et les politiciens sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques	Action P 3.1.1.1 - Organiser un séminaire gouvernemental par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique).	750	750	750	750	750	3 750
	Action P 3.1.1.2 - Organiser un séminaire parlementaire par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique).	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	11 250
	Action P 3.1.1.3 - Organiser pour les administrateurs et les responsables des collectivités locales un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité.	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250	11 250
Résultat P 3.1.2 - Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation des statistiques.	Action P 3.1.2.1 - Faire participer les professeurs et responsables non statisticiens des services techniques et administratifs aux activités de la Journée Africaine de la Statistique	750	750	750	750	750	3 750
	Action P 3.1.2.2 - Faire une rencontre débat avec le public médiatisée à l'occasion de la journée statistique africaine de la statistique.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat P 3.1.3 - Les cursus des facultés et écoles supérieures et des cours secondaires comportent un module approprié de cours de statistique	Action P 3.1.3.1 - Appuyer le ministère en charge de l'éducation dans l'élaboration du programme d'enseignement de la statistique	7 500	0	0	0	0	7 500
	Action P 3.1.3.2 - Aider à élaborer des outils didactiques à l'intention des écoles	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
	Action P 3.1.3.3 - Donner conseils et assistance au plan de l'utilisation des données et de l'analyse statistique, aux étudiants en stage ou en cours de rédaction de mémoire de fin de cycle.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat P 3.1.4 - Un plan de publication et de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production statistique	Action P 3.1.4.1 - Elaborer, valider et diffuser le plan de publication et de diffusion et ses modalités de mise en œuvre	3 250	0	0	0	0	3 250
	Action P 3.1.4.2 - Elaborer un plan de communication approprié	3 250	0	0	0	0	3 250
Résultat P 3.1.5 - L'information statistique est accessible suivant des vecteurs de publication et de diffusion appropriés	Action P 3.1.5.1 - Améliorer la visibilité de l'information statistique par la publication régulière et à temps de bulletins de références bibliographiques	67 500	67 500	67 500	67 500	67 500	337 500
	Action P 3.1.5.2 - Améliorer le fonctionnement des services de documentation dans les structures de production statistique (base de données bibliographiques, numériques, etc.).	4 050	4 050	4 050	4 050	4 050	20 250
	Action P 3.1.5.3 - Rechercher et appliquer des modes et vecteurs de publication et de diffusion appropriés pour les personnes analphabètes, personnes rurales notamment (les radios communautaires, les crieurs publics, etc.).	900	900	900	900	900	4 500
	Action P 3.1.5.4 - Procéder au développement des sites web (CNS, l'INSAE) et à l'ouverture d'un site portail sur le site web de l'INSAE et du ministère	10 000	0	0	0	0	10 000
	Action P 3.1.5.5 - Assurer le maintien du contact permanent avec les utilisateurs au moyen des médias et de l'Internet	900	900	900	900	900	4 500
Résultat P 3.1.6 - Les produits statistiques sont adaptés aux exigences de l'intégration	Action P 3.1.6.1 - Participer aux forums de discussion sur le Web et procéder aux échanges d'informations statistiques	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000
	Action P 3.1.6.2 - Assister toujours à toutes les rencontres sous-régionales, régionales et internationales sur les statistiques	162 000	162 000	162 000	162 000	162 000	810 000
Sous-total OS 3.1		342 290	294 350	263 425	258 750	258 750	1 417 565
Objectif stratégique 3.2 : Assurer la mise en place de bases de données							
Résultat TA 3.2.1 - Des indicateurs harmonisés sont disponibles	Action TA 3.2.1.1 - Réorganiser professionnellement les archives et mettre en place une base de données intégrant l'ensemble des données de base collectées issues des recensements et des grandes enquêtes organisées par l'INSAE.	10 833	10 833	0	0	0	21 666

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat TA 3.2.2 – L'accès à toute information relative aux séries statistiques qu'elles soient conjoncturelles ou non et la mise en relation avec DevInfo sont possibles.	Action TA 3.2.2.1 - Disposer et reconstruire des séries statistiques longues. Stocker sur des supports adéquats les séries de données et les indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national.	2 176	2 176	2 176	2 176	2 176	10 880
Résultat TA 3.2.3 - Un répertoire de toutes les enquêtes et recensements réalisés depuis la création de l'INSAE et une banque de métadonnées est disponible.	Action TA 3.2.3.1 - Constituer un support électronique disponible en temps réel de toutes ces méthodologies et garantir la transparence en matière méthodologique des calculs des indicateurs.	16 670	16 670	16 670	16 670	16 670	83 350
Résultat TA 3.2.4 - Une base de données économiques, financières et socio démographiques au niveau des communes est disponible.	Action TA 3.2.4.1 - Etendre l'expérience de SIC à l'ensemble des communes et actualiser périodiquement au niveau des communes l'information statistique qui serve d'outils d'autoévaluation pour les élus locaux	900 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 300 000
Résultat TA 3.2.5.1 - Beninfo est mise à jour et disponible. Un réseau intranet/ Internet est installé	Action TA 3.2.5.1 - Collecter les données sur les indicateurs de BenInfo. Former les producteurs de données statistiques à l'exploitation de Beninfo. Suivre et évaluer les indicateurs des OMD et du DSCR. Rendre disponibles les données relatives aux indicateurs.	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000
Résultat TA 3.2.6. – L'accès instantané à toute information relative aux statistiques relevant de leurs secteurs d'activité, qu'elle soit conjoncturelle ou non est possible	Action TA 3.2.6.1 - Disposer et reconstruire dans chaque secteur des séries statistiques longues. Stocker sur des supports adéquats les séries de données et des indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national.	700 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 100 000
Résultat TA 3.2.7.1 - Un réseau pour l'utilisation des TIC pour une meilleure performance est conçu	Action TA 3.2.7.1. - Etudier et conceptualiser le système réseau informatique adapté au Bénin en tenant compte des normes internationales actuelles	1 155 600	192 000	192 000	192 000	192 000	1 923 600
Résultat P 3.2.1 - L'accès local et à distance aux bases de données relationnelles et leur mise à jour régulière sont assurés au niveau de chaque structure sectoriel.	Action P 3.2.1.1 - Procéder à la mise en ligne des bases de données relationnelles des structures statistiques	7 500	0	0	0	0	7 500
	Action P 3.2.1.2 - Alimenter le site portail de la structure sur le site Web de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel.	500	500	500	500	500	2 500
Résultat P 3.2.2 - L'accès local et à distance aux cinq bases de données de l'INSAE est assuré et leur mise à jour régulière est assurée	Action P 3.2.2.1 - Procéder à la mise en ligne des cinq bases de données de l'INSAE par la réalisation des interfaces correspondantes	500	500	500	500	500	2 500
Sous-total OS 3.2		2 802 779	431 679	420 846	420 846	420 846	4 496 996
Objectif stratégique 3.3 : Mise en place de Partenariat Producteurs/Utilisateurs							

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat 3.3.1 - Les décideurs sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques.	Action 3.3.1.1 - Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
	Action 3.3.1.2 - Organiser un séminaire parlementaire de statistique par an sur des thèmes d'actualité	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Résultat 3.3.2 - Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation des statistiques	Action 3.3.2.1 - Faire une rencontre débat avec la presse à l'occasion de la Journée Africaine de la Statistique.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
	Action 3.3.3.2 - Faire participer des professeurs d'université non-statisticiens, des responsables non- statisticiens, des services techniques et administratifs ainsi que des étudiants et élèves aux activités de la journée statistique.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Résultat DS 3.3.1. Réalisation des analyses explicatives et rechercher les lieux de causalité des phénomènes observés afin de donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs	Action DS 3.3.1.1 - Elaborer un programme d'analyse et de recherche et définir les modalités de mise en œuvre	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.2 - Signer des conventions de recherche avec des structures de recherche compétentes tant étrangères que nationales dont les écoles de Statistique et de Démographie	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.3 - Faire l'analyse approfondie des données de RGPH3	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.4 - Faire l'analyse approfondie des données de EDS3	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.5 - Faire l'analyse approfondie des données de l'enquête QUIBB, Enquête1, 2, 3	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.6 - Faire l'analyse approfondie des données de l'enquête EMICoV ₁	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action DS 3.3.1.7 – Faire l'analyse approfondie des Statistiques de la Santé	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
	Action DS 3.3.1.8 - Faire l'analyse approfondie de l'éducation (Primaire, Secondaire, Supérieur)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Résultat EF 3.3.1 - Les analyses économiques ainsi que les études d'évaluation des politiques publiques sont réalisées	Action EF 3.3.1.1 - Construire une nouvelle Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)	12 000	0	0	12 000	0	24 000
	Action EF 3.3.1.2 - Elaborer un modèle de simulation et réaliser les études d'impacts chaque année	54 800	38 400	38 400	38 400	38 400	208 400
	Action EF 3.3.1.3 - Réviser et renforcer le MOSARE pour améliorer le cadrage macroéconomique du budget et l'évaluation de l'impact des politiques de croissance sur la pauvreté	12 500	0	0	0	0	12 500
	Action EF 3.3.1.4 - Réviser et compléter les outils conçus pour l'allocation budgétaire suivant les priorités du SCRП	28 750	0	0	0	0	28 750

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
	Action EF 3.3.1.5 - Réaliser, chaque année, des études économiques et financières sur un secteur porteur de l'économie nationale	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	70 000
Résultat EF 3.3.2 - Des partenariats producteurs/utilisateurs sont mis en place dans chaque secteur et sont fonctionnels	Action EF 3.3.2.1 - Organiser tous les 3 trois ans, un forum national sur la production et l'utilisation des statistiques économiques et financières	11 600	0	0	11 600	0	23 200
Résultat P 3.3.1 - Des réseaux de collaboration et de partenariat entre producteurs et utilisateurs sont créés et fonctionnels.	Action P 3.3.1.1 - Réunir tous les acteurs du SSN (producteurs, utilisateurs, etc.) pour mettre en place le(s) réseaux de partenariat ; faire enregistrer ce(s) réseaux au ministère de l'intérieur.	2 350	2 250	2 250	2 250	2 250	11 350
Sous-total OS 3.3		160 000	78 650	78 650	102 250	78 650	498 200
Sous total Axe 3		3 305 069	804 679	762 921	781 846	758 246	6 412 761
Axe stratégique 4 : Développement qualitatif des ressources humaines							
Objectif stratégique 4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines							
Résultat 4.1.1 – Un plan de formation des ressources humaines dans le domaine de la statistique et des domaines connexes est élaboré.	Action 4.1.1.1 – Prolonger l'inventaire de l'Action 1.1.1 par un inventaire des ressources humaines disponibles en matière de statistique et domaines connexes. Evaluer les besoins de formation. Préparer un programme général de formation des ressources humaines.	30 000	0	0	0	0	30 000
Résultat P 4.1.2 - De nouveaux cadres statisticiens, informaticiens et assimilés sont formés	Action P 4.1.2.1 - Réouverture du Centre de Formation des ATS de l'INSAE. Mise en fonctionnement du Centre.	60000	60000	60000	60000	60000	300000
Résultat DS 4.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques démographiques et sociales sont améliorées.	Action DS 4.1.1 – Recycler les personnels des statistiques démographiques et sociales	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Résultat EF 4.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques économiques et financières sont améliorées.	Action EF 4.1.1 – Recycler les personnels des statistiques économiques et financières.	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Résultat ARE 4.1.1.1 – Les capacités techniques du personnel des statistiques agricoles, rurales et environnementales sont améliorées.	Action ARE 4.1.1.1.1 - Recycler le personnel en statistique, informatique, en techniques de collecte, d'élaboration du bilan alimentaire et en analyse.	10 144	10 144	10 144	10 144	10 144	50 720
	Action ARE 4.1.2.1.1 - Former et recycler périodiquement le personnel de terrain en technique de collecte et en statistique.	7 740	7 740	7 740	7 740	7 740	38 700
	Action ARE 4.1.5.1.1 - Organiser un voyage d'étude vers les Systèmes d'Alerte Précoce des pays du CILSS.	4 732	0	0	0	0	4 732
Sous-total OS 4.1		272 616	237 884	237 884	237 884	237 884	1 224 152

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Objectif stratégique 4.2. Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés							
Résultat 4.2.1 - Une Convention Collective des statisticiens et assimilés du SSN, et de l'INSAE en particulier, est adoptée. Les statisticiens et assimilés en service dans l'administration voient leur situation améliorée et plus stable, parce que plus motivés	Action P 4.2.2.1 - Mettre sur pied un comité interministériel de rédaction du document cadre de négociation avec le gouvernement ; faire adopter le document par le Gouvernement	2 530	0	0	0	0	2 530
	Action 4.2.1.2 - Valider la convention au cours d'un atelier.	0	7 100	0	0	0	7 100
	Action 4.2.1.3 - Faire adopter la convention collective du SSN et de l'INSAE par le gouvernement	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat 4.2.2 - Des filières de formation sont proposées aux statisticiens et assimilés. Un système de motivation économique psychologique et sociale est mis en œuvre	Action 4.2.2.1 - Définir, adopter et appliquer des itinéraires de formation du personnel cadre technique de la statistique en traitement et en archivage de données. Associer aux itinéraires de formation des plans de recyclage et de mise à niveau en traitement et en archivage de données. Appliquer une grille de rémunération incitative pour le personnel en charge du traitement et d'archivage de données. Mettre en place un système interne innovant d'entraide sociale	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Objectif stratégique 4.3. Promouvoir l'enseignement des statistiques dans les différentes facultés universitaires							
Résultat 4.3.1 – Les cadres expérimentés des ministères sont mis à contribution dans la formation pratique en statistique des étudiants	Action 4.3.1.1 – Faire participer les cadres expérimentés des ministères à la rédaction des curricula	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total OS 4.2		102 530	107 100	100 000	100 000	100 000	509 630
Sous total Axe 4		375 146	344 984	337 884	337 884	337 884	1 733 782
Axe stratégique 5 : Financement de la SNDS							
Objectif stratégique 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations statistiques courantes							
Résultat 5.1.1 – L'analyse des dépenses, des sources de financement et des circuits financiers de la statistique nationale et établissement d'un programme de financement est réalisée.	Action 5.1.1 - Créer un groupe de travail "financement" au sein de la CNS.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action 5.1.2 - Produire un rapport d'étude, des recommandations sur les procédures et mécanismes requis et un programme de financement des opérations courantes.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat 5.1.2 – Le suivi et la mise à jour du budget programme sont réalisés.	Action 5.2.1 - Etablissement d'une cellule de financement au sein du CNS.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action 5.2.2 - Suivi et mise à jour du plan de financement.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total OS 5.1		PM	PM	PM	PM	PM	PM
Objectif stratégique 5.2 : Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations statistiques spéciales							

Résultats attendus	Actions	An1	An2	An3	An4	An5	Total
Résultat 5.2.1 - Un mécanisme de financement des opérations statistiques spéciales existe et les ressources financières sont mises à disposition à temps	Action 5.2.1.1 - Produire un rapport d'étude, des recommandations sur les procédures et mécanismes requis et un programme de financement des opérations spéciales.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action 5.2.1.2 - Développer un plan de financement des opérations spéciales de l'ensemble des structures du SSN.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Action 5.2.1.3 - Suivre la progression du plan et le mettre à jour.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Résultat 5.2.2 – Optimisation de l'utilisation de ressources financières extérieures pour les opérations statistiques.	Action 5.2.2.1 – Réaliser un inventaire des sources potentielles de financement extérieur des opérations statistiques.	0	0	1 560	59 328	650 175	711 064
	Action 5.2.2.2 - Prospecter systématiquement les bailleurs de fonds et obtenir des engagements de moyen terme	0	0	520	15	15	550
Sous-total OS 5.2		PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous total Axe 5		PM	PM	PM	PM	PM	PM
Total général		11 453 127	4 291 882	4 514 212	5 319 582	7 973 230	33 552 035

Chapitre 2. Stratégie de mobilisation des ressources

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la SNDS nécessitent des ressources humaines, financières et matérielles importantes. Ces ressources sont susceptibles d'être mobilisées prioritairement auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Les fondations et les ONGs sont sollicitées de façon subsidiaire.

2.1 Contribution de l'Etat

L'Etat est l'acteur principal de la production et de l'utilisation des statistiques. Sa contribution est primordiale pour témoigner de son engagement dans la mise en œuvre de la SNDS. Le concours de l'Etat porte sur trois volets : humain, financier et logistique.

Moyens humains

Les structures chargées de la production de l'information statistique sont les services statistiques des DPP des différents ministères et des entreprises parapubliques. Dans la plupart des ministères, travaillent des Agents Permanents et des contractuels de l'Etat. Leur rémunération est assurée par l'Etat. Ces cadres mis à la disposition des ministères, sont chargés entre autres des activités de production et de diffusion des statistiques.

La contribution de l'Etat en ressources humaines est constituée de l'ensemble de ces cadres et agents.

Moyens financiers

Chaque phase de la production statistique requiert des moyens financiers. En effet, la multiplication des questionnaires pour les opérations de terrain et celle des fiches de dépouillement pour la récapitulation des activités courantes nécessitent des ressources financières. La rémunération des agents occasionnels recrutés pour la collecte et la saisie des questionnaires et des fiches remplies est prise en charge par l'Etat. Les travaux d'imprimerie pour la publication des résultats nécessitent également des ressources financières.

Pour la réalisation de l'activité statistique, tous les Etats membres de l'UEMOA ont institué le prélèvement d'une taxe statistique au cordon douanier. Les recettes ainsi perçues sont budgétisées. L'Etat pourra financer, à concurrence de 40% du montant perçu, les activités statistiques.

Moyens logistiques

La collecte ou la transmission des données chiffrées est à l'entame de l'activité statistique. Cela nécessite des moyens de déplacement pour transporter les questionnaires et les agents enquêteurs/contrôleurs. A la fin de la collecte, tous les accessoires d'accompagnement (bottes, nattes, lanternes, pesons, tisons etc.), les agents enquêteurs et les questionnaires remplis sont acheminés à la structure chargée de conduire l'investigation statistique. De même, à l'issue de la phase de collecte, les agents de saisie utilisent des micro-ordinateurs pour enregistrer les données collectées.

L'Etat pourra mettre à la disposition des structures des moyens de déplacement et des micro-ordinateurs.

2.2. Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

La contribution de la communauté des Partenaires Techniques et Financiers comprend l'assistance technique et l'appui financier.

Assistance technique

L'assistance technique s'entend comme la mise à disposition d'une structure des compétences en personnes ressources pour la réalisation d'une prestation scientifique ou technique. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDS, ces personnes, communément appelées consultants, seront recrutées pour aider à la réalisation d'une enquête ou d'une étude. Par la même occasion, ils contribuent au renforcement de capacités des cadres locaux susceptibles de prendre la relève des consultants. Les charges récurrentes au recrutement, au séjour et aux honoraires de ces consultants, sont prises en compte dans le budget des institutions bilatérales ou multilatérales.

Contribution financière

Nombre des opérations statistiques ont été financées et sont encore financées par les Partenaires Techniques et Financiers. Dans le cadre de la Déclaration de PARIS 21, il est mentionné que la communauté des Partenaires Techniques et Financiers appuiera financièrement l'Etat pour la production des statistiques de qualité pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes politiques. En dehors de la participation financière au budget national, d'autres Partenaires Techniques et Financiers se consacrent à des volets de développement spécifiques par exemple la production des statistiques au plan communal ou bien le soutien financier des secteurs de l'éducation et de la santé ou encore les statistiques sur la femme et l'enfant.

Les fondations ou les ONGs ont des domaines de prédilection d'intervention. Certains s'occupent de la fourniture de l'eau potable dans des villages et de l'éradication des maladies liées à l'eau. Dans l'accomplissement de leur mission, elles élaborent des statistiques pour évaluer les progrès réalisés et l'impact sur les populations bénéficiaires.

Chapitre 3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNDS

La mesure de l'efficacité du développement statistique nécessite le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions élaborés avec la contribution des responsables de toutes les structures productrices et utilisatrices des statistiques. Le suivi et l'évaluation étant deux (2) opérations différentes, la présente section abordera premièrement le dispositif du suivi des actions et deuxièmement l'évaluation des actions mises en œuvre au regard des résultats attendus.

3.1. Définition des concepts

Selon le glossaire du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, la définition des concepts suivi et évaluation est libellée comme suit :

Le suivi est un processus continu, qui utilise la collecte systématique d'informations et d'indicateurs spécifiques, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des indicateurs sur les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'utilisation des fonds alloués.

L'évaluation s'entend comme un processus qui vise à examiner aussi systématiquement et objectivement que possible un projet ou un programme, en cours ou achevé, sa conception, son exécution et ses résultats, de manière à déterminer son efficacité, son impact, sa viabilité et la pertinence des objectifs. L'évaluation a pour but de guider les décideurs.

Les deux concepts ainsi définis mettent en exergue que le suivi fournit des indicateurs sur la réalisation des actions prévues pour l'atteinte des objectifs pré-identifiés ainsi que sur l'utilisation des fonds alloués alors que l'évaluation fait l'analyse critique de l'efficacité et de la pertinence des objectifs au regard des résultats et de l'impact des actions réalisées.

3.2. Suivi des actions

Le développement de la statistique procède de la mise en œuvre d'une série d'actions prévues tant par les services statistiques des différents départements ministériels que par les partenaires techniques et financiers ainsi que celles programmées au regard des besoins exprimés par la société civile. La réalisation de toutes ces actions devra être coordonnée de façon harmonisée, de manière à dynamiser la synergie et la complémentarité qui doivent sous-tendre toutes les opérations statistiques au sein d'un Conseil National de la Statistique. Dans ce contexte, la fonction du suivi des activités peut être effectuée par une structure de pilotage ou de coordination des différentes activités programmées dans le cadre de la SNDS. Sous cette hypothèse, le Secrétariat du CNS peut réaliser le suivi des actions. Il sera appuyé dans ce rôle par la CSPRES et l'OCS qui ont capitalisé trois ou quatre ans d'expériences dans le suivi et l'évaluation d'une composante importante à l'origine de l'élaboration de la stratégie. Il s'agit du suivi et de l'évaluation du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

La mise en œuvre des actions du DSCR est effectuée de façon annuelle par la CSPRES, laquelle publie régulièrement « L'Etat d'avancement de la mise en œuvre du DSCR ». De même, l'Observatoire du Changement Social (OCS) s'occupe du suivi des impacts socio-économiques des actions réalisées dans le cadre de l'évaluation continue du DSCR. Ces

structures bénéficient de l'expertise des cadres de la Banque mondiale. Ils examinent de façon annuelle l'efficacité du développement induite par la contribution technique et financière des partenaires multilatéraux.

Le dispositif du suivi des actions à mettre en œuvre devra comprendre toutes les structures productrices et utilisatrices des données statistiques. Ces structures renseigneront à un rythme semestriel un support d'information sur la mise en œuvre des actions programmées par les structures productrices de données et sur la satisfaction des besoins ou des requêtes des structures utilisatrices des données statistiques. Les supports remplis devront être acheminés au secrétariat du CNS avant la tenue de chaque session ordinaire. Le Secrétariat exécutif analysera les informations collectées et présentera les indicateurs de suivi de la SNDS au cours de chaque session.

3.3. Evaluation externe

L'analyse critique des résultats attendus et l'évaluation des impacts des actions seront réalisées, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, par un cabinet d'études, local ou international, afin d'assurer l'objectivité des analyses. Cette évaluation externe comprendra une évaluation à mi-parcours et une évaluation ex post. Une approche participative de l'analyse critique facilitera l'adhésion des responsables des structures productrices de statistiques dans l'optique d'éventuelles modifications de stratégies pour s'adapter au mieux, aux objectifs établis.

L'évaluation à mi-parcours, laquelle mesure les performances en cours, se fera sur la base des visites de travail dans les structures pour s'assurer de l'effectivité des problèmes de production au cours de la mise en œuvre de la stratégie de développement statistique. En effet, l'utilisation de questionnaires pourrait ne pas relater la réalité alors que la fiabilité de l'évaluation doit permettre d'améliorer les politiques et projets des années futures, grâce à la prise en compte des enseignements tirés du passé. Lors de ces visites, un canevas d'entretien sera suivi par l'équipe des consultants assignés à cette mission dans l'optique de cerner tous les aspects de l'évaluation. Au terme de ces entrevues, les résultats obtenus permettront aux gestionnaires de la SNDS de prendre des actions correctives au besoin ou de poursuivre la mise en œuvre des actions entreprises dans la même vision.

L'évaluation ex-post aura pour objectif de mesurer les progrès réalisés après l'achèvement de la stratégie mise en œuvre afin de comprendre les facteurs de succès, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts. Les résultats de cette évaluation permettront de fournir des enseignements ou de dégager des leçons pertinentes pour décider de la poursuite de l'opération ou de l'arrêt de l'intervention.

Les partenaires techniques et financiers seront impliqués dans la préparation de la méthodologie de ces évaluations.

Conclusion

Dans le souci de promouvoir l'utilisation des statistiques comme un outil d'aide à la prise de décision, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est élaborée. Elle a permis de faire le diagnostic du Système Statistique National en mettant en exergue ses forces, ses faiblesses, ses opportunités ainsi que les menaces.

Le Conseil National de la Statistique (CNS) dispose d'une compétence avérée dans la production et la diffusion des données statistiques. Des logiciels intégrés de certains départements ministériels constituent des atouts d'amélioration de la production. Les faiblesses de ce système résident : d'une part, dans le manque de renforcement des capacités au niveau de certaines structures productrices de statistiques et de certains départements ministériels qui ne disposent pas encore de service statistique; et d'autre part, l'insuffisance de moyens financiers ne permet pas l'accomplissement des activités programmées ; enfin, un programme national intégré n'est pas élaboré par le Conseil National de la Statistique. Les opportunités observées découlent du suivi-évaluation des DSCR, des OMD et de la mise en œuvre des plans de développement communaux.

La vision du développement statistique consacre la promotion de la culture statistique. Pour ce faire, un plan d'actions intégré de tous les producteurs et les utilisateurs de la statistique tant publics que privés a été élaboré. Une évaluation financière a été effectuée. Cette œuvre a bénéficié de l'appui financier des partenaires techniques et financiers.

Comme prévu dans la Déclaration de PARISS, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers s'engagent à la mise en œuvre de cette stratégie nationale pour le développement.

Annexes

Annexe 1 : Rapport Diagnostic Comité 1

Annexe 2 : Rapport Diagnostic Comité 2

Annexe 3 : Rapport Diagnostic Comité 3

Annexe 4 : Rapport Diagnostic Comité 4

Annexe 5 : Rapport Diagnostic Comité 5

Annexe 6 : Rapport Synthèse Diagnostic SSN

Annexe 7 : Rapport Vision, Stratégie et Plan d'action Statistiques Démographiques et Sociales

Annexe 8 : Rapport Vision, Stratégie et Plan d'action Statistiques Economiques et Financières

Annexe 9 : Rapport Vision, Stratégie et Plan d'action Statistiques Agricoles, Rurales et Environnementales

Annexe 10 : Rapport Vision, Stratégie et Plan d'action, Traitement

Annexe 11 : Rapport Vision, Stratégie et Plan d'action, Publication et Diffusion

Annexe 12 : Complément du diagnostic du SSN



01 BP 323 Cotonou
Téléphone :
(+229) 21 30 82 44/45



Fax :
(+229) 21 30 82 46
Email :
insae@insae-bj.org



INSAE

www.insae-bj.org